

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS. : **M. JOSEPH ZAYED, président**
M. PIERRE MAGNAN, commissaire
Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DE L'AMIANTE
ET DES RÉSIDUS MINIERES AMIANTÉS**

RENCONTRE SECTORIELLE — MUNICIPALITÉS ET CITOYENS

VOLUME 3

Rencontre tenue le 16 janvier 2020 à 9 h 30
L'Hôtel Québec, salle Monet
3115 Avenue des Hôtels
Québec

TABLE DES MATIÈRES

RENCONTRE DU 16 JANVIER 2020

MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS	5
VOLET 1 — PERTINENCE DE VALORISER LES RÉSIDUS MINIERS AMIANTÉS	
QUESTION 1.....	8
QUESTION 2.....	32
QUESTION 3.....	41
QUESTION 4.....	45
QUESTION 5.....	63
VOLET 2 — VERS LE DÉVELOPPEMENT D'UN CADRE DE VALORISATION	
QUESTION 9.....	71
QUESTION 1.....	82
QUESTION 2.....	85
QUESTION 3.....	96
QUESTION 4.....	105
QUESTION 8.....	119
MOT DE LA FIN	133

RENCONTRE AJOURNÉE AU 21 JANVIER 2020, À 9 h 30

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

Mesdames et messieurs, bonjour et bienvenue à cette rencontre sectorielle qui porte sur l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés. Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux par Internet au moyen de la webdiffusion vidéo.

Permettez-moi d'abord de me présenter. Mon nom est Joseph Zayed, et je préside cette commission d'enquête, qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoît Charette.

Je suis accompagné par les commissaires, madame Marie-Hélène Gauthier et monsieur Pierre Magnan, et par les quatre analystes attirés à la commission, madame Karine Jean et monsieur Jonathan Perreault, Alexandre Bourke et Jean-François Bergeron, qui est malheureusement indisposé ce matin. Je vous demande, s'il vous plaît, puisque je viens d'en entendre un, de bien vouloir mettre vos modes... vos cellulaires en mode sourdine et tous vos appareils électroniques.

Le ministre responsable de l'Environnement demande au BAPE d'éclairer le gouvernement en matière d'amiante et de résidus miniers amiantés. Plus précisément, le mandat est de tenir une enquête et une audience publique afin de : un, établir le portrait de la situation de l'amiante au Québec; deux, de dresser l'état des connaissances scientifiques; trois, d'évaluer la pertinence de développer un cadre de valorisation des résidus miniers amiantés et d'en soumettre un, le cas échéant; et quatre, de proposer des méthodes de disposition des résidus miniers... des résidus amiantés.

La démarche... la démarche générale de la consultation publique de la commission s'articule autour d'une audience publique en deux parties à laquelle s'ajoutent cinq rencontres sectorielles et une rencontre intersectorielle. Nous avons reçu le mandat du ministre le 19 septembre dernier, et celui-ci a débuté le 25 novembre. La première partie de l'audience publique s'est déroulée du quatre au douze décembre dernier dans la Ville d'Asbestos et dans la municipalité de Thetford Mines. La commission a tenu huit séances, quatre dans chacune. Au total, 822 personnes y ont assisté, pour une moyenne d'une centaine par séance. À cette assistance s'ajoutent quelque 2 240 visionnements sur YouTube à partir du site Web du BAPE.

Depuis le 14 janvier jusqu'au 22 janvier, la commission d'enquête tiendra cinq rencontres sectorielles visant à obtenir des avis quant à un des aspects spécifiques de son mandat, soit la pertinence ou non de valoriser des résidus miniers amiantés, et, le cas échéant, sous quelles conditions. La rencontre du 14, donc cette semaine, s'est tenue avec une cinquantaine de représentants de différents ministères et organismes. Hier, le 15, la commission a échangé avec une quinzaine de

chercheurs nationaux et internationaux. Aujourd'hui, le 16, la commission échangera avec vous, représentants de la société civile et des municipalités. Mardi de la semaine prochaine, le 21, les échanges auront lieu avec des représentants du patronat, et enfin, mercredi le 22 janvier, ce sera au tour des représentants des travailleurs.

En premier lieu, la commission tient à vous remercier d'avoir accepté son invitation. Vous avez donc été invités à cette rencontre, car la commission croit fermement que vous connaissez les enjeux qui gravitent autour de la valorisation des résidus miniers amiantés et que vous pouvez vous prononcer sur le sujet. Cette rencontre est de nature publique par sa diffusion vidéo en direct sur le site Web du BAPE. Cette rencontre fera également l'objet de transcriptions, mais ne permet pas l'intervention du public. Le cadre de ces rencontres est donc d'échanger avec vous. La commission est consciente que les avis que vous exprimerez peuvent être sensiblement divergents, d'où... c'est... d'ailleurs, c'était le cas au cours des deux dernières rencontres sectorielles; les avis n'étaient pas tout le temps convergents, d'où l'importance de maintenir un climat de respect et de courtoisie. Notez également que ces rencontres sectorielles sont situées avant la deuxième partie de l'audience publique pour que tout le monde puisse profiter des informations.

La rencontre d'aujourd'hui est d'une durée variable et découlera certainement de nos échanges. Madame Karine Jean, analyste, est la personne-ressource identifiée par la commission avec qui vous pouvez échanger si vous avez des questions, ou encore, si vous avez à déposer un certain nombre de documents. La deuxième partie de l'audience publique débutera le 18 février, donc dans quelques semaines. À cette occasion, la commission accueillera l'opinion et les suggestions du public. Vous pouvez, vous également, bien sûr, déposer et présenter des mémoires à la commission. Si vous souhaitez le faire, vous devrez lui faire parvenir vos mémoires au plus tard le 12 février.

Au cours des séances de la première partie de l'audience publique qui ont eu lieu du 4 au 12 décembre dernier, il a été convenu que la commission d'enquête organiserait et participerait à une rencontre intersectorielle avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour tenter d'établir un seuil relatif à une concentration atmosphérique maximale à laquelle la population pourrait être exposée. Cette rencontre aura lieu le 26 février. Elle comportera deux volets. Le premier volet sera introductif, et l'autre sera sous forme d'atelier. Seul le volet introductif sera webdiffusé. Quant au rapport de la commission, il devra être remis au ministre au plus tard le 24 juillet, soit 8 mois après le début du mandat. Quant à la sortie publique du rapport, elle se fera dans les 15 jours suivant son dépôt au ministre.

Je vous rappelle qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. La commission doit faciliter l'accès du public à l'information, recueillir l'opinion des personnes intéressées, procéder à une analyse rigoureuse des enjeux, des controverses et des tendances, et éclairer le ministre en lui faisant part de ses constats et de ses avis. Mes collègues et moi-même sommes engagés à respecter le code de déontologie des membres et les valeurs éthiques

du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Ainsi, la commission a un devoir d'impartialité et de vigilance. Elle doit agir équitablement envers tous et envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

Je vous remercie de votre attention.

PRÉSENTATIONS DES PARTICIPANTS

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, je souhaiterais de faire un tour de table afin que chacun puisse se présenter brièvement en précisant son affiliation, et j'aurai trois autres petites précisions à formuler avant de commencer les travaux comme tels. Donc, je commencerais à ma droite par monsieur Dionne.

M. JEAN DIONNE :

Oui, bonjour. Jean Dionne, ingénieur à la Ville d'Asbestos.

M. GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ :

Bonjour. Georges-André Gagné, je suis directeur général à la Ville d'Asbestos.

M. HUGUES GRIMARD :

Hugues Grimard, préfet de la MRC des Sources et maire de la Ville d'Asbestos.

Mme GINA TURGEON :

Bonjour. Gina Turgeon, directrice du service d'urbanisme à la Ville de Thetford Mines.

M. ALEXANDRE MEILLEUR :

Donc, bonjour. Alexandre Meilleur, directeur des travaux publics, génie et environnement, de la Ville de Thetford Mines

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Bonjour. Marc-Alexandre Brousseau, maire de Thetford Mines.

M. DANIEL CYR :

Bonjour, Daniel Cyr, ingénieur responsable du volet génie et environnement à la Ville de Thetford Mines.

M. OLIVIER GRONDIN :

Olivier Grondin, directeur général, Ville de Thetford Mines.

M. MARTIN VAILLANCOURT :

Martin Vaillancourt, directeur général, Conseil régional en environnement de Chaudière-Appalaches.

M. FRANÇOIS GAGNON :

François Gagnon, analyste au conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches.

Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :

Geneviève Pomerleau, adjointe aux enjeux changements climatiques, biodiversité, au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie.

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Bonjour. Sandrine Desaulniers, coordonnatrice de projet au GROBEC, Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour.

M. PIERRE CHÂTEAUVERT :

Bonjour. Pierre Châteauvert, directeur des politiques, fédération québécoise des municipalités.

M. PAUL VACHON :

Bonjour, Paul Vachon, maire de Kinnear's Mills et préfet de la MRC des Appalaches.

M. LOUIS LAFERRIÈRE :

Bonjour, Louis Laferrière, directeur général de la MRC des Appalaches.

Mme CYNTHIA BOUCHER :

Bonjour, Cynthia Boucher, directrice de l'aménagement et de l'environnement à la MRC des Appalaches.

M. PHILIPPE LABEL :

Bonjour, Philippe LeBel, je suis directeur de l'aménagement du territoire à la MRC des Sources.

Mme JOHANIE LAVERDIÈRE :

Bonjour. Johanie Laverdière, je suis l'agente de communications et de promotion à la MRC des Sources.

LE PRÉSIDENT :

Et avec nous, présents par vidéoconférence. Si vous voulez vous présenter?

(DIFFICULTÉS TECHNIQUES)

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Lapointe, vous nous entendez?

M. UGO LAPOINTE :

Oui, je vous entends. Je ne sais pas si vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

Oui, je crois que vous écoutez un peu fort la retransmission, de telle sorte que nous recevons un... une cacophonie de son. Si vous pouvez baisser un peu le volume de votre appareil, nous...

M. UGO LAPOINTE :

Le mien est sous... en mode muet.

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Alors, je pense qu'on peut procéder. Monsieur Lapointe, si vous voulez vous présenter.

M. UGO LAPOINTE :

Oui. Donc, Ugo Lapointe, je suis avec la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine, et l'organisme MiningWatch Canada.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Madame, madame Ruff, si vous voulez vous présenter? Est-ce que vous m'entendez, madame Ruff? Vous devez activer votre micro, madame Ruff. On voit ici, sur l'écran, que votre micro est désactivé. Bon. Peut-être je vais poursuivre avec les trois précisions que je voulais faire tout à l'heure, et je reviendrai avec un autre essai avec madame Ruff.

Donc, ces trois petites précisions touchent les médias. L'approche qui sera utilisée aujourd'hui par la commission durant la rencontre et le document d'accompagnement que vous avez sans doute tous et toutes reçu il y a une dizaine de jours environ. Concernant les médias, et bien que leur présence soit exclue durant les échanges, la commission d'enquête a autorisé la présence des journalistes et la prise d'images durant les pauses seulement. Certains d'entre vous pourraient être sollicités pour accorder des entrevues, et il vous appartiendra, bien sûr, d'accepter ou de refuser. Toutes les entrevues se feraient à l'extérieur de la salle.

Concernant l'approche qui sera utilisée lors de cette rencontre, la commission en a privilégié une par question. Cette approche vise exclusivement à structurer les échanges. Il ne s'agit donc pas d'affirmation ou d'enjeu endossé par la commission. Chaque question apparaîtra donc à l'écran à des fins de discussion, ou encore à des fins de prise de position. Si vous souhaitez en ajouter d'autres, bien sûr, il s'agira juste de me faire signe.

J'ajouterais, enfin, une petite précision concernant le rapport. La commission d'enquête a rédigé un document de quelques pages pour faciliter la préparation de tous les participants et participantes à cette rencontre sectorielle. Vous l'avez reçu, il y a, comme je vous le disais tout à l'heure, une dizaine de jours. La commission y a colligé plusieurs éléments à partir des rapports sectoriels. Vous vous souviendrez sans doute que la commission, au début de ses travaux, a demandé à différents ministères et organismes -- en fait, sept ministères et la CNESST -- de produire des rapports sectoriels qui serviraient de point de départ aux travaux de la commission. Donc, la commission a colligé quelques éléments à partir des rapports sectoriels que ces ministères et organismes avaient rédigés et déposés à la commission. Ce document ne contient donc aucun, mais aucun élément d'analyse de la commission. Cette précision s'imposait en raison de la réception récente de ce document commenté qui témoignait... d'un ministère qui témoignait notamment de son désaccord avec certaines positions d'autres ministères. Donc, je voulais juste vous assurer que ce ne sont pas des avis ou ce ne sont pas des analyses, ce ne sont pas des réflexions de la commission; ce sont des aspects que la commission a jugé bon de colliger et d'intégrer dans un seul document.

Alors, j'essaie une deuxième fois avec madame Ruff. Madame Ruff, est-ce que... madame Ruff, si vous pouvez fermer le site Web du BAPE sur votre ordinateur, ça faciliterait les choses. Madame Ruff...

Mme KATHLEEN RUFF :

D'accord. Je l'ai fait.

LE PRÉSIDENT :

Ah, on vous entend. Si vous voulez vous présenter brièvement, madame.

Mme KATHLEEN RUFF :

Oui, bien sûr. C'est Kathleen Ruff, je suis directrice d'une initiative sur Internet pour défendre les droits de la personne et de l'environnement.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci d'être avec nous aujourd'hui, madame.

Mme KATHLEEN RUFF :

Je vous remercie. C'est moi qui vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors, sans plus tarder, nous allons afficher, sur le tableau, la... chacune des questions une par une, et nous allons vous céder la parole.

Première question... alors, peut-être une mise au point. Ces questions se répartissent en deux grands volets. Le premier volet touche à la pertinence de valoriser, et le deuxième volet touche à l'encadrement éventuel. Évidemment, même... la commission ne s'est pas... elle est loin de s'être prononcée là-dessus, mais il est clair que, pour la commission, qu'il y ait ou non pertinence, que la commission juge pertinent ou pas de valoriser les matières résiduelles, il appartiendra, bien sûr, toujours au gouvernement de décider ce qu'il en veut faire. Et dans ce cas-là, si le gouvernement décidait d'aller outre, par exemple, une décision qui irait vers la non-reconnaissance de la pertinence, la commission juge que c'est son devoir, quand même, de lui fournir le matériel nécessaire pour qu'il puisse encadrer sa décision. Alors, je ne vous dis pas qu'on va aller à gauche, à droite, mais je vous dis tout simplement que, même si la commission reconnaissait la non-pertinence, elle devra développer un cadre de

valorisation.

Ah, j'ai dit « matières résiduelles », je m'excuse, il y a une confusion. C'est la troisième rencontre sectorielle d'affilée. Donc, nous parlons, bien sûr, de résidus miniers amiantés. Merci, Marie.

PERTINENCE DE VALORISER LES RÉSIDUS MINIERS AMIANTÉS — QUESTION 1

LE PRÉSIDENT :

Alors, première question : « *Quelles sont les contraintes socio-économiques et environnementales auxquelles est confrontée la société québécoise en raison de la présence des haldes de résidus miniers?* »

Évidemment, c'est une question très, très large, mais vous pouvez l'aborder sous l'angle que vous voulez, et tous les angles sont valables et recevables.

Madame Desaulniers, je vais vous donner la chance de commencer par les contraintes environnementales.

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Merci, monsieur le président. Effectivement, dans le fond, pour ce qui est du Groupe de concertation, là, de la zone Bécancour, on se prononce seulement sur le secteur de Thetford Mines, qui est sur notre territoire. Donc, on ne connaît pas vraiment la réalité au niveau d'Asbestor. En ce qui a trait au secteur de Thetford Mines, les contraintes, donc, environnementales auxquelles sont confrontés la société québécoise en présence des haldes de résidus miniers, principalement, c'est un apport en résidus amiantés aux cours d'eau, et éventuellement vers des lacs en aval du secteur de Thetford Mines, principalement, le premier en liste, c'est le lac à la Truite d'Irlande, qui connaît actuellement une sédimentation accrue depuis la vidange du lac Noir, donc depuis les années 1959.

Donc, ce qu'on sait, c'est que les sédiments s'accumulent. On... il n'y a pas eu de suivi au niveau des contenus de ces sédiments-là. Donc, on n'y a... ce qu'on a appris, là, justement dans les séances d'information publiques préalables, c'est que le ministère de l'Environnement n'a fait aucun suivi, et au niveau régional, il n'y en a pas eu non plus. On est en train d'essayer de trouver des subventions pour le faire, d'ailleurs, mais, donc, on ne connaît pas la teneur en fibres d'amiante d'amiante dans l'eau, on ne connaît pas non plus les teneurs en métaux. Il y a eu un seul échantillonnage qui a été fait au niveau des métaux, mais ce n'est pas assez représentatif. Donc on ne connaît pas, finalement, les impacts potentiels sur la santé, et au-delà de ça, les normes actuelles au niveau du ministère de l'Environnement par rapport à la concentration de fibres d'amiante dans l'eau, le Ministère se prononçait

et disait qu'il était en réflexion par rapport aux normes qu'il affiche en ce moment sur son site Internet, entre autres. Donc, on ne sait pas non plus au niveau de la connaissance scientifique si on a les outils nécessaires pour déterminer les risques à la santé.

Donc à ce niveau-là, on peut dire qu'il y a donc beaucoup de questions, beaucoup de besoins de développement d'acquisition de connaissances de ce côté-là, et ce... dans le fond, le problème aussi découle du fait que, à Thetford Mines, de la manière que le développement minier s'est fait, bon, forcément, sur l'étendue des années -- ça a commencé en 1880, ça s'est poursuivi jusque dans les années 2000 --, il n'y avait pas de mesures environnementales comme on en a aujourd'hui. Donc, les haldes minières ont été stockées le long... en rive des cours d'eau. Les pentes étant très fortes, les résidus se ramassent, par érosion hydrique ou par décrochement, directement dans les cours d'eau, et il n'y a pas d'espace, là, pour pouvoir... les pentes sont trop fortes pour être végétalisées, il n'y a pas d'espace pour recréer des talus. Donc, c'est... c'est vraiment des conditions difficiles, là, pour contrôler les apports en résidus miniers.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez identifié un certain nombre de lacunes. Est-ce que vous avez, comme organisme, établi une liste des priorités ou des travaux qui devraient être réalisés de façon prioritaire pour documenter le niveau de contamination de l'environnement qui relève de vos intérêts, et les actions éventuellement à prendre? Est-ce que vous avez une liste de cette nature-là.

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Elle est en cours de préparation, je dirais, dans le cadre du développement de notre mémoire qu'on souhaite déposer à la commission. On a déjà, par contre, développé, justement, une première liste, si on veut, là, je dirais qu'elle n'est pas finale, mais dans le cadre d'une demande de subvention qu'on a déposée, là, au programme de soutien régional aux enjeux de l'eau du ministère de l'Environnement la semaine dernière, justement. On a établi un plan de contrôle des résidus, des sédiments amiantés du secteur de la Haute-Bécancour. Et dans ce projet-là, principalement, les premières étapes, c'est une acquisition de connaissances, donc, d'abord dans le volet du suivi de la qualité de l'eau, dont je parlais tout à l'heure. Donc, établir des stations d'échantillonnage de la qualité de l'eau pour l'amiante les métaux... métaux lourds associés ainsi que les matières en suspension et tous les paramètres physicochimiques de base, les QBP. Avoir une station en aval et en amont, aussi, des activités pour avoir une station témoin, et différentes stations en cours de parcours. Donc, vraiment de ce côté-là, faire un suivi de la qualité de l'eau.

D'un autre côté, ça prend des études... ça prend un... en attendant la restauration finale éventuelle des sites miniers qui peut prendre, ce qu'on a entendu dans les réponses des différents ministères dans les séances publiques, qui pourrait s'étaler sur des centaines d'années vu la quantité de

résidus miniers -- on parle de 800 millions de tonnes de résidus miniers. Donc, dans ce contexte-là, ce qu'on juge prioritaire, c'est qu'il y ait des mesures de contrôle des sédiments, donc de l'érosion des haldes minières et des sites miniers qui peuvent être temporaires. On parle de bassins de sédimentation, on parle de retalutage de certaines haldes. On... ce qu'on demande, dans le fond, c'est qu'on cherche des sous pour développer, avoir une expertise géotechnique d'ingénierie pour étudier plus en détail le secteur de Thetford Mines, là, au niveau des haldes riveraines de la rivière Bécancour et de ses affluents pour déterminer des mesures d'atténuation de contrôle des sédiments.

Donc, c'est principalement ça. Et d'ailleurs, il y a déjà, là, des plans et devis qui existent pour un site. Donc, on souhaite installer un premier bassin de sédimentation comme projet pilote, ce qui nous permettrait de mesurer l'apport en sédiments qui peut provenir, là, d'une halde à nu typique, là, du secteur. Donc, ça, c'est prévu sur les terrains de la Société Asbestos, qui a donné son accord au projet. Donc, on...

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que la Société Asbestos cofinance?

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Ils donnent une contribution nature, oui.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci.

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Merci.

LE COMMISSAIRE :

Donc, simplement pour terminer, donc, on comprend que, dans votre mémoire, il y aura une liste, là, des priorités, des actions à poser, là, au niveau de l'acquisition des connaissances et au niveau, entre autres, du contrôle des sédiments?

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Oui. Effectivement, dans notre mémoire, là, on souhaite détailler, dans le fond, le plus possible, là, les sites prioritaires. Et d'ailleurs, on a préparé un petit document préliminaire pour la rencontre

d'aujourd'hui, là, que je pourrai vous remettre, où est-ce qu'on... il y a déjà eu une étude, là, qui avait été produite à la demande de la Ville de Thetford Mines qui ciblait les sites prioritaires au niveau de l'érosion des haldes minières dans le secteur de Thetford, et donc, il y a des sites qui sont déjà ciblés comme étant prioritaires au niveau du contrôle de l'érosion. Et donc, nous, ce qu'on disait minimalement pour aujourd'hui, que ces sites-là devraient être les premiers à être visés pour la valorisation des résidus, dans le fond, si on enlève les haldes qui s'érodent dans la rivière, c'est... on commence par celles qui sont les plus problématiques au niveau de l'eau, ça serait déjà un pas dans la bonne direction.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez terminé votre présentation en disant « ce sont ces sites-là qui devraient être valorisés en priorité ». Est-ce que je comprends que votre organisme s'est positionné par rapport à la valorisation?

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Oui, c'est-à-dire que, dans le fond, ce qu'on... ce qu'on se dit, c'est que si la valorisation se fait, ce qu'on en comprend, c'est qu'elle sera encadrée par les normes actuelles du ministère de l'Environnement, du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, donc qui demandent un contrôle plus suivi, là, des impacts environnementaux, entre autres, qui demandent qu'il y ait des mesures de contrôle, là, des eaux de ruissellement des sites, et on comprend aussi que les... la restauration des sites miniers qui seront valorisés devra... un plan de restauration devra être soumis, une garantie financière devra être soumise. Donc, avec la compréhension qu'on a de l'application de la Loi sur les mines et des différentes lois du ministère de l'Environnement, on pense que la valorisation pourrait améliorer ou accélérer la restauration des sites miniers, réduire l'impact des résidus miniers, dans ce sens-là.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame.

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Grimard.

M. HUGUES GRIMARD :

Bonjour, monsieur le président. Présentement, la contrainte socio-économique, pour nous, à la Ville d'Asbestos et à la MRC, c'est que les résidus miniers ne sont pas exploités aussi rapidement qu'on voudrait, malgré la mise en place d'un centre d'innovation minière, malgré la mise en place de plein de créneaux d'innovation dans la MRC. Les résidus miniers font partie intégrante de notre plan de diversification économique. On a vécu beaucoup de mauvaises nouvelles économiques, on s'est relevé, la diversification fonctionne, mais on a un potentiel énorme d'entassés qui sont déjà extraits, sont prêts à être exploités, mais le flou normatif, présentement, ne nous permet pas d'aller aussi rapidement.

L'an passé, on avait tout le bannissement de l'amiante au niveau fédéral; cette année, je pense que, avec la commission, on peut espérer que le flou soit derrière nous. C'est qu'est-ce qui va nous permettre d'atteindre une autonomie. Au mois de décembre, janvier, le Journal de Montréal parlait de la péréquation au Québec. Malgré tout qu'est-ce qu'on fait, on est la ville qui demande le plus de péréquation par rapport à l'ensemble des villes au Québec. On n'est vraiment pas fier de ça, et on veut se prendre en main. Donc, on a besoin, d'une façon importante, de toute l'ère post-amiante, qui est l'utilisation des résidus miniers. Puis lorsqu'on parle au niveau environnement, on pense que c'est pour restaurer notre site, également, ça contribue à restaurer l'ensemble du pourtour minier. Je pense que c'est vraiment important, et ça en fait un enjeu essentiel à notre développement, tout qu'est-ce qui est le créneau des résidus miniers.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez évalué les retombées économiques éventuelles si jamais la valorisation des résidus miniers s'accroît et atteignait, mettons, un... selon des scénarios que vous avez fixés, un tonnage X annuel?

M. HUGUES GRIMARD :

Bien, on pense que, présentement, c'est quand même assez difficile, parce qu'il y a tout un flou, puis les investisseurs, oui, sont intéressés, mais ils ne peuvent pas démontrer qu'il y a vraiment un potentiel, parce qu'à chaque fois qu'on parle... le promoteur est intéressé, mais quand il va voir ses investisseurs, avec le flou, ils ne savent jamais jusqu'où ils peuvent aller et comment le faire, et comment ça va leur coûter, de respecter l'ensemble des normes que le gouvernement du Québec pourrait mettre un jour.

Donc, pour moi, l'estimer immédiatement, c'est impossible. Par contre, qu'est-ce que je peux vous dire, on a un projet très solide avec des promoteurs sérieux qu'ils font en lien avec notre municipalité qui est un projet majeur de développement en millions de dollars d'investissements, en centaine d'emplois. Ça, c'est un projet. On a de la revalorisation, on a plein de choses. Ce n'est pas

pour rien qu'on a mis le Centre d'innovation minière. On croit au potentiel socio-économique, on croit que c'est une valeur ajoutée au niveau de la création de la richesse au Québec. Mais l'évaluer présentement, on est incapable à cause du flou de l'ensemble du ère post-amiante.

LE PRÉSIDENT :

Oui, monsieur Alexandre.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Donc, merci, monsieur le président. En fait, j'abonde dans le même sens que monsieur Grimard, qui l'a dit un peu différemment de ce que j'avais l'intention de dire. En fait, quand on lit la question « quelles sont les contraintes socioéconomiques et environnementales », bien, en fait, les contraintes, nous, on considère qu'elles viennent d'être créées de toutes pièces. Avant ça, il n'y en avait pas, de contraintes reliées à la présence des haldes. En fait, nous, on le considère davantage comme une opportunité que comme une contrainte en raison de tout ce que monsieur Grimard vient de vous dire. Donc, il y a quand même des possibilités qui sont là. S'il y a contraintes qu'il y a maintenant, c'est vraiment des contraintes reliées au coût de développement des projets à l'incertitude qui entourent ces projets-là. Si on extrapole par rapport à tout ce qui se passe autour des haldes, maintenant, cette question d'incertitude là, évidemment, peut devenir un problème, cette incertitude-là qui est alimentée par tout le débat actuel...

LE PRÉSIDENT :

Quand vous faites référence à l'incertitude, vous faites référence à quoi?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Bien, c'est que, en fait, on ne sait plus trop exactement... parce que comme les règles sont complètement en mouvance, les règles continuent de se durcir d'année en année, en espérant que la démarche actuelle fasse vent contraire par rapport à tout ce qui se passe depuis les quelques dernières années, bien, c'est sûr que tous ceux qui ont à être en contact avec cette matière-là d'un point de vue économique, c'est sûr que tout le monde lève le pied présentement. Ça fait que ça crée vraiment une incertitude économique, une incertitude au niveau de la valeur des propriétés. Donc, c'est vraiment quelque chose qui est problématique. Tout ça est relié aussi avec les messages de peur qui peuvent être véhiculés, un peu trop alimentés aussi. Donc, c'est définitivement un problème.

Si je prends du côté environnemental, c'est sûr que j'entends madame de GROBEC, puis on convient aussi que l'érosion est un problème. On est conscient que les propriétaires où est-ce que ça peut causer vraiment des problèmes majeurs, c'est des problèmes qui sont sans moyens pour

Intervenir. Déjà que c'est des situations physiquement complexes à régler, mais maintenant, aussitôt qu'on touche à cette matière-là, les coûts sont tellement rendus démesurés que ça empêche tout le monde de pouvoir intervenir pour chercher à aider à régler cette solution-là.

Ensuite de ça, quand on parle de problèmes environnementaux qui peuvent être reliés à ça, bien, c'est encore une fois avec toute cette situation-là qui vient d'être créée depuis quelques années avec les coûts qui ont tellement explosé que même nous, au niveau de la Ville, lorsqu'on a à intervenir, bien, maintenant, avec la même argent, on fait beaucoup moins de travaux, et il y a nécessairement, puis on est capable de démontrer, qu'il y a plus de... parce que nous, en fait, on a des... on a notre réseau, notre réseau d'égout qui est unitaire à bien des endroits. Il y a des interventions qu'on veut faire pour améliorer la capacité, la performance de notre réseau sanitaire, mais on peut vous affirmer qu'il y a plus de débordements d'égout dans la rivière Bécancour en raison de toute la situation qui nous occupe. Donc, quand on parle de l'environnement, il ne faut pas penser juste le mot amiante. L'amiante n'égale pas environnement, l'environnement n'égale pas amiante. Quand on parle d'environnement, on parle aussi de débordements d'égout dans les rivières, et il y en a plus à cause de toute cette folie-là qui a entouré, là, la question de l'amiante.

LE PRÉSIDENT :

Vous voulez dire, parce que vous réduisez des travaux de génie parce qu'il y a des remblais?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Bien, parce qu'il y a des surcoûts. Donc, avec... la capacité de payer de nos citoyens...

LE PRÉSIDENT :

Parce qu'il y a eu des remblaiements...

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

... ne change pas. Donc, avec la même argent, on fait beaucoup moins de travaux. On a même eu des travaux qu'il a fallu arrêter en plein milieu des travaux à cause de l'explosion des coûts, donc les bénéfices qu'on escomptait de certains travaux n'ont pas pu être rencontrés. Il y a plus de débordements d'égout dans les rivières à cause de ce qu'on vit présentement.

LE PRÉSIDENT :

Donc, parce qu'à chaque fois que vous creusez, finalement, vous avez des remblais qui coûtent plus cher, et donc, vous préférez différer les travaux, entraînant en ceci des débordements?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Bien, le travail qu'on fait est moins important que ce qui avait été prévu au départ, puis là, vous me parlez de remblais, mais n'oubliez pas que maintenant, la situation, je pèse mes mots, ne compte plus juste les remblais, là. On est rendu sur le sol naturel qui contient des traces d'amiante, c'est-à-dire tout. Donc, à chaque fois que, chez nous, on donne un coup de pelle, maintenant, ça coût beaucoup plus cher, et ça fait en sorte qu'on fait moins de travaux qu'on souhaitait le faire, et que la capacité financière de nos citoyens ne permet pas de faire des travaux qu'on veut faire. On en fait moins, et il y a plus de débordements dans les rivières, malgré les investissements gigantesques que la Ville fait année après année pour améliorer la situation environnementale de laquelle on est conscient, mais que, présentement, bien, la situation fait en sorte qu'on est moins en mesure d'intervenir qu'on le voudrait en raison d'argent qui est dilapidé dans les... dans cette situation-là.

LE PRÉSIDENT :

Combien... combien la Ville a investi en 2019?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Par rapport à des interventions du genre que je vous parle?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

C'est entre un million et demi, deux millions, environ. Puis ça, cette année, je peux vous dire que ça va être encore plus.

LE PRÉSIDENT :

Sur un budget de...?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Sur un budget de 42, 43 millions. Donc, c'est... on met énormément d'argent dans ça, mais présentement, il y a beaucoup d'argent de gaspillé à respecter des normes pour lesquelles vous savez ce qu'on en pense.

LA COMMISSAIRE :

Vous avez mentionné par rapport à l'état naturel, donc, des terrains naturels. Est-ce que c'est des terrains où est-ce qu'il y a des nouveaux travaux d'infrastructure par rapport aux sols contaminés normalement, là, si je peux reprendre vos propos, ou est-ce que vous parlez de sols où il y a de l'infrastructure et que vous voulez entretenir et réparer ces infrastructures-là?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Bien, présentement, ce qu'on... c'est sûr que, comme je vous dis, tout est toujours en mouvance là-dessus, là. Ça empire toujours à chaque fois qu'on en parle, donc ça devient difficile à suivre, mais ma compréhension, puis mes gens des services techniques pourront le confirmer, c'est que, présentement, à chaque fois qu'on donne un coup de pelle, que ça soit... que ça soit à un nouvel endroit ou que ça soit un endroit où est-ce qu'on fait de... qu'on fait de l'entretien, c'est toujours la fin du monde présentement.

LA COMMISSAIRE :

Donc, un sol qui n'a jamais été perturbé par le passé, c'est de ça vous parlez, là? Dès que vous le perturbez, à ce moment-là, vous devez faire des tests, analyser, puis là, vous vous rendez compte qu'il y a de l'amiante, et donc, vous êtes soumis à la... à la directive du gouvernement?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

On se rend compte qu'il y a des traces d'amiante, mais je vais laisser...

LA COMMISSAIRE :

Merci.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

... mon ingénieur pouvoir répondre, mais présentement, il y a présomption qu'il y en a partout, là.

M. DANIEL CYR :

Bien, en réalité, la situation a comme évolué au cours des dernières années. Oui oui.

LE PRÉSIDENT :

C'est juste que je vais juste indiquer que c'est monsieur Cyr.

M. DANIEL CYR :

Oui, monsieur Cyr, de la Ville de Thetford. Donc, c'est ça, c'est que la situation, elle s'est... elle a changé au cours des dernières années. À un certain moment donné, on faisait des travaux d'infrastructure, puis quand... quand cette façon de gérer les résidus... les matériaux contenant de l'amiante, bien là, ce qu'on faisait, c'est qu'on voyait, c'était quand même facilement identifiable ce qu'on avait comme résidus miniers. Donc, on appelle ça, visuellement, du sable de mine, qu'on appelle ça. C'était facilement... on pouvait le voir dans la tranchée qu'on avait ce sable-là. Donc, à ce moment-là, on prenait ce sable-là, on l'envoyait dans des sites autorisés à coûts quand même assez élevés. Donc, on a commencé à vivre avec cette problématique-là. Mais là, dernièrement, ce qu'on nous a demandé, c'était vraiment de tout analyser les matériaux. Donc, même les matériaux qui, visuellement, nous paraissaient comme étant des matériaux naturels. Donc, entre autres, il y a un projet qui s'est fait à Thetford Mines, un projet de mise en valeur d'un ancien site minier qu'on appelle KB3. Il a fallu... il y avait une galerie souterraine qui était construite, donc il fallait faire l'excavation de tous les matériaux pour pouvoir construire la... cette galerie-là. Puis quand on est arrivé à un certain moment donné, on voyait qu'il y avait du sable de mine, là, en surface, donc ces matériaux-là s'en allaient directement au site. Là, on est tombé ensuite dans un matériel qui nous semblait de nature naturelle, vraiment un matériel plus brun, d'une couleur brune, sol naturel. Donc, là, on nous a demandé, il faut absolument que vous l'analysiez. Parce que nous, notre première approche, c'était vraiment de le remettre dans la tranchée suite à la construction. Puis quand on l'a analysé, on s'est aperçu qu'il y avait effectivement des fibres d'amiante à l'intérieur des matériaux, des traces. Ce n'était pas... ce n'était pas beaucoup, mais c'était des traces, qui nous obligeaient à en disposer dans des sites autorisés à frais très élevés.

LE PRÉSIDENT :

Définissez-moi « traces », s'il vous plaît.

M. DANIEL CYR :

Bien là, ce je n'ai pas les résultats avec moi, là. C'était 0.1.

LE PRÉSIDENT :

Qui vous l'exigeait? C'est le ministère de l'Environnement?

M. DANIEL CYR :

C'est le ministère de l'Environnement. Parce que dans la directive... excusez, monsieur Zayed, mais dans la directive, on nous indique la présomption que tous les matériaux dans la MRC des Appalaches présentent de l'amiante, des traces.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous aviez aussi des indications précises pour que vous puissiez obtenir des échantillonnages représentatifs, mettons, de tout un travail que vous allez faire? Parce que vous pouvez prélever un ou deux ou trois échantillons à un endroit, et c'est terminé.

M. DANIEL CYR :

C'est ça. Bien, nous, en réalité, on a pris des échantillons un peu partout à certains endroits pour être le plus représentatif possible, sauf qu'on n'a pas de... on n'avait pas d'encadrement par rapport à ça.

LE PRÉSIDENT :

Ah, c'est ça. Donc, il n'y a aucun encadrement...

M. DANIEL CYR :

Non.

LE PRÉSIDENT :

... c'est à votre jugement?

M. DANIEL CYR :

C'est à notre jugement.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Si je peux me permettre de...

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Alexandre.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

... c'est monsieur Brousseau. Donc, si je peux me permettre de préciser, là, je pense que c'est important dans l'histoire -- Alexandre, c'est mon collègue. Donc, en fait, ce sol naturel là qui contient des traces d'amiante comme on est dans la région de l'amiante, donc comme dans tout le sol de notre région, aurait été renvoyé dans le fond de l'excavation, c'est-à-dire à peu près 20, 25 pieds sous terre, là. Puis même ça, ce n'était pas permis, là.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. D'autres observations? Oui, monsieur Gagnon.

M. FRANÇOIS GAGNON :

Oui, bonjour. Je... je veux revenir sur la question qui est posée : « Quelles sont les contraintes socio-économiques et environnementales. » Une des contraintes, c'est... en fait, c'est... il y a un manque de science, en quelque part, il y a un manque de données, ce qui fait qu'il y a des gens qui sont dans le flou. C'est le cas des municipalités concernées ici. Puis il y a... les étapes ne sont pas claires, aussi. On devrait ordonner des étapes dans... qui sont nécessaires pour aller vers la valorisation des résidus miniers. Puis une des premières étapes, c'est justement d'avoir ces connaissances-là. Là, à ce moment-là, les connaissances sont colligées à droite et à gauche, un peu partout par les ministères. Il n'y a pas de point non plus vers lequel sont récoltées ces connaissances-là, ce qui fait qu'on se retrouve, justement, avec des situations frustrantes aussi pour ces municipalités-là. Et pour moi, ce serait... c'est une des contraintes, là, majeures, là.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci. J'aimerais revenir.

LE COMMISSAIRE :

J'aimerais revenir avec monsieur Brousseau. Est-ce que vous pourriez nous dire depuis quand le

changement de réglementation, là, très sévère auquel vous faites référence est arrivé, et là, ma collègue, madame Gauthier, pourra me corriger, mais est-ce que c'est en vertu d'un changement de règlement, est-ce que c'est en vertu d'une demande de fonctionnaire, ou... ça serait important pour nous de savoir depuis quand, ça, ça vous est imposé, cette nouvelle... cette nouvelle réglementation-là, ou cette nouvelle... pardon?

LA COMMISSAIRE :

Directive.

LE PRÉSIDENT :

Directive.

LE COMMISSAIRE :

Directive, pardon, et... puis ça a été fait comment?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Si vous me permettez, je vais laisser notre directeur des travaux publics , génie et environnement, vous répondre.

M. ALEXANDRE MEILLEUR :

Alors, bonjour. Alexandre Meilleur, donc la Ville de Thetford. Au niveau de l'historique, je vous dirais, ça concorde, ça a été très évolutif, comme on parle depuis le début. Donc, on est à peu près dans les années 2011 que le gouvernement, quand la fermeture a été... l'opération des mines dans notre région a arrêté, les normes au niveau des travaux et la manipulation de ces matériaux-là ont commencé à augmenter. Ça a commencé par les exigences au niveau du Code de la santé et de la sécurité des travaux. Donc, dans les années 2010-2011, c'est la CSST qui est arrivée, donc, pour protéger les travailleurs. Par la suite, le ministère de l'Environnement a émis une directive parce qu'il se rendrait compte que c'était un matériau contenant de l'amiante, donc il y avait des... un contaminant. Donc, il y avait le besoin d'une gestion particulière. On parle aux alentours de, je dirais, 18... 17, 18 qu'on a commencé vraiment à nous exiger de traiter ces matériaux-là d'une façon particulière, qu'on vient dire, parce que... on tournait en rond parce que, là, ils nous imposaient de la traiter, d'en disposer de façon conforme, mais il n'y avait pas de site, il n'y avait pas de solution. Il n'y avait pas de site de traitement encore ouvert. Ce n'est que dernièrement qu'il y a un site qui... qui a été autorisé dans une ancienne halde minière que vous connaissez, ce n'est que l'année passée.

Donc, il y avait comme un flou ou une façon, il y avait... nous, on les remettait dans la tranchée. On trouvait que cette solution était la valorisation conforme, et lorsque le site a été ouvert et opérationnel, là, ça a été une... on n'avait plus le choix, comme Daniel l'a dit, de l'envoyer à ce site-là, qui était unique. Donc, on était confronté à un monopole. C'était un seul site, donc les prix étaient énormes. Et quand on parle de coûts énormes, on parle de 30 à 60 dollars pour chaque tonne de matériaux qui étaient amiantés. On ne parle pas juste de résidus miniers, on parle de résidus amiantés. Tantôt, on avait un calcul, parce que vous avez posé la question au niveau : c'est-tu tout sol, mais nous, quand on creuse, étant donné qu'on a utilisé le résidu minier amianté dans nos infrastructures alors qu'on pelle, donc ça se mélange. Donc, quand on passe tout ce matériel-là au microscope, oui, on trouve le fameux 0.1 %. Et on a évalué... le ministère de... le ministère des Transports a évalué à 1.3 million de tonnes, eux, pour... au niveau de leurs chaussées amiantées, ça va faire partie de notre mémoire, mais nous, on estime, exclusivement pour toutes nos chaussées, matériaux de remblai autour des conduites, on parle... on parle d'une... de 15 millions de tonnes de résidus amiantés, là

LE PRÉSIDENT :

Vous avez fait référence à 0.1 %, au 0,1 % d'amiante.

M. ALEXANDRE MEILLEUR :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez simulé qu'est-ce que ça représentait si c'était relevé à 1 %, comme plusieurs provinces du Canada?

M. ALEXANDRE MEILLEUR :

Pas pour les matériaux. On n'a pas simulé étant donné que s'était imposé le IRSST 244-3. Donc, on n'a pas... pour caractériser si c'est un matériau contenant de l'amiante, ce que les gouvernements utilisent, c'est cette norme-là. On n'a pas simulé s'il était relevé, mais la présence de 1 %, là, est assez facile à... on aurait la présence, là... ça ne diminuerait pas les quantités.

LE COMMISSAIRE :

O.K., je comprends. Monsieur Brousseau?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Oui, peut-être juste pour compléter par rapport à la question que vous aviez posée. En fait, vous demandez depuis quand que les sols naturels, c'était rendu... parce qu'on a parlé de plein de choses, mais on avait esquivé ce petit bout-là. C'est depuis 2019. Donc, c'est la nouveauté de l'année 2019, on est en attente de la nouveauté de l'année 2020.

LE COMMISSAIRE :

O.K., merci beaucoup. Donc, c'est quand même des informations importantes.

Là, j'aurais une question pour suivre la façon dont les... mes questions étaient faites, je voulais revenir à monsieur Brousseau avant de parler à monsieur Gagnon. Quand vous mentionnez... vous avez mentionné qu'une des principales contraintes socio-économiques pour votre... pour la CRE Chaudière-Appalaches, c'est le manque de connaissances. C'est à quel niveau, est-ce que c'est au niveau de la... de comment on va faire la valorisation, est-ce que c'est au niveau de... des impacts environnementaux, et cetera?

M. FRANÇOIS GAGNON :

Bien, si on regarde les données qui ont été prises, là, puis qui ont été considérées, dans les propos, entre autres, qu'ont véhiculés les ministères, ce n'est pas des données qui sont extrêmement solides. Il n'y a pas beaucoup de données, leur analyse laisse à désirer. On ne sait pas ce qui a nécessairement... ça a été soulevé beaucoup, là, qu'est-ce que devrait être la façon de mesurer le bruit de fond. Donc, il y a ces points-là, il y a ces aspects-là qui... qui doivent être en premier caractérisés, être mesurés. Parce qu'on ne sait pas... on ne sait pas où on s'en va.

Les activités qui... les entreprises qui veulent démarrer des projets, qu'est-ce qu'elles vont avoir comme impacts? Est-ce qu'on... on doit d'abord et avant tout voir qu'est-ce qui se passe avec les projets existants, bien caractériser, bien démontrer quels sont les mouvements de poussières amiantées, parce que les poussières amiantées, quand même, là, constituent un problème de santé publique. Ça a été bien démontré dans la documentation. Puis c'est important au Québec, aussi, il y a des coûts très, très très importants reliés à ça. C'est 24 millions, entre autres, par année pour la CNESST, et ça va en augmentant. Donc, c'est des coûts qu'assume tout le Québec. Et avant de permettre d'autres projets, si on pouvait les permettre avec une science solide derrière, on ne serait pas toujours dans le changement de normes qui entraînerait des frustrations; on aurait quelque chose, un plan solide avec lequel démarrer les choses. Mais il faut prendre le temps de bien faire ce plan-là, bien démarrer, bien mettre en place le cadre dans lequel va se faire cette valorisation-là en ayant des données probantes, mais à tous les niveaux, autant sur les cours d'eau que sur la qualité de l'air, entre autres.

LE COMMISSAIRE :

Parfait, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Je prends les trois dernières interventions, puis on change de question. Alors, monsieur Vachon.

M. PAUL VACHON :

Paul Vachon, MRC des Appalaches. Tout ce qui a été dit au niveau factuel est tout à fait exact. Au niveau environnemental, on a effectivement des sédiments qui sont... qui sont amenés dans les rivières, et cetera. Et il y a même eu certaines catastrophes, je pense à East Broughton il y a quelques années où une rivière souterraine qui passait sous une mine a été obstruée, puis il y a eu une coulée de boue à travers le village. Il y a des interventions qui ont coûté quelques millions de la part de la MRC et de la municipalité d'East Broughton.

Comme on vit dans cette région-là, on n'est pas nécessairement en mode catastrophe tout le temps, et on a utilisé aussi les sites miniers pour en faire, je vous dirais, des sites récréatifs. C'est le cas d'un puits de mine à la mine Flintkote où il y avait de la plongée sous-marine puis des œuvres d'art qui pouvaient être admirées. C'est le cas à Sacré-Coeur-de-Jésus, où il y a un club de pêche, où il y a des truites à l'intérieur d'un puits de mine, puis tout ça.

Ce qui m'amène à dire, puis c'est un peu la réflexion que, tout à l'heure, monsieur Gagnon faisait, il y a des directives qui sont données pour caractériser des gens, comme les travailleurs au niveau de la CNESST, mais au niveau de la population, il n'y a absolument rien, et les gens ne comprennent pas. Ils ne comprennent pas parce qu'ils vont aller pêcher dans le site minier de Sacré-Coeur-de-Jésus, ils sont heureux, la qualité de l'air est bonne -- nous présumons, parce qu'on n'a absolument rien pour la mesurer. On ne sait pas non plus s'il y a un impact quelconque au niveau de la faune aquatique, mais tout fonctionne bien, alors ça va bien. Et c'est pour ça qu'au niveau de la population, ça ne passe pas, parce qu'il n'y a rien qui est partagé avec... avec le milieu. Pourtant, il existe, ailleurs, des modèles, je pense à Sept-Îles, où il y a un institut scientifique qui va donner des directives, et c'est partagé. Mais je vous dirais qu'un des apports du BAPE, en tout cas, qui est significatif, c'est que la semaine dernière, on a eu une rencontre concernant l'aménagement, et notre aménagiste pourra en parler, mais pour la première fois, la Santé publique nous a téléphonés, puis on a travaillé ensemble. Moi, je pense qu'on est en train de faire un pas extraordinaire. Il faut se parler, il faut être gagnant-gagnant dans une situation comme celle-là, et il ne faut pas qu'une région assume tous les frais, parce que, dans le passé, on a contribué également à la richesse et à la prospérité du Québec et du Canada.

L'autre élément au niveau des contraintes socio-économiques, moi, je vous dirais que ce sont davantage des appréhensions. Je vais vous donner quelques exemples. À Sacré-Coeur-de-Jésus, il y a un projet pour revaloriser les résidus miniers en faisant l'extraction de magnésium. Ça nécessite le retour du train. Le retour du train, aussi, va servir à d'autres compagnies qui font des infrastructures de métal, d'acier, comme Canatal, et sans le projet de revalorisation des résidus miniers, il n'y aura pas de retour du train. S'il n'y a pas de retour du train, bien, ça va affecter aussi une entreprise comme Canatal et d'autres. On est imbriqué dans notre... dans notre développement.

Et finalement, le dernier élément, je reviens au niveau environnemental, on a déployé, charroyé des résidus miniers partout dans la région, parce que ça servait de remblai, y compris sur les fermes, un peu partout. Alors, on en a partout. Et s'il fallait un jour commencer à explorer, à se questionner, à... on aurait presque une catastrophe appréhendée, là. Parce que, que ce soit les fermes, que ce soit partout dans les villages, on en a charroyé partout. Le fond de mon garage chez nous, là, c'est du résidu minier, et on est habitué dans ça, puis on s'en préoccupe peu. Mais moi, je trouve que, ce qu'on n'a pas, c'est une mesure scientifique, partagée par des scientifiques et par le milieu, dans laquelle on s'entendrait pour être capable de le faire, et ça pourrait rassurer tout le monde. Là, on a plutôt, des opinions, des directives qui s'appliquent à un puis qui ne s'appliquent pas à l'autre. Le travailleur est bien protégé, le badaud à côté, absolument rien. Ce n'est pas crédible, et c'est inquiétant.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Vous avez quand même dit deux phrases que j'aimerais clarifier. Vous avez dit : « La population ne comprend pas. Chez la population, ça ne passe pas. » Qu'est-ce qui fait que la population ne comprend pas, et qu'est-ce qui fait que, chez la population, ça ne passe pas? Qu'est-ce qui fait problème?

M. PAUL VACHON :

C'est parce que c'est des groupes qui sont ciblés, et pas la population. Il y a plusieurs exemples dans ça. Je donnais tout à l'heure les travailleurs qui vont travailler, les passants qui passent à côté. Si on doit avoir des protections, une combinaison, un masque, comment ça se fait, ça, que la population n'était pas... n'est pas interpellée, on vit à la même place.

L'autre élément, est-ce que ces mesures-là ont été... ont été évaluées scientifiquement? Est-ce que c'est trop? Est-ce que ce n'est pas assez? On ne le sait pas. Ce sont, je vous dirais, des mesures de... de protection. Trop fort casse pas, on va faire ça, on ne sait pas pourquoi, peut-être mieux qu'on en fasse encore un peu trop. On ne le sait pas. Si on était capable de nous démontrer, par exemple, que c'est tout à fait adéquat, ce type de protection là, et puis qu'il faut l'étendre dans un rayon X, ou c'est le contraire, c'est beaucoup trop. Dans le fond, il n'y a pas... on ne le sait pas. Alors, pour moi, c'est... il est là, le problème.

LE PRÉSIDENT :

Quelqu'un avait demandé la parole. Donc... c'est parce que si on passe une heure et demie sur la même question, là...

LE COMMISSAIRE :

Je posais une question rapide à monsieur Vachon. Très rapide. Merci, monsieur le président.

Donc, si je comprends bien, monsieur Vachon, ce que vous êtes en train de dépeindre, là, c'est un peu l'image qu'on a vue. On a vu une de ces photos-là lors de la première audience, là. Il y avait un travailleur en combinaison, et il y avait une dame qui passait en carrosse à côté. Donc, c'est un peu l'image, je dirais, là, qui résume bien votre pensée quand vous dites que la population ne comprend pas. Donc, est-ce que c'est un peu...

M. PAUL VACHON :

Tout à fait.

LE COMMISSAIRE :

... le message que vous voulez nous envoyer ce matin?

M. PAUL VACHON :

Oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

Je pense que c'est vous, madame Pomerleau, qui... non, je pense qu'il y avait une... monsieur Brousseau.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Je peux aller très rapidement, si vous voulez. En fait, j'ai hésité tout à l'heure à le dire, parce que quand on parle des contraintes socio-économiques, c'est une contrainte qu'on vit, mais c'est une contrainte qu'on n'accepte pas, puis on vous l'a dit, on vous le dira dans le mémoire, c'est le rayon du un kilomètre des haldes. On a 70 % de notre population qui est à l'intérieur de ce rayon-là chez nous, donc ça cause énormément de problèmes sur tout type de problème qui peut se faire, puis présentement, le ministère de la Santé est en train de jongler avec ce qu'il va faire chez nous, parce qu'il y a des

constructions à faire, puis il n'y a pas le choix de les faire dans le rayon d'un kilomètre, donc à l'encontre de ce qu'il nous dit de faire.

C'est toute une notion de valeur des propriétés aussi, hein. Quand on commence à dire qu'il ne peut rien se passer en dedans d'un kilomètre, bien, tous ceux qui sont en dedans d'un kilomètre, leur propriété vaut quoi aujourd'hui, surtout qu'elle est assise sur des résidus miniers amiantés qui font en sorte de donner quelle valeur aux propriétés. Donc, le jour que tout se cataclysmes-là de valeur des propriétés se déclenche, je ne sais pas ce qui va se passer avec la Ville de Thetford. Et toute la notion qui a été abordée aussi sur les différentes applications. Donc, à qui ça s'applique, on va l'appliquer d'une façon différente, ou d'une région à l'autre. On vient de commencer à se parler, là, avec la Santé publique, il semblerait, la MRC. Bien, quand on était l'autre bord de la frontière en Estrie, bien, ces gens-là se parlent toujours. Si on pouvait demander d'aller en Estrie, on commence à se questionner si on ne devrait pas le faire, parce que visiblement, ça se passe très différemment de l'autre côté.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Ensuite, il y avait madame, et monsieur Châteauvert après.

Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :

Dans le fond, c'était une autre contrainte socio-économique, celle-là, qui... on... qui n'est peut-être pas actuelle, mais qui est peut-être à prévoir, c'est la propriété des sites miniers actuels. Depuis le bannissement de l'amiante, ce qu'on constate dans les relations avec les compagnies minières qui sont propriétaires des sites à Thetford Mines, par exemple, c'est qu'ils ont de moins en moins de moyens et qu'ils sont... bon, on a des contacts avec la Société Asbestos limitée, qui est un des gros propriétaires. Quand on leur a demandé une partie... une contribution financière pour réaliser un bassin de sédimentation d'un coût d'à peu près 50 000 dollars, ils nous ont dit qu'ils ne pouvaient pas fournir d'argent et qu'ils... on leur a demandé une contribution en nature en termes de prêt de machinerie, ils nous ont dit : « On n'a plus de machinerie. » Donc, c'est des compagnies, visiblement, qui ont des grandes faiblesses économiques en ce moment, et on peut comprendre pourquoi, mais ce qui nous fait craindre, c'est l'autre compagnie, qui est Granilake, anciennement LAB Chrysotile. Eux, on a tenté d'être en contact avec eux. Ce qu'on comprend, c'est qu'ils sont en train de quitter la région, de remettre l'exploitation de leurs sites à des sous-contractants, et ce qu'on craint, c'est que ces compagnies-là, finalement, fassent faillite encore une fois, et qui va hériter de ces sites-là? On en comprend que c'est les villes, les municipalités, donc la société québécoise. Et c'est des territoires, c'est des sites miniers privés, comme on nous avait expliqué. Les gens du MERN nous ont bien expliqué que c'est des... on est en propriété minière privée. Donc, ce n'est pas le gouvernement qui récupère des sites orphelins, ce sont les municipalités qui récupéreraient des terrains orphelins. Et je pense que ça, il faut le considérer aussi, là, dans la réalité, là, pour ne pas que ça en vienne là, finalement.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Châteauvert? Monsieur Châteauvert.

M. PIERRE CHÂTEAUVERT :

Oui, d'accord...

LE PRÉSIDENT :

Permettez-moi de présider.

M. PIERRE CHÂTEAUVERT :

Je voulais laisser parler le monde qui vive cette situation-là avant, c'est simplement pour ça. C'est que, simplement, effectivement, il y a plein de choses qui ont été dites et tout ça, puis on parle des contraintes. Le mandat du BAPE, c'est de regarder l'ensemble des dimensions d'une problématique et tout ça, puis ça, c'est très le bienvenu. Mais moi, simplement, ce que je voulais amener, c'est la responsabilité d'une municipalité, d'une MRC, c'est de développer son territoire, de l'aménager, de le gérer, et tout ça. C'est une contrainte majeure actuellement.

Ces deux régions-là, ces deux MRC-là sont privées d'une partie de leur territoire. On en a fait mention avec les réglementations autour puis les... et ça... et même, j'irai même dire la contrainte historique qui fait lien... qui fait le lien avec la perception de toute la problématique. Ça, c'est une contrainte majeure sur le territoire. Et qu'en ce sens, on pourra le développer plus tard, mais je pense que le Québec n'a pas le choix que de relever le défi de l'utilisation puis de régler cette problématique-là pour ces deux régions-là. Il y a un problème de perception, puis il y a un problème historique, et ça, ça a un lien direct avec l'occupation du territoire et l'avenir de ces communautés-là. Je reviendrai avec ça.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur LeBel.

M. PHILIPPE LABEL :

Oui. Donc, merci, monsieur le président. J'aurais pu même être avant monsieur Châteauvert que j'aurais dit sensiblement la même chose, là, pour faire le tour de toutes les discussions. Le mot « contraintes », dans la question, en fait, bien, sur le coup, ça m'avait surpris parce que les haldes sur le territoire de la MRC des Sources, de la Ville d'Asbestos, n'ont jamais été considérées par la population comme étant une contrainte, mais tout le temps comme étant l'image de l'opportunité économique et de

son propre développement.

Donc, là, je ne suis pas en train de faire un plaidoyer pour ce qui est de l'amiante, là. Au contraire, l'amiante est un produit dangereux, mais ça a toujours été l'image de ce qui a développé la Ville, et la population, tout... ce qui a fait tout le territoire. Donc, ce qui deviendrait à mon avis une contrainte pour le territoire, c'est si on le laisse comme étant un passif, donc ne pas pouvoir utiliser le territoire à sa juste valeur, parce qu'il y a clairement une valeur, ici, donc on peut le valoriser. Il y a un actif présent là-dedans, que ce soit dans la valorisation des résidus miniers ou que ce soit pour le développement des activités récréotouristiques, c'est là. Si on le barre, ça devient un enjeu. Là, ça deviendrait une contrainte pour les territoires. Puis à la différence ici de Thetford Mines, à Asbestos, les haldes n'ont pas été disposées de la même façon, les résidus miniers n'ont pas été disposés de la même façon. Les pentes sont beaucoup plus douces, beaucoup plus évasées. Il y a des distances depuis longtemps qui étaient respectées par rapport aux cours d'eau, puis c'était déjà des normes dans le schéma d'aménagement puis dans les règlements d'urbanisme depuis les années 80, là, depuis les premiers schémas. Donc, les... la facilité aussi par après pour la Ville d'Asbestos -- bien, relative facilité, il reste qu'il y a des défis de revaloriser tous les sites --, ça serait un peu décevant de ne pas pouvoir en profiter, parce que les pentes se revégétalisent, on les voit, là, dans le paysage beaucoup plus facilement qu'à Thetford Mines à Asbestos. Donc, la nature reprend ses droits, puis il y a une partie aussi des résidus miniers qui contient des minéraux vraiment importants. En fait, on parle beaucoup de magnésium, mais il y en a d'autres aussi. Donc, pour faire le tour de tout ça, pour nous, c'est plutôt une opportunité. On veut le voir comme ça, on veut continuer à le voir comme ça.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci. Ça va, on peut passer à la prochaine? Très bien. Le maintien du *statu quo* est-il souhaitable... en passant, madame Ruff, monsieur Lapointe, si vous voulez intervenir, je vous prie de me faire signe, n'hésitez pas.

Mme KATHLEEN RUFF :

Oui, je ne sais pas comment vous faire signe.

LE PRÉSIDENT :

Ah, bien, est-ce que vous aimeriez intervenir avant qu'on passe à la question... à la deuxième question?

Mme KATHLEEN RUFF :

Oui, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, madame.

Mme KATHLEEN RUFF :

Merci beaucoup. Alors, je crois que ce qui est essentiel, c'est que, d'abord, à priorité, il y a du respect de la science et de la transparence, et je crois que c'est un problème qu'à... par le passé, on n'a pas voulu accepter la science sur l'amiante chrysotile. La science est bien établie, il y a un consensus scientifique autour du monde. Parmi la communauté scientifique, on ne devrait pas continuer à utiliser l'amiante chrysotile, mais ça n'a pas été accepté par le passé et ça continue, je crois. On a... on a eu déjà une commission d'enquête sur l'amiante chrysotile en décembre 2010. Quand le gouvernement, à ce moment, a mandaté la CRE de le... de tenir une enquête, et il a fourni un avis sur le maintien de l'industrie du chrysotile en Estrie, et il a appuyé qu'on devrait continuer à exploiter et à exporter l'amiante, et il a identifié que le vrai problème, c'était qu'il fallait que les autorités fassent des efforts importants de marketing et de communication pour réhabiliter l'image de l'industrie du chrysotile, et contrer les effets dommageables des campagnes de désinformation mondiales.

Alors, il me semble à moi que ça continue en ce moment, qu'au lieu d'avoir la possibilité de respecter la science et la transparence, on fait des commentaires au sujet des audiences du BAPE qui refuse les idées, les opinions qui respectent la science. On dit, par exemple, dans les médias que les élus de la région sont conscients que les lobbys anti-amiante profiteront de l'occasion du BAPE pour se faire entendre tout au long de la commission d'enquête. Nous savons que ce sont des gens très bien organisés. Ils ont les poches profondes et une bonne relation avec les médias, les voyant à de très nombreuses reprises. Les opposants à l'amiante depuis des années profitent de chaque tribune qu'ils ont entre les mains pour dénigrer la région, pour dénigrer l'amiante. Au début, c'était impossible que cette substance soit utilisée de manière sécuritaire. Il y a un lobby anti-amiante qui est extrêmement puissant au Québec et au Canada, et on est au tout début du processus de consultation. C'est une préoccupation qui est très, très forte pour nous parce qu'on doit... pouvoir utiliser les résidus miniers. Alors, je trouve que ça crée un climat hostile pour moi et pour d'autres parce que je ne suis pas payée, et les gens qui parlent des problèmes de l'amiante chrysotile et qui s'opposaient contre l'exportabilité, où il n'y avait pas de protection pour les travailleurs. Nous ne sommes pas méchants, nous ne sommes pas contre la région du tout, du tout, du tout, mais c'est très difficile avoir une conversation quand on veut nous... on veut exclure ceux qui appuient la science que l'amiante chrysotile ne devrait pas être utilisée et qu'il y a des dangers avec l'amiante chrysotile. Depuis des années, par exemple...

LE PRÉSIDENT :

Madame Ruff...

Mme KATHLEEN RUFF :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... il va falloir que je vous arrête peut-être pour vous permettre de vous réenligner. Bien sûr, vous avez droit à votre réquisitoire, mais s'il s'avère que c'est vers un réquisitoire, ce que je vous demande, c'est de nous le déposer sous forme de mémoire.

L'objectif de la rencontre... pardon, de la rencontre sectorielle ici, c'est justement de ne pas permettre de... ce genre de réquisitoire de chacun, parce qu'on n'en finirait plus, mais plutôt d'y aller avec une approche qu'on essaie de rendre la plus constructive possible, au moins pour se positionner. Bien sûr, vous pouvez vous positionner contre... contre la valorisation, et nous avons essayé, par des invitations de cette nature, à inviter des personnes de diverses tendances et de différentes tendances.

Donc, je vous demanderais peut-être de conclure en fonction surtout de la question qui a été posée et qui est toujours affichée à l'écran.

Mme KATHLEEN RUFF :

Je crois qu'une contrainte, c'est qu'il faut avoir des informations qui sont transparentes et indépendantes, et j'ai peur que ce n'est pas le cas.

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, je peux vous dire une chose : vos craintes, peut-être sont justifiées, pour moi, elles ne le sont pas du tout parce que, avec le travail que fait la commission, je pense que vous êtes une personne qui probablement suivez les travaux d'assez près, les travaux de la commission. Vous avez probablement vu hier la commission qui a rencontré une quinzaine de chercheurs nationaux et internationaux. Nous avons invité, entre autres, un expert, un chercheur international reconnu crédible, intègre, monsieur Takala, qui est de la Finlande. Alors, nous avons eu toute l'information dont la commission jugeait avoir besoin. Donc, je pense que le rapport... je pense humblement que le rapport de la commission va fournir une information à jour, une information transparente, et certainement pas biaisée. Alors, ceci dit, vous aurez le droit quand même de commenter le rapport quand il sortira.

Mme KATHLEEN RUFF :

C'est 100 % du respect pour le travail de la commission. Ce qui me trouble, c'est que la commission vit dans un monde réel, et comme a dit la commission, ce n'est pas la commission qui va

décider ce qu'il va avoir lieu.

Alors, pour la commission, j'ai énormément du respect et je vous remercie profondément pour le travail que vous faites, qui est vraiment excellent, mais il y a vraiment... et les chances que votre travail soit respecté vont influencer si on a un climat qui accepte la transparence et l'indépendance ou si on les rejette

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame.

Mme KATHLEEN RUFF :

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Donc, nous passons à la question suivante.

LA COMMISSAIRE :

Mais monsieur Lapointe, il me semble que ça le toucherait.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Lapointe, monsieur Ugo Lapointe, est-ce que vous aimeriez intervenir avant que nous passions à la question suivante?

M. UGO LAPOINTE :

En fait, est-ce que vous m'entendez

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, absolument.

M. UGO LAPOINTE :

O.K. En fait, pas nécessairement, mais peut-être... je ne sais pas si... peut-être parce que je suis arrivé en retard, peut-être juste clarifier rapidement l'ordre du jour de la journée. Est-ce qu'il y a... on a

d'autres occasions d'intervenir, est-ce que les questions de la journée sont connues d'avance? Je ne les ai pas trouvées.

LE PRÉSIDENT :

Non, non. Les questions ne... en fait, la démarche de la commission peut varier d'une rencontre sectorielle à l'autre. Par exemple, pour la rencontre sectorielle avec les représentants des ministères et de la Commission... la CNESST, Commission des normes de l'éthique et de la santé et sécurité du travail, il y avait une cinquantaine de personnes, et la commission voulait faire autre chose que de prolonger la première partie de l'audience avec des questions. Donc, la commission, elle y est allée avec un format dénoncé. Nous avons élaboré une vingtaine d'énoncés autour desquels on demandait aux différents ministères et à la CNESST de se positionner par rapport à ces énoncés ou de les améliorer, éventuellement, le cas échéant.

Pour la rencontre d'hier et celle d'aujourd'hui, nous procédons par question. Bien sûr, il y a à peu près... nous avons certainement autour d'une quinzaine de questions, et nous espérons de ne pas prendre le temps pour chacune des prochaines questions, parce que... parce que ça nous remettrait... on finirait à 11 h ce soir. Alors, mais bien sûr, monsieur Lapointe, vous aurez l'occasion d'intervenir sur chacune des questions.

Excusez-moi, monsieur Lapointe, le son a été coupé.

M. UGO LAPOINTE :

Excusez. Oui, bien, il n'y a pas de problème. Je vous suggère de continuer vos questions. De toute façon, je ne me souviens plus de la question il y a une heure, ça fait que vous pouvez continuer.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Mais je pensais qu'elle apparaissait automatiquement sur votre écran, honnêtement, là. Mais sinon, je vais, de toute façon, à chaque fois que je vais procéder à une nouvelle question, je vais minimalement la lire, d'accord?

PERTINENCE DE VALORISER LES RÉSIDUS MINIERS AMIANTÉS — QUESTION 2

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors, à la prochaine question, s'il vous plaît. Donc, le... question 2 : « *Le maintien du statu quo est-il souhaitable d'un point de vue environnemental ou de santé publique?* »

Monsieur Grondin.

M. OLIVIER GRONDIN :

Oui, merci, monsieur le président. Donc, c'est une question beaucoup moins large, mais qui, quand même, amène des réponses qui peuvent être également assez larges. On parle de *statu quo* par rapport à quoi, O.K.? On parle de *statu quo* par rapport aux règles que nous connaissions v'là un an, aux règles que nous connaissons depuis la semaine dernière, à celles qui sont applicables? Monsieur Magnan a mentionné tout à l'heure dans ses questions s'il y avait eu des modifications réglementaires qui avaient, justement, cette évolution. La réponse, pour moi, est non. Et encore une fois, je retourne peut-être par une question : *statu quo* à quoi?

LE PRÉSIDENT :

Oui, vous avez raison. J'en prends la responsabilité. En fait, on devrait lire ... définir « *statu quo* » par le maintien des haldes telles qu'elles sont actuellement : « *Est-il souhaitable, d'un point de vue environnemental et de santé publique.* »

Monsieur Dionne, s'il vous plaît.

M. JEAN DIONNE :

Oui, bonjour. Jean Dionne. Tout simplement, je voudrais apporter un commentaire par rapport au... présentement, ce sont tous des sites miniers, même s'ils sont sur des territoires privés. Il y a... les détenteurs ont des obligations légales en vertu de la Loi sur les mines, dont l'obligation de procéder... de déposer un plan de réaménagement et de restauration ainsi qu'une garantie financière, et, bien sûr, à la fermeture ou à la cessation des activités, il doit normalement mettre en place ce plan de restauration là. Donc, il revient au ministère des Ressources naturelles de voir à l'application de ces mesures-là et à imposer comme telles les mesures de restauration.

Quand on parle de restauration et réaménagement, aussi, il faut prendre en considération qu'il y a un élément, c'est qu'on tient compte, dans les objectifs, de l'état satisfaisant de la Loi sur les mines. On doit tenir compte aussi de la vocation future du site. Donc, s'il n'y a pas de vocation future, c'est une remise en végétation ou une stabilisation. S'il y a des potentiels, comme, dans ce cas-ci, des résidus miniers, bien, on doit procéder... on doit... on va forcer pour qu'on procède à la valorisation des résidus miniers, donc récupérer les matériaux de valeur.

Donc, c'est juste une précision. Donc, le *statu quo*, pour moi, c'est... de rester les haldes telles qu'elles sont, ça ne serait pas pensable. Donc, il y a une obligation légale, et ils doivent... ça doit être fait.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Oui, monsieur Vaillancourt.

M. MARTIN VAILLANCOURT :

Le... on analyse souvent les problématiques dans notre domaine en fonction des principes du développement durable. Un des principes qui parlent d'équité intergénérationnelle nous fait penser que le *statu quo* n'est pas soutenable, c'est-à-dire que, d'un point de vue strictement environnemental, il y a là un passif environnemental important, dans Chaudière-Appalaches, c'est probablement l'un des plus importants, là, concentré dans une seule région. Je salue la résilience des communautés qui sont autour qui voient là une opportunité de développement, là, puis d'être à la recherche de solutions par rapport, disons, aux problématiques que cause la présence des résidus miniers sur leur territoire. La... donc, dans un souci d'équité entre les générations, donc de travailler à améliorer le futur de ceux qui nous suivront, il y a... qu'il y aurait valorisation des résidus miniers ou pas, je suis sûr qu'il y a des actions à poser, notamment sur la stabilisation des talus, sur une foule d'éléments, là, qui font en sorte que, actuellement, ma collègue du GROBEC l'a très bien dit, là, il y a des... par lessivage, là, énormément de sédiments qui part dans les cours d'eau. Il y a plus de connaissances à avoir aussi sur l'effet des conditions météorologiques, que ça soit par les grands vents, que ça soit par les fortes pluies, pour mieux connaître le bruit de fond généré par l'ensemble de ces haldes-là. Donc, de dire qu'on garde tout en l'état et on ne fait rien, pour nous, c'est... ça ne serait pas la voie à suivre.

LE PRÉSIDENT :

Madame Desaulniers, et ensuite, monsieur Lapointe.

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Oui, merci. J'aimerais juste apporter d'abord une précision aux propos de monsieur Dionne. Peut-être que ce qu'il a avancé au niveau des plans de restauration exigés par la Loi sur les mines est la réalité pour Asbestos, mais au niveau de Thetford Mines, les... madame Fournier, entre autres, là, de ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles l'a bien précisé, il y a seulement cinq sites au Québec pour lesquels on a exigé des plans de restauration. Les autres sites n'ont pas été soumis à cette exigence-là parce qu'ils sont... ils ont été en exploitation à des dates antérieures de la Loi sur les mines. Donc, il faut juste savoir que, dans le secteur de Thetford Mines, il y a des sites pour lesquels le MERN ne peut pas exiger un plan de restauration, et il faut savoir aussi qu'il n'y a pas de garantie financière qui ont été demandées pour ces plans-là, donc... et nous, on avait demandé à la Société Asbestos, par exemple, pour un de leur site, à combien ils estimaient la réalisation, la mise en oeuvre d'un plan de restauration pour un seul site, et on parlait de milliards. Donc, si on fait une extrapolation, là, par rapport à tous les sites qu'on trouve, on considère que c'est des frais qu'ils ne peuvent pas

assumer, là, compte tenu de leur situation économique en ce moment.

Donc, je voulais juste rectifier ce point-là. Sinon, bien, j'abonde dans le sens de monsieur Vaillancourt. Non, on ne peut pas laisser les haldes dans leur état actuel vu le manque de mesures d'atténuation qui les entourent. Donc, pour... encore une fois, là, au risque de me répéter, mais dans le fond, pour le secteur de Thetford Mines, il faut absolument qu'il y ait des mesures à court ou moyen terme, là, qui soient entreprises pour limiter, les stabiliser, les revégétaliser, les déplacer s'il faut, pour être en mesure, là, de limiter le plus possible l'apport de résidus amiantés aux cours d'eau.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Lapointe.

M. UGO LAPOINTE :

Oui, est-ce que vous m'entendez bien, ou...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. UGO LAPOINTE :

Oui, O.K. Donc, la question, c'est : est-ce que le *statu quo* doit être maintenu ou non, puis comme le disait monsieur, bon, dépendamment de ce qu'est-ce qu'on entend par « *statu quo* », on pourrait avoir différentes réponses. Bien que vous avez clarifié un peu ce que vous aviez à l'esprit par cette question de *statu quo*, je reviendrais quand même à plusieurs éléments qui sont ressortis ce matin, et probablement dans les séances précédentes, c'est l'état actuel, la connaissance scientifique de l'état actuel, donc du *statu quo*, des haldes de résidus laisse à désirer, c'est le moins qu'on puisse dire. Donc, il semble y avoir d'abord un exercice d'acquisition de connaissances qui doit être fait. Actuellement, les haldes, est-ce qu'elles sont problématiques d'un point de vue de la qualité de l'air, d'un point de vue de risques à la santé, telles qu'elles sont. On pourrait supposer que oui, là, dans certains cas, mais peut-être pas dans tous les cas. Donc, là, je... à moins que vous ayez déjà la réponse à cette question, je... je dirais... nous dirions que l'acquisition de connaissances pour comprendre les risques actuels, elle est fondamentale pour répondre à cette question.

Ceci ou cela dit, l'autre élément qu'on souhaitait dire aujourd'hui qui est lié à cette question-là, c'est la... que l'on décide ou non de... dans le fond, d'aller de l'avant avec l'obligation de restauration de tous les sites ou d'une partie des sites, ou l'autre option qui est de valoriser, possiblement, certains sites, dans les deux cas, de notre point de vue, ça va générer des risques, des risques d'opération. À la

restauration, peut-être, en théorie, un peu moins, dans la mesure où on... typiquement, de ce type de restauration là, ce qu'on essaie de faire, c'est de recouvrir les haldes actuelles en ayant le moins de manutention possible du matériel actuel, mais dans certains cas, ce n'est peut-être pas possible parce que les pentes sont trop abruptes, il faut adoucir les pentes, donc il faut remobiliser ce matériel-là. Donc, la restauration, la remédiation peut poser des risques. La valorisation, c'est-à-dire de retraiter, de remanipuler, de déplacer ce matériel-là vers une usine, séparer le matériel, traiter le matériel dans l'usine, le... dans le fond, le concasser, le broyer davantage s'il faut, tout ça aussi va susciter peut-être des risques additionnels, voire peut-être même supérieurs, point de vue... si on prend juste la lorgnette, là, de santé, qualité de l'air, entre autres.

Et comme une autre intervenante a souligné ce matin, qui était pertinente, la question de la compréhension des risques aussi sur les écosystèmes actuels, c'est-à-dire les... particulièrement l'eau, l'eau de surface et l'eau souterraine, elle est fondamentale. Avoir cette lecture-là, ça serait aussi important. Ça serait important à la fois pour les plans de restauration, de remédiation, si c'est ça qu'on fait pour tous les sites ou certains sites, et à la fois pour la valorisation, si c'est ça qui fait éventuellement pour certains sites.

Dans tous les cas, nous, ce qu'on recommande, c'est que... il y a particulièrement six principes de la Loi sur le développement durable qui devraient s'appliquer dans les... dans ces scénarios-là : prévention, précaution, protection de l'environnement, santé, équité, ça nous apparaît fondamental, l'acquisition de... les connaissances, qui est là au sixième principe. Puis que les normes, dans un cas comme dans l'autre, si on va vers la restauration, la médiation ou la valorisation, de notre point de vue, du point de vue des associations qu'on représente, il faut revoir les normes du Québec pour les mettre aux standards de celles du reste du Canada au niveau particulièrement de la norme amiante dans l'air, voire de la norme internationale.

Sur... et l'autre élément fondamental, c'est... là, présentement, on fait ce qu'on appelle un BAPE générique. C'est une BAPE stratégique. On regarde une question globale, les enjeux globaux d'une situation, ici, régionale. Mais chaque site, chaque projet va avoir ses particularités, que vous, comme commissaires, que ce BAPE-là ne peut pas... ne peut pas adresser, ne peut pas regarder en détail. Donc, c'est fondamental à cause notamment des risques pour l'environnement, des risques pour la population, des risques pour la santé, que chaque projet soit évalué dans le détail avec un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Pour nous, ça semble essentiel.

Deux derniers petits points rapides pour compléter ce... ce premier tour de piste, sur la question de l'équité, on peut la regarder de différentes façons. Oui, c'est sûr que l'équité des... intergénérationnelle par rapport au passif au à cette situation environnementale de ces déchets miniers là, mais je pense que, aussi, on a aussi entendu ce matin, puis ça semble être un plaidoyer fort, là, fait par les communautés locales, les communautés régionales, c'est la question d'équité... d'équité économique, en fait. Et à quelque part, ici, je pense qu'il y a... autant les gouvernements provinciaux et

fédéraux ont soutenu cette industrie pendant des décennies, donc ont soutenu le volet économique, dizaines de millions, certaines de millions, peut-être même plus, autant ils ont une responsabilité, à notre avis, les gouvernements fassent à ces mêmes collectivités, ces mêmes communautés locales et régionales aujourd'hui pour faire la transition. Et lorsqu'on entend des préoccupations comme on a entendu ce matin, de dire « écoutez, nous, on veut faire des travaux de voirie, des travaux de génie civil, dans le fond, puis on a des complications incroyables », je pense que la question se pose : est-ce que ce genre de coûts extras là doit incomber à la population locale, ou il n'y a pas une responsabilité collective d'accumulée au fil des décennies, et donc de devoir fournir un soutien également à ces collectivités pour gérer cet... ce passif-là. Je ne veux pas trop prendre de temps, j'avais un autre point, je peux...

LE PRÉSIDENT :

De toute façon, vous avez couvert, je dirais, un certain nombre de questions que nous avons et c'est tant mieux, je vous en remercie.

Maintenant, je cède la parole à monsieur Dionne.

M. JEAN DIONNE :

Oui, monsieur le président. Donc, tout simplement, c'est une précision que je voulais apporter par rapport au commentaire que madame Desaulniers a formulé, tout simplement pour dire que, lors de l'entrée en vigueur de la Loi sur les mines, les modifications à la Loi sur les mines en juin 1995, toutes les mines qui étaient en activité avaient l'obligation de déposer un plan des restauration avec une garantie financière. L'industrie de l'amiante, donc les principaux sites qu'on retrouve dans le secteur de Thetford Mines, se sont pliés à cette obligation-là, au même titre que dans la région d'Asbestos avec mine Jeffrey. Pour les sites qui étaient inactifs, il y a deux catégories. Donc, on avait une mesure rétroactive qui est l'article 232.11 qui permet au Ministère d'enjoindre les personnes qui étaient inactives à ce moment-là de réaliser des travaux de restauration, ce qui fait que, dans certains secteurs, on a des haldes pour lesquelles on a un détenteur connu. Est-ce qu'il est solvable, c'est une autre question. À ce moment-là, on peut exiger de procéder à des travaux de restauration, et dans d'autres cas, bien, nécessairement, si la personne est non solvable ou le site est abandonné, bien là, ça tombe dans le passif environnemental de l'État. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

Monsieur Grimard.

M. HUGUES GRIMARD :

Le *statu quo* était inacceptable pour moi. L'exploitation des haldes génère de l'activité économique qui est nécessaire pour protéger l'environnement. Si on n'exploite pas les résidus miniers, on s'en va directement avec des sites orphelins, et pour moi, c'est essentiel qu'on évolue dans la situation, qu'on le fasse, qu'on le fasse correctement, puis les haldes de résidus, on ne peut pas les végétaliser si on ne les manipule pas. Donc, c'est incontournable, d'une façon ou d'une autre, il va falloir y toucher. Si on y touche, pourquoi ne pas en profiter pour en créer de la richesse.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

Monsieur Vachon.

M. PAUL VACHON :

Au niveau environnemental, c'est... le *statu quo* n'est pas souhaitable parce qu'on ne peut pas voir nos rivières et nos lacs être pollués comme ça sans réagir. Puis au niveau socio-économique, je voudrais simplement rappeler qu'on a des entreprises, avec la transformation des résidus miniers qu'ils font, la conséquence, c'est qu'ils détruisent l'amiante. C'est ce que tout le monde veut. Olimag, par exemple, détruit la fibre d'amiante de façon thermique; KSM la détruit de façon chimique. Le résultat, c'est qu'on n'a plus d'amiante, puis on a un autre produit, que ce soit du magnésium ou autre chose, qui est une plus ou moins-value.

Alors, il me semble que laisser des millions de tonnes comme ça, sans les exploiter, c'est vrai qu'il y a un risque quand on le déplace puis tout ça, mais on est capable de protéger nos travailleurs, on est capable, collectivement, se donner des normes. Il me semble qu'à quelque part, là, ça serait un rendez-vous manqué.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Je vais prendre une dernière intervention là-dessus. Monsieur Brousseau.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Bien, je serai rapide, en fait, parce que c'est pour faire un peu de pouce sur des interventions qui viennent d'être faites depuis que j'ai demandé la parole. Pour répondre rapidement au *statu quo*, donc le *statu quo* environnemental, je suis du même avis. En fait, c'est sûr qu'on est conscient de la sédimentation qui est causée par ces sites-là, qu'il y a de l'escarpement qui rend le... qu'il y a des

propriétaires qui ont de la difficulté à pouvoir investir en raison de moyens limités. Donc, c'est sûr que le *statu quo*, c'est inacceptable, puis on souhaite qu'il y ait des investissements qui soient faits par l'État pour pouvoir aider cette situation-là.

Le *statu quo* de santé publique, en fait, on attend toujours les données pour démontrer qu'il y a un problème causé au niveau de la présence de fibres d'amiante dans l'air à proximité des haldes. Donc, on encourage encore une fois le gouvernement à bâtir ces données-là. Monsieur le préfet, tout à l'heure, a parlé de la région de Sept-Îles qui, par rapport à la baie de Sept-Îles, a un observatoire scientifique qui est là pour colliger des données. Bien, on... je pense qu'il y a une chose qu'il serait intelligente de faire, ça serait de créer un observatoire scientifique de cette nature-là qui pourrait venir colliger toutes les informations dont on a besoin dans notre milieu.

Et je n'ai pas le choix de renchérir aussi sur le *statu quo* économique, en fait, sur la... monsieur... monsieur Grimard le disait, à partir de quand on veut faire quoi que ce soit par rapport à la présence des haldes, que ce soit de les revégétaliser ou de... on parlait tout à l'heure peut-être même de les déplacer pour les éloigner des rivières, on n'a pas le choix de les toucher. Tant qu'à les toucher, on est mieux de les revaloriser, de les embarquer dans un procédé industriel en se protégeant adéquatement pour qu'il n'y ait pas de danger pour les gens et, à la fin du processus, monsieur le préfet le disait, il n'y en a plus, de l'amiante dans ça. Puis ça, ça a été démontré. Et quand on parle de Sables Olimag, je sais que les données existent, les travailleurs de Sables Olimag sont expertisés régulièrement, et c'est en opération depuis 1986, et il n'y a pas eu de cas de maladie depuis 1986, alors que ces gens-là sont directement dans la revalorisation des résidus miniers amiantés.

LE PRÉSIDENT :

J'aimerais vous poser une question : est-ce que la... votre municipalité a été confrontée à des situations où des propriétaires vivant à la limite des haldes voulaient vendre, céder à la municipalité leurs propriétés?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Ce n'est jamais arrivé, monsieur le président. Les gens ne sont pas encore conscients de toute cette folie-là qui entoure cette histoire-là à la Ville. Les gens sont... ne comprennent pas. On le disait tout à l'heure, là, les gens n'acceptent pas ce vent de folie là présentement, là. Le citoyen moyen, dans la rue, se dit : voyons, on n'a jamais été aussi peu en contact avec l'amiante que maintenant », on a connu des époques où est-ce qu'il neigeait de l'amiante, on a connu des époques où est-ce qu'on travaillait dans des concentrations d'amiante et les gens travaillaient dans un nuage, alors que maintenant, on n'exploite plus l'amiante. Les haldes sont là, les haldes se sont durcies. Donc, non, c'est inconcevable, pour les gens, tout ce qui se passe présentement. Donc, c'est sûr que les gens ne vont pas demander ça, mais c'est plus la nature de la valeur des propriétés, un moment donné, que les gens

vont commencer à se poser des questions en fonction de ce qu'il entendent.

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce que votre municipalité a déjà demandé au ministère de l'Environnement de procéder à l'échantillonnage de l'air à l'intérieur des résidences riveraines de ces haldes?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Pas à ma connaissance, ce n'est jamais arrivé. Mais souvenons-nous que c'est une cascade qui se produit seulement depuis quelques années, là, toute cette histoire-là. Donc, c'est sûr que, oui, maintenant, on le dit qu'il faudrait avoir ces données-là, mais certainement pas à la charge de la Ville.

LE PRÉSIDENT :

Non, je n'ai pas parlé de charge.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Mais il y a toujours une notion d'argent un moment donné qui arrive, puis on vous le dit que ça ne devrait pas être à notre charge.

LE PRÉSIDENT :

Bon. Alors, nous allons... nous allons faire une pause de 15 minutes, et nous reprendrons avec la troisième question.

SUSPENSION DE LA RENCONTRE À 11 h 03
REPRISE DE LA RENCONTRE À 11 h 18

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors, nous poursuivons avec la troisième question. Monsieur Perreault?

PERTINENCE DE VALORISER LES RÉSIDUS MINIERS AMIANTÉS — QUESTION 3

LE PRÉSIDENT :

Une question assez simple, du moins, en peu de mots : « *La végétalisation des haldes est-elle une solution viable durable? »* »

LE COMMISSAIRE :

Il y a monsieur Grimard.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Grimard.

M. HUGUES GRIMARD :

Vous comprendrez que oui, ça peut être une solution, mais ce n'est pas la seule.

LE PRÉSIDENT :

Évidemment, il va avoir de plus en plus de questions pour lesquelles certaines parties auront déjà été répondues par vos interventions, là, ça va de soi, là. Mais je retiens donc votre... votre réponse.

Donc, madame Pomerleau.

Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :

Oui. Elle peut être souhaitable. Il y a eu une intervention hier d'une personne du CTMP -- c'est ce que j'avais noté, là, le Centre de... au niveau de Thetford, le Centre de technologie, qui mentionnait, entre autres, au niveau de la caractérisation des sites, de choisir peut-être la meilleure utilisation de chacun des sites. Donc, s'il y a des sites qui sont propices à la végétalisation des haldes, bien, ça pourrait être intéressant dépendamment des pentes, dépendamment de la nature, puis on peut même penser peut-être à une valeur économique à cette végétalisation-là. Par exemple, si on avait une espèce végétale comme le panic érigé, par exemple, qui pourrait être exploité.

Donc, en fonction de la valeur de la halde, puis là, je pense que, quand on parle de caractériser, d'avoir une meilleure idée de ce qu'on a au niveau de la... des connaissances, d'acquérir des connaissances sur les sites miniers, et là, on pourrait y aller avec la meilleure solution pour chacune... chacune des haldes, finalement.

LE PRÉSIDENT :

Je pense que c'est clair qu'il y a un consensus assez généralisé sur l'importance de la caractérisation des haldes. Donc, si je vous résume bien, vous dites « ça pourrait être une solution viable et durable, mais pour certaines haldes, dépendamment des études préalables qui auront été faites »?

Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :

Oui. Je me souviens aussi, mardi, il y a une personne du MERN qui mentionnait, justement, c'est ça, chaque site minier est différent, mais je pense qu'on revient là-dessus, là. Donc, je pense que, dans notre... l'idée d'un cadre de... comme qu'on l'appelle, un cadre de gestion des haldes, des résidus miniers, l'acquisition de connaissances surtout, là, donc inclurait ça, cet aspect-là. Comme ça, on aurait, en fin de compte, le meilleur potentiel, là, pour chacun des sites.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci.

Monsieur Brousseau.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Bien, en fait, vous comprendrez aussi ma réponse qui est celle-ci. Bien, tant mieux si, présentement, on fait de la végétalisation, ça crée de l'emploi pendant qu'on le fait. Mais le jour qu'on pourra avoir des projets pour la revalorisation des résidus qui seront sous cette végétalisation-là, je pense qu'il ne faudra pas que ça l'empêche, puis on aura eu l'occasion de créer de l'emploi et de la richesse à deux occasions à ce moment-là, mais un ne devrait pas empêcher l'autre.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Donc, je comprends, pour vous, ça serait viable, mais pas nécessairement durable?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Bien, c'est viable, parce que c'est possible de le faire à certains endroits. Comme on a dit, il y a des fois les pentes ne le permettent pas. Donc, puis présentement, ça se fait. Présentement, ça crée de l'emploi, ça permet de revaloriser certaines autres matières résiduelles, donc c'est correct. Maintenant, le jour qu'on a des projets qui peuvent faire en sorte de revaloriser les résidus...

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, mais...

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... la végétalisation ne permet pas la valorisation des résidus miniers amiantés.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Non non. Non, mais en fait ... bien, dans certains cas, oui, on en utilise quand même un petit peu. Nous autres, on le voit dans ce que, nous, on paye pour envoyer du stock qui, sans être traité, s'en va pour la revégétalisation, là. Ça, nous, on le sait. Mais ce que je vous dis, c'est que la revégétalisation, non, mais en fait, après ça, si on a des projets de valorisation, il faudra le faire quand même, même s'il y a eu de la végétalisation sur le dessus, là.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Mais il y a quand même une richesse qui peut être créée de ce côté-là, mais il y a d'autres matières résiduelles présentement qui sont utilisées pour la végétalisation. Donc, c'est quand même... de ce côté-là aussi, c'est quelque chose de bien.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

LA COMMISSAIRE :

Monsieur Brousseau, précédemment, vous avez parlé de la limite du un kilomètre. Est-ce qu'il y a un lien qui pourrait être fait avec cette question-là?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Non, en fait, parce que nous, le un kilomètre, on n'en veut pas, puis on veut que ça soit zéro.

LA COMMISSAIRE :

Non, mais par rapport à l'aménagement du territoire, s'il y avait une végétalisation des haldes, est-ce qu'il y aurait un certain... est-ce que ça serait une solution?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

En fait, comme je vous dis, nous, la zone tampon, on ne la juge pas nécessaire, donc on ne voit aucun lien entre la végétalisation et la présence d'un rayon quelconque.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Dionne.

M. JEAN DIONNE :

Oui, donc Jean Dionne. J'aimerais juste faire une précision. Donc, on parle de haldes, mais on a des haldes à résidus du moulin, donc ceux dont on parle souvent qu'on veut valoriser le contenu métallique, et les haldes à stériles, donc matériaux inertes. En termes de végétalisation des haldes, un peu comme madame Pomerleau le mentionnait, donc ça dépend toujours d'un site, d'un site à l'autre. Comme le site du Ministère à Asbestos Hill, dans le Grand Nord, je ne verrais pas mettre un couvert végétal dans ce coin-là. Donc, ça serait probablement une autre façon de... une autre approche qui serait retenue.

Mais à tout le moins, dans le cas d'Asbestos, entre autres, les haldes à stériles, présentement, donc il y a une firme privée, Englobe, qui réalise des... si on peut dire, de la remise en végétation de façon progressive, donc en valorisant, donc avec des matières fertilisantes revalorisables. Donc, ils utilisent le site, et nécessairement, bien, c'est un... ça va très bien. Donc, ce sont des haldes qui ne seront probablement pas réutilisées à d'autres fins, donc qui n'y ait pas de contenu métallique. Mais la partie qui comporte des résidus du moulin, donc fins, bien, nécessairement, actuellement, donc, il n'y a pas de travaux, là, qui sont prévus.

Puis peut-être un peu pour rajouter par rapport à monsieur Brousseau, c'est sûr que lorsque la proximité des maisons est collée sur la halde ou sur le... il y a nécessairement une problématique en termes de stabilisation des pentes puis d'adoucissement pour remettre en végétation. Ça devient un sérieux problème. Donc, il y a des... il y a beaucoup de travail à faire pour établir de quelle façon on

revégétalise des pentes si abruptes.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Grondin.

M. OLIVIER GRONDIN :

Oui, j'aimerais peut-être renchérir sur ce que monsieur Brousseau mentionnait. Lorsque vous mentionniez, en fin de compte, la revégétalisation, oui, bien sûr, ça a ses avantages au niveau de créer de l'emploi, de la récupération également de certains matériaux qui peuvent être réutilisés, mais nous voyons, surtout, moi, de mon côté, du côté de la Ville, nous voyons surtout la revégétalisation comme un moyen d'améliorer l'esthétique, O.K., des haldes.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci. Monsieur Châteauvert.

M. PIERRE CHÂTEAUVERT :

Oui. En complément avec ce que monsieur vient de dire, effectivement, la question de l'aménagement, il y a aussi la notion de paysage, et il y a énormément de... il y a une empreinte énorme sur le territoire avec l'ensemble des activités, et moi, je pense que ça souligne simplement la nécessité d'avoir une approche globale, qui comprend énormément d'éléments, donc, c'est-à-dire, la réutilisation et tout ça, la valorisation, mais aussi une démarche en aménagement puis de paysage pour redonner de la richesse à tout ce coin-là qui est magnifique.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci.

PERTINENCE DE VALORISER LES RÉSIDUS MINIERS AMIANTÉS — QUESTION 4

LE PRÉSIDENT :

Question suivante : « *Quels sont les principes de développement durable qu'il faudrait mettre de l'avant pour appuyer le choix de valoriser ou non les résidus miniers amiantés?* »

Et pour faciliter la tâche, nous allons afficher au tableau... malheureusement, c'est un peu... c'est un peu petit, le caractère est petit -- il va essayer de... mon collègue va essayer de l'agrandir -- on vous a mis sur le tableau les 16 principes de développement durable.

M. DANIEL CYR :

Est-ce qu'on va remettre la question?

LA COMMISSAIRE :

Les deux en même temps, ça va être difficile.

LE PRÉSIDENT :

Donc, la question encore : « *Quels sont les principes de développement durable qu'il faudrait mettre de l'avant pour appuyer le choix de valoriser ou non les résidus miniers amiantés?* »

Voilà. Alors, madame Pomerleau.

Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :

Bien, je pourrais commencer. C'est un peu notre approche qu'on a privilégiée dans notre première analyse, là, en vue de recommandations. Donc, de notre côté, là, on peut brièvement, dans le fond, on a pensé à santé, qualité de vie, donc par rapport, par exemple, je sais qu'il va y avoir une rencontre intersectorielle, là, le 26 février, donc par rapport à... que le cadre de valorisation prenne en compte la protection de la santé des travailleurs, de faire le... des mesures à long terme pour la santé des populations et des travailleurs.

On a pensé aussi également, là, principes de précaution au niveau d'avoir des exigences de suivi de la qualité de l'air, par exemple, dans toutes les étapes de préparation... d'activités de valorisation, protection de l'environnement, donc... puis au niveau, par exemple, là, quand on parlait des activités, suivre des lignes, des méthodes qui soient applicables, là, des méthodes qui, en fin de compte... que chaque entreprise de valorisation puisse suivre les mêmes méthodes, qu'il y ait des lignes directrices.

On a pensé à l'efficacité économique également. Je ne sais pas si... on le voit au niveau de l'économie? Oui. Pensez, entre autres qu'on... que le cadre de valorisation devrait optimiser le potentiel de récupération des métaux à haute valeur économique des haldes. Donc, d'y aller vraiment avec le... qu'on pourrait... le développement d'entreprises locales, donc, que ça soit favorisé dans les projets de valorisation. L'économie circulaire lorsque c'est applicable. Et puis le principe de pollueur-payeur, dans le fond, au niveau de... historiquement, il y avait des garanties financières par rapport aux sites miniers.

Donc, c'est de regarder, là, est-ce que les... on va... on va inclure dans ça les risques de contamination potentiels au niveau des sites. Puis participation et engagement, donc au niveau du Conseil régional de l'environnement, on est souvent interpellé par des citoyens, des organisations qui souhaitent être tenues au courant des projets. Donc, je pense qu'au niveau des projets, ça serait intéressant que les projets soient bien... on en a parlé, là, transparents, qu'il y ait un comité de vigilance, par exemple, qui puisse être mis en place pour les projets, et qui soit représentatif de la société civile, des citoyens, des organisations présentes.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que votre comité de suivi, vous voudriez qu'il soit doté d'une enveloppe budgétaire?

Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :

Ça serait à voir. Bien, en fin de compte, ces... bien, on voit ces structures-là, par exemple, on peut penser au... on va partir un comité de vigilance de l'agrandissement d'un lieu d'enfouissement technique. Donc, on a... c'est... il y a des rencontres, et c'est vraiment très représentatif de tous. Il y a des élus, il y a des citoyens...

LE PRÉSIDENT :

Et qui serait présidé par...? Par l'entreprise, par...

Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :

Ça peut être par l'entreprise.

LE PRÉSIDENT :

... par un citoyen, par un membre non affilié à l'entreprise?

Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :

Ça serait à discuter, mais ça serait aussi... dans ce même principe-là, il y aurait aussi le processus de consultation aussi, que le promoteur, l'entreprise consulte les citoyens aussi. Je pense que c'est... mais le comité de vigilance, ça serait une bonne question de voir qui devrait le... s'assurer que tous les gens, que la population, les citoyens, soient bien consultés.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :

Puis... c'est un peu ça. J'ai fait le tour pour l'instant.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci.

D'autres... monsieur Grimard.

M. HUGUES GRIMARD :

Peut-être seulement pour compléter sur le comité citoyen, on a un projet majeur de développement. Chez nous, présentement, ils sont en étude pilote, mais la première fois qu'on a rencontré le promoteur, on a exigé qu'il y ait un comité citoyen, puis ils ont rentré d'office à la composition, qui est faite à même des citoyens de notre population qui siègent d'une façon régulière. L'entreprise donne, d'une façon transparente, l'ensemble de l'information, et l'arrimage est très, très bonne entre le comité de citoyens et le projet. Donc, ça aide beaucoup l'acceptabilité sociale, mais également, ça répond à plein de préoccupations de l'ensemble de la population, et les élus, on peut s'adresser au comité de citoyens pour donner nos appréhensions également.

Donc, la combinaison, puis je pense que les entreprises sont rendues à un stade qu'il faut vraiment qu'elles s'imprennent des besoins puis des préoccupations du milieu pour pouvoir s'établir à long terme dans nos communautés. Chez nous, ça fonctionne très très bien.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'un des mandats serait de la production d'un bulletin, d'un feuillet d'information destiné à la population?

M. HUGUES GRIMARD :

Si besoin est, on est très ouvert, mais on ne veut pas imposer quoi que ce soit. Le comité citoyen est libre de ses actions. Il dispose d'un budget de je ne sais pas combien par année, mais il a un budget de base à même le budget d'opération de la Ville pour pouvoir permettre aux citoyens, s'ils ont besoin d'une étude, s'ils ont besoin d'un expert, un professionnel pour les accompagner, ils ont la latitude de le

faire. Donc, il n'y a aucun... on a un élu, deux élus qui siègent au niveau du comité, mais il n'y a pas d'entreprise politique, quoi que ce soit. C'est vraiment fait et pour la population, pour répondre aux préoccupations en tant que telles .

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que l'entreprise contribue quand même au financement de ce comité?

M. HUGUES GRIMARD :

Non.

LE PRÉSIDENT :

Pas du tout?

M. HUGUES GRIMARD :

Pas du tout, puis pour pouvoir avoir une légitimité d'action en tant que telle, il ne faut pas que l'entreprise contribue, puis le... « oui, si tu ne dis pas qu'est-ce qu'on veut, on va couper ton budget ». Non. Je pense que c'est au milieu à se prendre en main, mettre en place des facilitateurs pour pouvoir avoir une information transparente, crédible, puis suite à ça, quand on va donner l'information à la population, elle va être véridique en tant que telle et non empreinte d'une connotation d'affaires.

LE PRÉSIDENT :

Et comment ce comité s'assure de l'exactitude et... des informations qui lui ont été transmises par l'entreprise?

M. HUGUES GRIMARD :

C'est au recours des professionnels qu'ils ont besoin pour valider les informations.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci.

Oui, monsieur Meilleur.

M. ALEXANDRE MEILLEUR :

Oui. Nous, de notre côté, il y en a un au niveau de l'efficacité économique. Peut-être monsieur le maire pourra parler au niveau du développement économique, mais il y a un autre aspect, il y a plusieurs facettes dans l'efficacité économique. Évidemment, lorsqu'on détermine des critères de gestion de ces matériaux-là amiantés, on doit regarder un coût-bénéfice avant de lancer ce genre de nouveaux critères là parce que ça peut faire des poids, ça peut être pas durable dans le temps d'imposer ce type de critères là de gestion très élevés sans connaître, à la base, comment ça peut coûter au milieu de faire ces critères-là, et surtout quand il y a un vide un peu au niveau de... un vide au niveau des données réelles du coût-bénéfice par rapport à imposer ces critères-là. Je crois que l'efficacité économique de ce côté-là doit être vraiment regardée.

Évidemment, nous, on a une particularité au niveau... le... protection du patrimoine. Il y a eu quand même un beau projet touristique au niveau de KB3. On est fier de mettre le patrimoine minier, ça a été un berceau au niveau du syndicalisme aussi, au niveau de l'amiante. Donc, on est... on veut le démontrer, nous, à la population, que l'amiante, ce n'est pas un passif; l'amiante, ça a été un moteur économique. L'amiante, ça a fait... au niveau de plusieurs générations, a été accepté. Donc, c'est un aspect du développement durable. Il ne faut pas que ça se retransforme en un passif, là, au niveau de l'amiante.

LE PRÉSIDENT :

Par analogie, au niveau de toutes les difficultés que vous nous avez soulevées tout à l'heure auxquelles vous êtes confronté dans la municipalité de Thetford Mines, est-ce que vous craignez qu'une revalorisation éventuelle des résidus miniers amiantés rapporte moins que les obligations qui graviteraient autour d'un cadre de valorisation?

M. ALEXANDRE MEILLEUR :

C'est une bonne question. Ce que je vous dirais, votre réponse est dure un peu à répondre, ne sachant pas encore les données actuellement qui seraient à... je pense qu'il y a une évaluation importante pour savoir c'est quoi les contraintes réelles. Mais vite de même, nous, on est d'avis que la valorisation, il y a des moyens pour trouver des moyens économiques de valorisation pour ne pas que les contraintes environnementales ou les contraintes de santé soient plus élevées qu'aller chercher la valorisation à l'intérieur de ces résidus miniers. Je pense que, de façon scientifique, on peut s'asseoir autour d'une table avec plusieurs personnes pour trouver des moyens pour aller chercher cette valeur économique là, et non pas faire l'inverse, essayer de trouver des moyens pour l'empêcher.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Monsieur Brousseau, vous vouliez ajouter quelque chose?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Oui, bien, sans vouloir répéter des choses qui ont été dites, en fait, sur l'aspect santé et qualité de vie, je pense qu'il ne faut pas renier aussi le fait que de créer de la richesse, de créer des emplois, qu'il y ait une activité économique qui se crée dans un milieu, fait en sorte que tant les travailleurs personnellement que la ville ou d'autres acteurs retirent des bénéfices économiques de cette exploitation-là, fait en sorte qu'on a des moyens de poser des actions qui, d'autres façons, seront au bénéfice aussi de la santé et de la qualité de vie de nos citoyens.

Si, nous, comme ville, on a des moyens financiers d'investir dans des infrastructures sportives, culturelles, ça fait en sorte que... d'améliorer aussi la santé et la qualité de vie de nos citoyens. Donc, un moment donné, il faut être capable aussi de mesurer ces impacts-là, ceci étant dit, toujours en ayant un mode d'exploitation, de valorisation des résidus miniers qui vont respecter les cadres... les cadres, les normes qui nous seront imposées, et en toute protection des travailleurs qui vont oeuvrer à cet endroit-là. Mais ne nions pas qu'une activité économique saine dans un milieu fait en sorte que les gens qui y vivent ont un impact positif aussi sur leur santé, sur leur qualité de vie.

Sinon, sur les autres aspects, bien, sans vouloir trop développer parce que c'est d'une évidence pure, quand on parle d'efficacité économique ou quand on parle de production et de consommation responsable, bien, c'est sûr que d'avoir une industrie qui naît des résidus d'une autre industrie précédente, c'est sûr que c'est un principe d'économie circulaire qui est sain, qui fait en sorte que ça respecte ces préceptes-là, là.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

D'autres... oui, madame. Madame Desaulniers.

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Merci, monsieur le président. Dans le fond, oui, j'abonde dans le sens des gens qui m'ont précédé. J'ajouterais aussi, bien entendu, le respect de la capacité de support des écosystèmes, on l'a assez dit. Mais j'ajouterais aussi, j'aimais l'idée de comités de vigilance. J'irais au-delà de ça, aussi en

lien avec le principe de partenariat et de coopération intergouvernementale, d'avoir un comité peut-être par région qui relie, qui met en lien les directions régionales du ministère de l'Environnement, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, le ministère de la Santé publique, avec les communautés locales et...

LE PRÉSIDENT :

Ça vous a plu, la rencontre d'avant-hier, hein, de voir tous ces ministères regroupés?

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Oui, et je dois vous dire qu'on avait fait l'exercice avant de savoir que le BAPE allait être tenu. On a fait l'exercice en novembre dernier dans la région de Thetford Mines, et on avait les mêmes intervenants qui étaient présents, là, aux rencontres d'information publiques, et ça a vraiment permis... minimalement, on avait les... donc, les citoyens, les représentants de la Ville de Thetford Mines et des différentes municipalités, les... les comités de citoyens d'associations de lacs et de protection de l'environnement, et je sais que j'en oublie, là -- la MRC --, et ce qui en est ressorti en une journée, c'est que, pour une première fois, on se parlait pas par courriel, pas par téléphone, ce n'était pas « envoyez-moi une demande, et je vous répondrai ». Les gens étaient là, on a pu aborder les questions sous forme de concertation, et ça a vraiment permis de déboucher sur une entente. Tout le monde s'est mis d'accord sur le fait qu'on devait aller de l'avant avec un plan de... minimalement de contrôle des sédiments amiantés dans la région, par exemple.

Donc, je verrais qu'un... comme une table de concertation ou un comité de ce genre-là au-delà d'un comité de citoyens en lien avec une entreprise pour un site, mais plus à l'échelle régionale, permette de mettre les gens en lien puis de faciliter l'avancée des différents dossiers, et ça éviterait peut-être des situations comme vit la Ville de Thetford Mines en ce moment avec des directives qui leur arrivent, ou des...

LE PRÉSIDENT :

Qui avait pris le leadership de cette réunion?

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

C'était le GROBEC. Donc...

LE PRÉSIDENT :

C'est GROBEC qui l'a présidée?

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

C'est le président de GROBEC qui l'a présidée.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que cette réunion va enfanter?

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Oui. Dans le fond, on... comme on a su quelques jours après que le BAPE serait tenu, on n'a pas donné suite à une prochaine rencontre de la table de concertation. On s'est dit qu'on attendrait le rapport du BAPE.

LE PRÉSIDENT :

Oui, d'accord.

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Mais certainement, oui, il y aura des suites, et on va mettre en ligne sur notre site, dans le fond, toutes les présentations qui ont eu... qui ont été effectuées ce jour-là et un résumé, là, un compte-rendu, là, ça devrait être en ligne prochainement.

LE COMMISSAIRE :

Vous venez de faire mention du terme « table de concertation », donc est-ce que c'est une structure, là, qui est formellement... qui a été formellement mise en place, ou...

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Bien, dans le fond l'organisme de bassins versants a comme mandat de mettre en place un... un conseil de concertation à l'échelle des bassins versants de son territoire, la zone Bécancour dans notre cas, et on... le ministère de l'Environnement nous demande aussi d'animer de la concertation locale au besoin.

Donc, cette table-là, elle n'est pas de... elle existe comme ça, là, elle est à titre volontaire, et elle n'a pas un pouvoir décisionnel, mais... pour l'instant.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Madame Laverdière.

Mme JOHANIE LAVERDIÈRE :

Oui, merci, monsieur le président. Donc, tout d'abord, j'aimerais seulement vous informer que notre territoire, la MRC des Sources, a mis en place, là, sur... en fait, sur notre territoire, justement, une démarche d'agenda 21 qui prend en considération chacun des éléments du développement durable et qui les applique à tous les projets qui sont soutenus financièrement ou par l'accompagnement technique et qui sont autorisés, là, au suivi par la MRC. Donc, les principes du développement durable sont déjà dans la lorgnette d'observation de chacun des projets qui sont déployés sur notre territoire.

Donc, sachant ça, en fait, il nous apparaît intéressant que six principes soient considérés. Le premier, ça serait, bien sûr, la santé et la qualité de vie des résidents. Donc, pour nous, ça nous apparaît essentiel. Il y a aussi le volet efficacité économique. Monsieur Grimard vous avait fait bien la démonstration de plusieurs composantes qui y touchent. La protection de l'environnement, bien sûr, comme... dans notre agenda 21, nous avons une des finalités qui touche, bien sûr, les changements climatiques, donc ça nous apparaît tout à fait cohérent.

Ensuite, la participation et l'engagement des communautés. Comme la démarche d'agenda 21 a été fondée, en fait, sur la participation et l'engagement de notre communauté locale, ça va de soi que ça soit applicable à chacun des projets, dont la... ceux qui touchent la valorisation. Ensuite, partenariat et coopération intergouvernementale, donc, pour nous, c'est vraiment important aussi qu'il y ait une dynamique entre chacun des paliers des gouvernements et que les priorités locales et les désirs de développement local soient intégrés, justement, dans les volontés des ministères. Et finalement, une production et une consommation responsables, ça va de soi pour les générations qui vont suivre sur notre territoire. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous.

Monsieur Gagné.

M. GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ :

Oui, bonjour. Je voulais juste revenir sur une proposition de madame Desaulniers. Je voulais

vous informer que, à la Ville d'Asbestos, on a créé une corporation de développement spécifiquement dédiée à la protection et à la mise en valeur du site Jeffrey, c'est-à-dire le site minier, incluant le puits et les haldes. Et donc, c'est une table de... c'est une corporation avec un budget, avec de la main-d'oeuvre, mais aussi... les gens qui composent cette corporation-là, ce sont des citoyens, qui sont les membres votants, mais autour de la table, on a pris soin de mettre les gens de la Santé publique, de l'Environnement, des affaires municipales. On a Sécurité publique, j'en oublie sûrement. Quand on a nos réunions, ça a l'air d'une table comme ça aujourd'hui, et ça fait déjà deux ans qu'on travaille là-dessus -- dont la MRC, je m'excuse, j'oubliais Philippe qui siège.

Et ce qu'on... on y travaille, et on a... ce qu'on... on s'est buté à un des problèmes, puis vous allez dire « coudonc, il revient tout le temps avec ça », c'est qu'il y a un flou, tout le temps, sur la réglementation. Donc, dans nos moyens d'intervention, on ne sait jamais, et les ministères autour de la table ne le savent pas plus que nous, sur quel est le niveau d'intervention qu'on peut faire sur le site, qu'est-ce qu'on peut privilégier.

Donc, c'était mon intervention, et je voulais aussi dire que, dans le... à tout moment, quand on travaille avec le site Jeffrey, avec les résidus amiantés, la préoccupation première, évidemment, est la santé et la sécurité de nos citoyens. C'est notre mandat premier, on nous confie ce mandat-là comme municipalité. Donc, ça transcende chacun des gestes que nous posons.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Monsieur Lapointe. Ah, excusez-moi, monsieur Lapointe, je vous reviens. Vas-y.

LE COMMISSAIRE :

Monsieur Gagné, est-ce que, dans votre structure, je poserai la même question à madame Desaulniers, est-ce que vous avez des représentants des ministères, parce que là, vous parlez des flous au niveau de la réglementation ou des choses qu'on vous impose, si ces gens-là sont sur place, ça pourrait certainement être de nature à aider. Est-ce qu'ils font partie de votre structure de concertation?

M. GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ :

Oui, et on a pris la peine de prendre... je m'excuse pour les directeurs, mais des gens de terrain. Les analystes des bureaux régionaux, quand on a... notre première démarche, on a approché le gouvernement du Québec, on a dit : voilà ce qu'on veut faire avec le site. » En 2012, ça a fermé, on veut s'assurer que ça va être... que la fermeture du site ou la mise en valeur du site se fasse en respectant les attentes gouvernementales nécessairement. Donc, on a dit : on veut avoir les gens de

terrain. Ceux qui vont appliquer la réglementation. Donc, c'est eux autres qui sont autour de la table. Et eux ont... nos discussions, c'est souvent ministère des Ressources naturelles « bien, nous autres, on l'interprète comme ça », l'Environnement dit « nous autres, c'est comme ça qu'on le voit ». On le constate à toutes nos réunions, c'est toujours ça. Qui a... qui a la vérité, il n'y a personne autour de la table qui...

LE COMMISSAIRE :

Donc, ce n'est pas de nature à dissiper le flou dont vous parlez, dont les intervenants de la Ville de Thetford Mines mentionnent, là, parlent depuis ce matin?

M. GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ :

Non. Expérience vécue, je dirais.

LE COMMISSAIRE :

Et madame Desaulniers?

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Oui, pour l'expérience qu'on a eue, effectivement, on avait également, là, les coordonnateurs, donc, qui chapeautent les analystes en région. C'est... ça a été intéressant comme première expérience, mais ça nous a aussi montré qu'il fallait monter au niveau supérieur, au niveau national, dans le fond, bien provincial, là, au niveau du gouvernement provincial, parce qu'il y avait des questions qui débordaient, semblaient déborder des compétences régionales, si je puis m'exprimer ainsi.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Lapointe, à vous la parole.

M. UGO LAPOINTE :

Oui, est-ce que vous m'entendez, bien, ou...

LE PRÉSIDENT :

Très bien, oui.

M. UGO LAPOINTE :

O.K. Donc, bien, justement, pour faire du pouce sur la dernière intervention où on dit : un moment donné, il faut aussi regarder à l'échelle nationale, à l'échelle provinciale, j'ai l'impression qu'on doit tous faire, collectivement, un exercice de recul. C'est-à-dire, ce dont on parle avec le BAPE générique, c'est aussi un enjeu national, provincial, même fédéral. Ce n'est pas juste un enjeu local et régional. On, c'en est un, mais ce n'est pas juste un enjeu local et régional. Il ne faut pas perdre de vue ces échelles-là, notamment dans l'application des principes de la Loi sur le développement durable.

Pour nous, nos membres, Québec meilleur mine, MiningWatch Canada, c'est sûr qu'on a des grosses préoccupations au niveau de l'environnement, de la santé, en particulier. Donc, nous, tout projet, toute avenue doit prioriser, de notre point de vue, les principes de précaution, les principes de prévention, les principes de protection de la santé et de l'environnement. Le danger, comme on le voit trop souvent, c'est de mettre l'économie à l'avant-scène, et... et si c'est le cas, bien, pour nous, c'est un risque de revoir encore une génération de victimes de l'amiante, là, ce qu'on ne veut absolument pas voir de nouveau au Canada ou au Québec. Donc, et quand on parle, par exemple, du principe d'efficience économique de la Loi sur le développement durable, encore là, on peut le voir à différentes échelles. Puis on a entendu beaucoup de préoccupations ce matin aux échelles locales et régionales qui sont tout à fait légitimes, mais il y a... on doit aussi avoir une approche macro. Restaurer 15, 20, 25 sites ou... de résidus miniers, ça coûte cher, ça coûte très cher. On parle de... bon, on a entendu un chiffre-là, un milliard, j'ai trouvé ce chiffre-là surprenant, là, j'ai... ça fait 20 ans que je suis des projets miniers au Québec puis au Canada, puis je n'ai pas vu encore de restauration à un milliard, je serais curieux de voir la référence, mais certainement...

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Lapointe, d'après ma compréhension, ce n'était pas un milliard pour l'ensemble de la restauration?

M. UGO LAPOINTE :

Non non non, c'est... j'ai entendu ça pour un site, je crois, si c'est la référence.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. UGO LAPOINTE :

Bon. Bref, c'est très élevé pour un site. Mais c'est sûr qu'on parle de centaine de millions, ça ne serait pas surprenant. Et quand on parle de centaine de millions et puis qu'on regarde actuellement l'état de l'industrie de l'amiante, de un, qui n'est pas très fort, là, c'est le moins qu'on puisse dire, on ne voit pas où l'industrie de l'amiante pourrait contribuer à ça. Même si on le souhaiterait, là, parce que c'est... à quelque part, c'est l'industrie qui a une responsabilité, de notre point de vue. Donc, on se retourne vers l'État, et quand on parle d'investir des centaines de millions, voire des milliards, bien, dans un gouvernement, on fait des choix aussi au niveau des priorités de santé publique, où est-ce qu'on ça investir 500 millions, un milliard, pour avoir des résultats. Est-ce que c'est dans ce cas-ci ou c'est ailleurs. Donc, il ne faut pas perdre de vue ces enjeux d'efficience économique là à une échelle plus macro.

L'autre élément sur l'efficience économique qui nous, nous préoccupe, c'est que, des fois, on... puis je le dis, là, un peu avec expérience, maintenant, d'avoir suivi plusieurs dizaines de projets de ressources minérales au cours des dernières années, il y a un peu une pensée magique. Souvent, on est dans des idées que chaque projet de promoteurs privés est finançable et viable économiquement, et lorsqu'on gratte un peu, on se rend compte que la viabilité financière ou les risques financiers sont en fait très élevés des projets. Et là, le risque là-dedans, c'est que si on s'embarque dans une idée collective que valoriser tous ces sites-là, ce qui me semble... *a priori*, le préjugé, c'est impensable... ce n'est pas réaliste. Mais ne serait-ce que d'en valoriser quelques-uns, puis que, dans le fond, on met nos oeufs dans le panier du promoteur privé pour faire ça puis que ça va se faire, puis qu'on se rend compte, dans quelques années, que la compagnie pas capable, il y a des problèmes financiers, il y a des problèmes techniques, bien là, on se retrouve dans une situation qui peut être pire, qui peut être pire que le scénario de bien planifier la restauration, la fermeture, puis éventuellement transiter vers autre chose.

LE PRÉSIDENT :

Ça serait quoi, alors, la précaution à laquelle vous faisiez référence?

M. UGO LAPOINTE :

La précaution de...?

LE PRÉSIDENT :

Ça serait quoi la précaution en cette matière par rapport au projet, ou à tout mettre les oeufs dans le même panier? Ça serait quoi la précaution?

M. UGO LAPOINTE :

Bien, en fait, deux éléments là-dessus. Le premier, c'est que, quand on regarde ce qui est proposé ici, on parle beaucoup de revaloriser au niveau du magnésium, notamment, là. C'est un des principaux. Et quand on regarde le marché mondial du magnésium, c'est un marché qui est extrêmement saturé, qui est très difficile, contrôlé en grande partie par la Chine, mais aussi le Brésil et quelques autres États, mais surtout la Chine. Et puis le magnésium, il ne faut pas l'oublier, là, c'est une ressource extrêmement abondante, c'est le huitième élément le plus abondant sur le planète. Actuellement, aux États-Unis, on l'extrait à partir des... principalement, là, à partir des saumures et de l'eau... et de l'eau saline. Donc, ce que je vous dis, c'est que, d'expérience, puis on le voit projet après projet, dans les ressources minérales qui sont très dépendantes de marchés mondiaux, il faut faire extrêmement attention, là, à la pensée magique que la main invisible du privé va s'occuper de nos problèmes, là. C'est... et donc, on revient à la question : bien, la précaution, c'est d'avoir une analyse rigoureuse du marché, du contexte économique. La valorisation est-elle vraiment faisable, là, il faut, un moment donné, regarder froidement les chiffres, et si peut-être elle l'est dans un cas, puis que c'est démontrable et démontré, analysons la situation, mais sinon, on est peut-être mieux, d'un point de vue de précaution et de prévention, de faire de la restauration, du réaménagement, d'investir ces centaines de millions là pour faire la transition de la région vers autre chose. Et toujours sous l'efficiences économique, on peut dire que, si on investit quelques centaines de millions dans la restauration, remédiation de ces sites-là, d'expérience, ça ne se fera pas du jour au lendemain, là, ça va prendre minimalement une décennie, si ce n'est pas plus, on parle d'un chantier environnemental, d'un chantier sanitaire, mais d'un chantier économique également, là. C'est aussi de l'économie locale et régionale que de nettoyer, de fermer ces sites-là également.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Lapointe.

Donc... pardon? Je prends une dernière... pardon?

LA COMMISSAIRE :

Il y a madame Ruff aussi que...

M. LOUIS LAFERRIÈRE :

Je serai bref.

LE PRÉSIDENT :

Donc je vais prendre monsieur Laferrière, ensuite, madame Ruff, puis le... on passera à la question suivante. Allez-y, monsieur Laferrière.

M. LOUIS LAFERRIÈRE :

Excellent. Je serai bref, je ne reviendrai pas au niveau des principes du développement durable au sens large, parce que je pense que la majorité des intervenants ici partagent ces principes-là. Ce qui est important, je pense, de garder en mémoire, c'est d'aller chercher un équilibre dans l'ensemble aussi de ces principes de développement durable là, puis présentement, je pense que c'est une certaine réalité qu'on vit, c'est que souvent en l'absence de connaissances, de savoirs, c'est souvent le principe de précaution qui prend, je dirais, une certaine... une proportion qui est plus importante. Puis avant même l'annonce au niveau des travaux du BAPE, c'était un élément sur lequel, au niveau de la MRC, avec la SDE, la Société de développement économique, on avait débuté des... un peu une recherche de solutions dans ce sens-là pour la notion de connaissances, de savoirs, avec... on en a glissé un mot tout à l'heure avec l'idée d'observatoire, avec l'institut au niveau de Sept-Îles, pour vraiment travailler avec des données qui sont crédibles et partagées, puis je fais le lien peut-être avec le partenariat coopération intergouvernementale.

Je pense que ça va être l'enjeu d'avoir... tout le monde défend actuellement qu'ils ont des données qui sont crédibles, scientifiquement valides, mais entre les différents groupes, chacun défend le volet que c'est lui qui a la bonne façon d'analyse, les bonnes méthodes d'analyse, puis je pense, une des solutions viables d'un point de vue développement durable, ça va être d'en arriver avec une structure, une méthode pour trouver des... un organisme ou quelqu'un qui va chapeauter avec... d'un point de vue scientifiquement crédible, neutre et indépendant pour en arriver avec des... oui, des données qui vont être scientifiquement reconnues, mais qui vont être également partagées d'un point de vue de partenariat et d'un volet intergouvernemental. Puis je pense que c'est dans ce milieu-là qu'on va avoir... quand on va réussir à mettre ça en place, qu'on va réussir à avoir un équilibre entre l'ensemble des principes du développement durable.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Madame Ruff, à vous la parole. S'il vous plaît, madame Ruff, il faut réactiver le micro. Est-ce que vous avez activé le micro, madame Ruff? Votre micro n'est pas encore activé, tel qu'on peut le voir à l'écran. Ça va? Non?

Mme KATHLEEN RUFF :

À plusieurs reprises, j'essaie de faire marcher. Ça marche maintenant?

LE PRÉSIDENT :

On vous entend. On vous entend, oui.

Mme KATHLEEN RUFF :

Merci beaucoup. Alors, donc, plusieurs personnes ont dit : il faut... c'est vraiment important d'avoir la clarté et la certitude pour tout le monde. Autrement, ça mène au désastre. Alors, je crois qu'il faut aussi voir c'est quoi les actions dans le passé récent jusqu'à date, en reconnaissant les faits clairs et neutres et fiables.

Alors, en 2005, l'Institut national de la santé publique du Québec a fait la recommandation que la norme d'exposition de l'amianté chrysotile doit être révisée à la baisse, et beaucoup d'autres institutions neutres, crédibles au Québec et au monde ont fait la même recommandation. Mais on a une situation contradictoire, et je crois qu'une situation contradictoire est très frustrante et ne mène pas à un développement durable. Alors, la CNESST dit que... a comme règle qu'on peut exposer les travailleurs jusqu'à une fibre de l'amianté chrysotile... enfin, et c'est une norme qui, clairement, n'est pas acceptable, n'est pas basée sur les faits scientifiques. Mais (*inaudible*)...

LE PRÉSIDENT :

Madame Ruff, pour votre information, pour votre information, c'est sûr que vous ne pouvez pas suivre les travaux au jour le jour, ça serait trop fastidieux, mais lors de la rencontre d'avant-hier avec les représentants des gouvernements, des ministères et de la CNESST, il y a eu un énoncé autour duquel il y a eu consensus, et cet énoncé, à quelques mots près, était à l'effet de... que de tout le monde reconnaissait l'importance de réduire la valeur limite d'exposition des travailleurs en dessous de une fibre par millilitre.

Ceci étant dit, ça ne veut pas dire que ça va nécessairement apparaître dans le rapport de la commission, mais c'est un point important, en tout cas, avec lequel la commission doit composer, et les représentants de la CNESST -- il y en avait plusieurs, représentants de la CNESST --, il y a eu un consensus là-dessus. Donc, c'est juste pour vous dire... et la CNESST, de toute façon, nous avait donné l'information à l'effet qu'ils sont en train, leur équipe interne, la permanence interne, était en train de réviser la norme. Alors, je vous laisse continuer, madame.

Mme KATHLEEN RUFF :

Merci beaucoup. Oui, j'ai suivi ces discussions, et je sais que (*inaudible*) présent, la CNESST dit qu'ils sont en train d'étudier la question. Mais il n'y a pas eu de transparence depuis une quinzaine d'années. Pourquoi on a refusé de changer la norme? Alors, pendant les discussions avec les représentants que vous mentionnez, on a dit que la CNESST, d'accord, tout le monde était d'accord, qu'on veut... et c'est la politique actuelle, qu'on veut que les travailleurs soient exposés au plus faible niveau d'amianté possible, et que c'est ça la politique en ce moment. Mais je trouve que cette affirmation est contradictoire avec la réalité. On ne peut pas dire deux choses qui sont contradictoires. C'est comme si on avait, dans une zone scolaire, la politique, c'est qu'on doit conduire le moins vite possible pour protéger la vie des enfants, mais le règlement, c'est qu'on peut conduire à 90 kilomètres-heure. Il y aurait une contradiction.

Alors, je crois qu'il faut qu'il y ait une politique claire et transparente, et on devrait expliquer pourquoi, pendant 15 ans, on a refusé les conseils des experts de la santé. On ne le sait pas. Alors, ça crée une situation floue, confuse pour les municipalités, pour la région, pour tout le monde. Et je crois que, pour le développement durable, il faut changer cette façon d'agir.

L'autre chose, c'est que par le passé, souvent, il y a eu des informations qui étaient vraiment incorrectes qui ont été publiées par les nouveaux débats des gouvernements, des institutions gouvernementales. J'ai dû mettre en avant qu'ils n'étaient pas corrects. Je crois qu'il faut avoir une surveillance rigoureuse pour que les informations qui ne sont pas correctes ne sont pas publiées pour le public et pour les communautés.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci beaucoup, madame Ruff.

Alors, ceci dit, il est déjà midi. Nous allons donc arrêter pour une heure, et nous avons encore un certain nombre de questions. Je voudrais tous les passer, je pense qu'on aura la possibilité de le faire. Je serai peut-être plus limitant dans le temps d'intervention, mais je vous souhaite, donc, très bon appétit, et nous reprenons dans à peine... pardon? Non.

LE COMMISSAIRE :

Est-ce que tu mentionnes qu'on a des lunchs?

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui -- et nous reprendrons à une heure juste. La commission vous invite, nous avons des

lunchs en boîte qui respectent vos restrictions alimentaires telles que Geneviève me l'a indiqué. Alors, bon appétit, et nous reprenons les travaux à une heure.

SUSPENSION DE LA RENCONTRE À 12 h 03
REPRISE DE LA RENCONTRE À 13 h 02

LE PRÉSIDENT :

Alors, bon après-midi, mesdames et messieurs.

PERTINENCE DE VALORISER LES RÉSIDUS MINIERS AMIANTÉS — QUESTION 5

LE PRÉSIDENT :

Sans plus tarder, nous allons poursuivre avec une nouvelle question que je lis :

« Quels sont les principaux facteurs (ou enjeux) qui jouent en faveur ou en défaveur de la valorisation des résidus miniers amiantés? »

Oui, monsieur Vachon?

M. PAUL VACHON :

J'hésite, mais moi, je vous dirais, c'est... on dit souvent que ce qui va démotiver un entrepreneur c'est l'incertitude. Et moi, je vous dirais, ça prend, en tout cas, beaucoup de... de passion, que si on veut développer des résidus miniers, ici, compte tenu de l'incertitude que la région a quant à son avenir. Alors, moi, je pense que c'est un des facteurs inquiétants pour notre développement, c'est l'incertitude qui pèse toujours sur nous parce qu'on ne sait pas exactement à quelle place qu'on s'en va. On espère un développement, mais on ne sait pas à quelle place qu'on va aller.

Quant à la... en faveur du développement, bien un des aspects, je le disais tout à l'heure, c'est... en tout cas, pour nous, c'est : on élimine la fibre d'amiante, mais évidemment il y a l'extraction, avec KSM on parle d'engrais, alors il y a des produits, là, qui sont des valeurs ajoutées. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Vachon.

Monsieur Grimard et ensuite monsieur Brousseau.

M. HUGUES GRIMARD :

Je suis d'accord avec monsieur Vachon, c'est l'incertitude au niveau des investisseurs, c'est le délai, parce que lorsque les investisseurs veulent partir leur projet, il ne faut pas qu'il y ait un délai trop long, parce que c'est des cycles au niveau des métaux, je pense que tout a été reconnu.

Présentement, le cycle est très favorable au magnésium, même certains pays disent que présentement ils peuvent avoir des ruptures de stock au niveau de l'approvisionnement au niveau du magnésium, donc le besoin est essentiel. Avec la diminution des gaz à effet de serre, ça prend du magnésium pour alléger les véhicules, donc c'est important à développer, mais il faut être proactif, il faut se préparer à l'avenir. Donc, si ça prend cinq ans, dix ans à mettre un projet majeur en place, avoir des conditions gagnantes de réunies, peut-être le cycle ne sera pas au rendez-vous en tant que tel. Donc, quand le cycle est favorable, lorsqu'il y a un creux, au moins l'entreprise est déjà établie puis est solidement implantée, est plus capable de passer au niveau du cycle de pérennité au niveau des ressources.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Brousseau.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Bien, en fait, je vais être obligé de répéter un peu ce qui se dit, mais je pense qu'il faut le dire. Donc, les éléments qui militent en faveur, évidemment c'est l'impact économique positif et l'économie circulaire que ça génère de pouvoir utiliser les matières résiduelles d'une entreprise pour créer la richesse d'une deuxième entreprise et d'une communauté, par le fait même par les travailleurs qui vont y travailler, par les bénéfices économiques que la communauté va en retirer.

Monsieur le préfet de notre MRC parlait de l'élimination des *tailings*, dans le fond on le dit tout à... on le dit, lorsqu'on entre ce résidu minier amianté là dans un procédé industriel qui est contrôlé selon les normes qui seront mises en place pour ça, bien en fait, en bout de ligne, il n'y a plus d'amiante dans ça, on produit d'autres produits et on a détruit la fibre d'amiante. Donc, pour ceux qui croient à la dangerosité incroyable de tout ça, bien ça devrait quand même être une finalité qui est possible, qui devait être acceptable, parce qu'en fin de compte il n'y en a plus alors que sinon c'est toujours là. Alors, c'est ça de ce côté-là.

Puis sinon, bien ce qui milite en défaveur, bien j'utilise le même discours aussi par rapport à l'incertitude, par rapport aux coûts de tout ce qui pourrait être mis en place qui ferait en sorte de ne plus

rendre viable ce type de projets là, parce que comme monsieur Grimard le disait aussi, effectivement lorsqu'on commence à penser à un projet comme celui-là, il y a la notion des cycles économiques qui sont là, la notion du prix des métaux. Donc, si on veut... si on pense à établir un projet avec le magnésium à un prix X, bien si c'est trop long avant d'être capable de le démarrer, déjà les investissements sont gigantesques pour lancer ce type de projets là, bien si le prix est rendu très différent, ça se peut que ça change... ça change à ce moment-là les paramètres. Déjà qu'au Québec, puis pas que ce n'est pas correct, là, mais je veux dire, il y a quand même des délais importants lorsqu'on veut lancer ce type de projets là avec les certificats d'autorisation à aller chercher, les rondes de financement puis tout ça, c'est déjà des délais très grands, donc quand on connaît les cycles qui sont très volatiles au niveau du prix des métaux, si on ajoute d'autres incertitudes, c'est sûr que ça devient un frein puis les gens sont hésitants.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Vaillancourt.

M. MARTIN VAILLANCOURT :

Oui. Dans les enjeux qui jouent en défaveur de la valorisation, il y a l'enjeu de la communication, c'est-à-dire que, dans le discours autour des résidus d'amiante, il est facile de faire un amalgame entre les résidus amiantés miniers et l'ensemble des autres résidus amiantés, là, qui existent partout dans les bâtiments, dans la voirie publique, et cetera, qu'on retrouve, qui est en soi un autre problème environnemental à l'échelle du Québec. Donc, dans la communication, pour distinguer les deux problématiques, je pense qu'il est important d'éviter de banaliser la problématique amiante, là, ça, c'est clair, mais de spécifier que le cadre s'applique bel et bien aux résidus miniers amiantés et que le cadre de gestion encadre cette activité-là, donc de façon à pouvoir faire les choses correctement et de ne pas tomber dans la confusion, les... en fait, les soucis autour de la... du fait qu'on peut les travailler quand ils sont sous forme résidus miniers, mais que dans la construction on prend d'autres types de norme. Donc, je pense qu'il y a toute une réflexion à faire sur comment aborder, de façon distincte, là, les deux dynamiques et ne jamais minimiser, là, l'effet avéré toxique de l'amiante, là.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Oui, monsieur LeBel.

M. PHILIPPE LABEL :

Oui. Donc, choses qui militent en faveur de la mise en valeur des résidus miniers amiantés, je dirais, c'est la communauté est derrière aussi toute la diversification économique, là, à Asbestos, puis c'est ce qu'on vit. Donc, on n'est pas une communauté qui met tous ses oeufs dans le même panier, on

est en diversification. On n'est pas en train de dire ici qu'on va tout mettre nos investissements dans la valorisation des résidus miniers, ça fait partie des activités économiques qui sont en train de monter sur notre territoire, mais on a plein d'autres créneaux aussi.

Donc, une des préoccupations qui avait été amenée tout à l'heure, c'était le choix entre... si on veut dire valoriser les résidus ou restaurer, en fait les deux se font présentement, les deux vont se faire de toute façon dans l'avenir. Puis le risque financier présentement est beaucoup plus dans les mains des investisseurs privés par rapport au magnésium, mais dans toutes sortes d'autres activités économiques, on est en train de se diversifier. Donc, on a une communauté aussi qui est derrière cette diversification-là qui, somme toute, est derrière aussi toute l'économie circulaire, là, on l'a dans l'Agenda 21 de la MRC, puis on met en place des principes d'économie circulaire de plus en plus. Donc, ça, ça en fait partie, c'est un des volets, ce n'est pas le seul.

Donc, on a un passé mono-industriel, mais l'avenir n'est pas mono-industriel dans nos communautés. Donc ça, ça milite en faveur aussi, ces aspects-là.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Grimard.

M. HUGUES GRIMARD :

Peut-être pour compléter, qu'est-ce qui peut jouer en faveur ou en défaveur, c'est la mise en place de normes; je pense qu'en faveur, c'est pour s'assurer que les normes assurent à la population, aux travailleurs, une santé et sécurité. Je pense, tous les élus, on est d'accord avec ça. Mais des normes exagérées ou qui... non applicables, ça va amener des frais supplémentaires à la mise en marché du magnésium ou toute autre matière qui pourrait venir compromettre certains projets. Donc, je pense que c'est important de s'assurer la juste équilibre de la nature de protection, de développement et d'avenir d'une filiale productive pour l'ensemble du Québec.

LE COMMISSAIRE :

Et si je comprends bien ou si... je tente de lire dans... ou d'interpréter vos... ce que vous nous dites, c'est que... je suis convaincu que vous n'êtes pas contre la protection des travailleurs, et ça, c'est clair, tout le monde le dit, là, au niveau de vos... de votre niveau d'intervention, mais d'avoir des normes moins contraignantes, j'imagine que ça passe par sur une meilleure connaissance du bruit de fond ou des données, là, qui sont nécessaires pour établir des normes qui pourraient être plus réalistes ou plus applicables.

M. HUGUES GRIMARD :

Je pense que c'est important d'avoir de la connaissance pour vraiment s'assurer que les normes soient applicables, réalisables, puis qu'on ait les bonnes façons de faire, les bonnes pratiques en tant que telles. Les façons dans les années 70, la technologie des années 70, ce n'est plus la même technologie des années 2000. Donc, ça évolue, comme les téléphones cellulaires. Je pense qu'on est rendu à une maturité qu'on est capable de faire les choses correctement.

Et en mon nom personnel puis, je pense, au niveau des élus du Québec, aucun élu ne voudra mettre la santé de la population ou des travailleurs en... on n'est pas là. Puis ça, c'est du passé, puis pour moi on ne revient pas là-dessus, on est rendu à un autre niveau. Donc, comment on est capable de créer de la richesse tout en respectant les façons de faire, mais en ayant des normes réalisables, économes, puis vraiment s'assurer de le faire correctement.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Lapointe.

M. UGO LAPOINTE :

Oui, vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Très bien, oui.

M. UGO LAPOINTE :

Oui, bien... bien, dans ce sens-là, c'est... pour revenir un peu à ce qu'on disait, c'est que la... pour nous, il faut quand même être rigoureux sur la nécessité de prioriser le principe de précaution et de protection des travailleurs, de la population, de l'environnement, et de faire attention, on le répète, là, de tomber dans le volet économique comme étant une priorité équivalente à ces autres priorités-là. Et si on veut être rigoureux, scientifiquement, oui, on veut bien, on a entendu deux idées qui semblent pertinentes, là, aujourd'hui, puis sûrement que vous l'avez entendue dans les jours précédents, l'idée de d'abord connaître la situation sur le point de vue des faits, donc de la science, quel est l'état actuel? L'idée d'un observatoire scientifique qui documente l'état actuel semble importante, mais la deuxième

chose, c'est qu'avant d'entrer dans tout projet de valorisation, il faut absolument qu'il y ait une évaluation détaillée des risques sur la santé et l'environnement et autres, faite par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour chaque projet. Si on est conséquent dans notre logique de dire : « On veut bien faire les choses », bien il faut que ça se fasse avec une évaluation environnementale du BAPE pour chaque projet, là.

LE COMMISSAIRE :

Monsieur Lapointe, j'aimerais que vous nous expliquiez ce que... ça peut paraître trivial, ma question, là, mais qu'est-ce que vous entendez par « principe de précaution »? Parce que lorsqu'on a la connaissance et si on arrivait à avoir une bonne connaissance du niveau de risque, par exemple, on n'a plus besoin du principe de précaution. Donc, je voudrais savoir ce que vous, vous entendez, parce que vous nous en avez parlé à deux ou trois reprises, là, depuis vos interventions, puis c'est très bien, mais j'aimerais savoir comment vous voyez ça, le principe de précaution, en lien avec, par exemple, une décision d'aller de l'avant avec une norme, une décision d'aller de l'avant avec une pratique, par exemple, qui pourrait être la valorisation?

Ah, on ne vous entend pas.

M. UGO LAPOINTE :

Bien, deux... il y a deux choses peut-être à dire immédiatement. La première, c'est que la science est claire, là, il n'y a pas de seuil sans risque d'exposition. Et en lien avec ça, c'est la question de la norme, d'ajuster la norme du Québec avec celle internationale et celle du reste du Canada.

Deuxièmement, c'est toujours la même chose, avec le principe de précaution, c'est : en l'absence de connaissance probante, il faut agir avec précaution. Donc, il vaut mieux s'abstenir sans les données probantes. Alors, à partir du moment où si on a des données probantes, on comprend la situation d'un point de vue scientifique, d'un point de vue probabiliste aussi, bien là peut-être, oui, on peut prendre des décisions éclairées. Mais en l'absence de cette connaissance-là, c'est... le principe de précaution doit s'appliquer. Donc, c'est l'abstention en priorisant la protection du public, la protection de la santé, la protection de l'environnement.

LE COMMISSAIRE :

C'est bon, merci. Donc, c'est ce que je m'attendais d'entendre, là, mais je voulais être certain que nous étions sur la même longueur d'onde.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Brousseau.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Merci beaucoup. En fait, j'aimerais réagir sur trois éléments qui viennent d'être abordés, mais qui se retrouvent à être tous liés ensemble. Par rapport à l'échange que monsieur Magnan avait avec monsieur Grimard concernant les normes, donc c'est sûr que c'est évident que nous, on ne souhaite pas mettre...

LE COMMISSAIRE :

Non.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

... ni notre population ni nos travailleurs en danger. Et j'entendais le terme « normes moins contraignantes », on ne recherche pas des normes moins contraignantes, on recherche les normes adéquates.

LE COMMISSAIRE :

O.K.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

C'est très important, on veut avoir les normes qui sont correctes pour protéger les gens, mais sans verser dans l'excès qui font en sorte de causer tous les problèmes dont on parle depuis... depuis beaucoup trop longtemps, en fait.

Encore une fois à ce moment-là, je fais le lien avec la bonne connaissance du niveau du risque qui vient tout juste d'être abordé, donc c'est vraiment extrêmement important, on en parle beaucoup de ça, cette bonne connaissance-là, j'abonde dans le fait que mieux on connaîtra, moins on aura besoin d'aller vers le devoir de précaution, mais sachant aussi qu'un risque s'apprécie aussi versus d'autres risques, puis ça, c'est... Encore une fois, lors des audiences, je vous avais interpellés là-dessus, on semble oublier ce bout-là à l'effet qu'on ne parle que l'amiante, que du risque amiante, mais à un moment donné, il faut quand même comparer avec d'autres cancérigènes, avec d'autres risques qu'on connaît, être capable d'apprécier ce risque-là en fonction de d'autres.

Et je reviens avec l'importance de bâtir cette information-là que nous avons, de bâtir les données continuellement pour être en mesure de toujours bien échantillonner, bien comparer les réalités. Et l'observatoire dont on parle serait quelque chose de vraiment important. Puis si cet observatoire-là devient réel, ce qu'on souhaite, bien s'il vous plaît, ne mettez pas ça au centre-ville de Montréal, mettez ça sur notre territoire pour que ces gens-là aient une connaissance du réel aussi et non pas juste des éprouvettes en laboratoire, là.

LE COMMISSAIRE :

Je voudrais simplement simpli... euh! pas « simplifier », mais spécifier que je n'ai jamais pensé qu'il y avait des intervenants ici qui ne mettaient pas la santé des travailleurs comme priorité numéro un, je voulais seulement renchérir sur le fait que vous étiez d'accord avec ça, là, donc pour être bien clair.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Oui, je comprends, mais je voulais insister sur le « moins contraignantes » versus la...

LE COMMISSAIRE :

Oui, ça, ça va, oui.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

On ne cherche pas quelque chose de moins contraignant, on cherche quelque chose...

LE COMMISSAIRE :

D'adéquat.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

... qui fait... qui rejoint l'objectif, là.

LE COMMISSAIRE :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

VERS LE DÉVELOPPEMENT D'UN CADRE DE VALORISATION — QUESTION 9

LE PRÉSIDENT :

Monsieur LeBel, vous avez indiqué tout à l'heure dans votre intervention : « Toute... » Vous avez indiqué : « Toute la population est en arrière. » Et je voudrais profiter de cette information que vous nous transmettez pour vous soumettre tout de suite une autre question :

« Pensez-vous que la valorisation des résidus miniers amiantés pourrait nuire à la réputation du Québec? »

Alors, vous, vous parlez d'une population plutôt locale, régionale...

M. PHILIPPE LABEL :

Hum hum, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

... et évidemment, ici, on l'éclate complètement, je pense que c'est une question qui se justifie doublement parce que vous avez... nous avons tous entendu récemment les intentions d'Asbestos de changer de nom pour des raisons d'image, d'image internationale, et on vous pose donc cette question : est-ce que valoriser les RMA pourrait perpétuer une image négative du Québec ou d'Asbestos, de Thetford Mines à l'échelle mondiale?

LE COMMISSAIRE :

Et là, j'aimerais spécifier, et je suis convaincu que mon collègue va être d'accord avec moi, là, ce n'est pas du tout une -- comment dirais-je? -- une idée préconçue de la commission. Donc, on pose la question pour s'assurer... pour avoir votre avis sur la situation.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Châteauvert.

M. PHILIPPE LABEL :

Vous m'avez interpellé tout à l'heure. Bon, c'est bon, pas de problème. Bien, pour répondre

simplement...

LE PRÉSIDENT :

En fait...

M. PHILIPPE LABEL :

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

... je ne vous avais pas interpellé.

M. PHILIPPE LABEL :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

J'avais juste dit : « je me »...

M. PHILIPPE LABEL :

Vous vouliez faire du pont sur...

LE PRÉSIDENT :

... « je me rabats sur votre intervention », mais allez-y. Allez-y.

M. PHILIPPE LABEL :

Bon, bien pour répondre simplement à la question de la réputation du Québec, à mon avis, non, ça a été dit un peu plus tôt, on parle, en fait, de détruire la fibre d'amiante. Je pense que, de ce côté-là, au niveau communication, ça pourrait être positif de le présenter.

J'ai mentionné : « Toute la population est derrière la diversification économique de notre communauté. » Pour ce qui est de la valorisation des résidus miniers, bien peut-être que c'est partagé, mais je sens qu'il y a un consensus, par contre. Le consensus n'est pas à l'unanimité, mais je sens qu'il y a un appui quand même assez fort, assez présent dans la population.

Puis on a mené un exercice indépendant lorsqu'il y a eu les territoires incompatibles avec les activités minières, les nouvelles orientations gouvernementales, à la MRC, on a mené un exercice, en partenariat recherche, où on laissait... c'est un peu une situation inconfortable pour le conseil de la MRC. Habituellement, les décisions d'aménagement -- bon, « les décisions » -- plutôt, les orientations d'aménagement se discutent au niveau politique avec nos partenaires, puis après ça on le soumet à la consultation publique.

On a demandé au public, par un projet de recherche, de nous émettre des recommandations sur quel type d'activités minières pour le futur de la MRC des Sources. C'est une question, puis on n'était pas intervenant, donc on était extérieur. C'est un comité citoyen indépendant qui menait ses propres consultations, qui faisait appel à ses propres experts, un genre de BAPE citoyen, si on veut. Puis ils nous ont pondu un rapport de 74 recommandations, pas toutes des recommandations pour la MRC, des recommandations aussi pour le gouvernement, mais un exercice dans lequel ressortait l'idée que la valorisation des résidus miniers sur le territoire était... s'intégrait dans une logique d'économie circulaire. Puis c'est le groupe citoyen qui nous l'avait soumis. Puis ce n'est pas une question qu'on leur soumettait, c'est eux qui nous ont renvoyé cette idée-là de développement minier.

Donc, c'est pour ça que je mentionnais aussi qu'il y a un consensus en arrière, là, la valorisation des résidus miniers qu'on sent quand même assez présente sur notre territoire.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Châteauvert.

LE COMMISSAIRE :

Je demanderais quelque chose à monsieur LeBel : est-ce que ce document-là, les 74 et quelques recommandations, c'est un document qui serait... qui est public ou est-ce que c'est un document que vous pourriez déposer à la commission?

M. PHILIPPE LABEL :

Oui, tout à fait.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

M. PHILIPPE LABEL :

Ça me fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Châteauvert.

M. PIERRE CHÂTEAUVERT :

Je me suis jeté sur le bouton justement, parce que moi c'est très clair que c'est totalement l'inverse.

LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire?

M. PIERRE CHÂTEAUVERT :

La réputation d'une société est directement liée à sa capacité à affronter ses principaux défis et ses défis. Et ça, c'en est un. Et actuellement, la réputation du Québec pour profiter... j'ai beaucoup... j'ai de la famille un peu, tout ça, à l'étranger et tout ça, et les gens se posent tous la question : « Mais qu'est-ce que vous avez fait pour avoir une situation économique aussi enviable? Les choix que vous avez faits, et tout ça, ça n'a pas été facile, tout ça ». Et je pense que c'est exactement le même cas : ne pas traiter un problème, c'est là où, à la longue, ça nuit à ta réputation. Quand tu t'attaques à un problème, tu le règles, tu mets en place des solutions et tout ça, c'est la meilleure façon pour améliorer ta réputation à l'échelle internationale.

Et d'entrée de jeu, au début, je l'avais dit, moi, le Québec a une obligation de régler ce problème.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Madame Laverdière.

Mme JOHANIE LAVERDIÈRE :

Oui, Monsieur le président, merci. En fait, ce que je vois qui se dénote, là, c'est que les intervenants autour de la table demandent tous à avoir des données probantes sur lesquelles s'appuyer pour une décision éventuelle et aussi d'avoir un cadre réglementaire, là, qui est juste pour l'application d'une valorisation. Donc, je crois que le fait d'avoir ces deux éléments-là va bâtir un argumentaire qui va

faire que la réputation ne pourra pas être entachée. En fait, du fait d'avoir ces deux éléments-là, ça va justifier une valorisation, puis je ne crois pas qu'en... de ces deux composantes-là, ça peut affecter la réputation, parce que ça va venir d'une base solide, là, en fait.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

LE COMMISSAIRE :

Il y a monsieur...

LE PRÉSIDENT :

Monsieur...

LE COMMISSAIRE :

... Gagné qui veut parler.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Lapointe avant.

M. UGO LAPOINTE :

Oui. Ça va?

LE PRÉSIDENT :

Hum hum, très bien.

M. UGO LAPOINTE :

Oui. Dans le fond, c'est pour réitérer une préoccupation en réaction à certains commentaires. C'est que la... il y a... il faut faire... de notre point de vue, il faut faire extrêmement attention à l'idée que la valorisation est... dans le fond, ce que j'essaie de dire, c'est que ce n'est pas si simple que ça la... quand on parle de valorisation et d'économie circulaire, par exemple. Lorsqu'on parle à des experts en économie circulaire, les gens de l'EDDEC, j'imagine, à qui vous avez parlé déjà, je suppose, vont vous dire : « Le danger avec la notion d'économie circulaire, c'est de le simplifier avec le mot "économie" qui est dans le mot... dans l'expression "économie circulaire". »

Il faut vraiment intégrer les autres dimensions de l'économie circulaire qui, malheureusement, ne sont pas dans l'expression qui est l'environnement, la santé et tout, et tout, et de dire... de faire la simplification de ligne droite, de dire : « Bon, bien la valorisation, ça veut dire : détruire l'amiante, et donc c'est mieux », ça nous apparaît hautement un chemin dangereux. Lorsqu'on va évaluer des projets scientifiques concrets, de dire : « Bon, on fait de la restauration ici », ça veut dire, par exemple -- je donne des exemples, là, mais manipuler un million de tonnes pendant quatre semaines ou deux, trois mois pour adoucir la pente, fermer tout ça, on a nettoyé, on passe à d'autres choses. Ça, c'est une... c'est un exemple. Versus manipuler, je ne sais pas, moi, 20 millions de tonnes pendant 20 ans dans un processus de revalorisation, on peut comprendre que les risques ne seraient pas nécessairement les mêmes, là. C'est juste pour illustrer que l'adéquation « valorisation et élimina... détruire l'amiante égale meilleur », on émet des doutes par rapport à ça.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Lapointe. Madame Ruff.

Mme KATHLEEN RUFF :

Oui, merci. Alors, je crois que ça va dépendre de la façon que la décision va être prise. Et on parle beaucoup qu'il faut respecter les faits probants, rigoureux, il faut en même temps reconnaître la conduite à date de comment on a géré la question de l'amiante. Et ce... les faits, il faut les... il faut, je crois, faire face aux faits à date de la conduite, parce que si on ne reconnaît pas l'histoire, on est condamné à répéter les mêmes erreurs, les mêmes tragédies.

Alors, à date, la politique du gouvernement, jusqu'à très récemment, la politique a été de vraiment exclure, ne pas permettre des experts de la santé de participer à décider la politique du gouvernement du Québec ou du Can... et du Canada sur l'amiante. On les a exclus, on a rejeté leurs conseils et les données probantes. Et au lieu de cela, on a articulé des mots, des phrases qui sont très beaux. Par exemple, on a prié l'utilisation responsable et contrôlée de l'amiante chrysotile et que ça pourrait être utilisé de façon sans problème, mais les faits ont démontré que ce n'était pas vrai. On disait qu'il y avait des contrôles importants, il y avait un mémorandum signé par le gouvernement du Québec, signé par le gouvernement du Canada, signé par l'industrie de l'amiante, signé par des compagnies dans les pays pauvres, qui garantissait que l'amiante du Québec était utilisé de façon sécuritaire. Mais les faits ont démontré que les travailleurs utilisaient l'amiante, il y avait des nuages et avec juste un petit mouchoir sur la bouche pour essayer de protéger.

Alors, pour ça, à cause de cet historique, il y a vraiment une préoccupation, des craintes qu'on ne peut pas se fier à des mots qui sont très beaux. Il faut qu'en réalité, c'est à la commission... c'est très, très, très bien. On peut respecter la science rigoureuse, mais comme vous savez, comme vous avez dit vous même, la décision va être prise par le gouvernement du Québec, qu'il va être sensible aux

pressions politiques, économiques et sociales.

Et c'est pour cette raison, parce que je crois que la commission est très dévouée et veut vraiment jouer un rôle, dans la réalité positive, il faut, je crois, reconnaître ce qui nuit à la réputation du Québec que, à date et jusqu'à ce jour-ci, les gens qui appuient le projet rejettent et *défament*, ils disent que ceux qui ont toujours eu des craintes de la dangerosité de l'amiante chrysotile sont des gens qui sont ignorants et qui ne respectent pas la région. Ce n'est pas vrai. La science, les faits scientifiques sont très incommodes. On voit la même chose en Alberta avec l'industrie pétrolière. Alors, je crois qu'il faut reconnaître qu'il faut changer la façon de faire la politique sur l'amiante au Québec et que ça soit basé sur des experts indépendants et la science probante.

LE PRÉSIDENT :

Excellent. Merci, madame Ruff. Maintenant, monsieur Gagnon -- Gagné. Non?

LA COMMISSAIRE :

Gagnon.

LE PRÉSIDENT :

Gagnon.

LA COMMISSAIRE :

C'était monsieur Gagnon.

M. FRANÇOIS GAGNON :

François Gagnon. Donc, concernant la question, la valorisation des RMA pourrait contribuer à une meilleure réputation du Québec. En fait, on pourrait contribuer, je pense, de par le monde à développer des outils de valorisation des résidus miniers, que ça peut être n'importe quel type de résidus miniers, ils ne sont pas obligés d'être amiantés, mais dans le cas de ceux-ci, entre autres on peut se bâtir une expertise, on peut faire preuve d'audace et d'ingéniosité au Québec pour le faire comme il faut. Pour le faire comme il faut, il ne faut pas juste assumer que les entreprises qui vont être mises sur pied vont détruire la fibre d'amiante, il faut voir toutes les étapes de manutention des résidus avant la destruction des fibres.

On l'a vu hier après une intervention, chacune des étapes peut engendrer une émanation de poussière, chacun des travailleurs peut être... peut avoir une exposition qui lui est propre. Donc, il faut

étudier cela, il faut le faire dans un espace spatial et temporel assez long pour avoir un jeu de données assez important. Il faut aussi avoir l'ingéniosité de mettre en place... d'imaginer des solutions pouvant faire en sorte d'abattre ces poussières-là. Il y en a qui vous ont été suggérées pendant tous les travaux, je peux penser au mouillage. Hier, on a suggéré aussi la succion des matériaux, un peu comme on fait dans le fond de l'océan. On a proposé des dômes aussi. Bref, on peut être imaginatif, et ça va demander nécessairement de la patience à ceux qui veulent mettre sur pied des entreprises afin de réutiliser ça, parce que si on veut bien faire les choses et maintenir la réputation, on n'a pas le choix d'y aller via quelque chose qui est bien fait de cette manière-là.

Cependant, si le Québec prend la voie d'y aller rapidement et ne pas se soucier de la santé de tous les travailleurs, de chacun d'eux, et bien là la réputation du Québec pourrait être entachée à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Gagnon. Monsieur Brousseau.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Merci. Alors, merci de poser une question sur les notions de réputation. Je pense que c'est important aussi de se questionner là-dessus parce que, lorsqu'on a à juger les comportements d'organisation ou de province ou de pays, je pense qu'on n'est pas là juste pour constater que ces gens-là ont des problèmes; la façon d'apprécier comment ils réagissent, c'est comment ils vont affronter les problèmes. Puis je pense qu'il y en a certains qu'ils l'ont abordé, je pense que de balayer un problème sous le tapis, ce n'est pas nécessairement ce qui peut améliorer notre réputation, que ce soit un tapis végétal, comme présentement on discute, ou d'autres sortes de tapis. Je pense que d'affronter cette situation-là en voulant la régler, en voulant transformer un problème en opportunité, en voulant user d'innovation, de développement de nouvelles technologies et d'audace -- j'ai beaucoup aimé le mot « audace » qui a été utilisé -- bien, je pense que c'est intéressant.

Il ne faut pas nier non plus, on n'est pas là pour vivre dans notre histoire, là, j'entends beaucoup parler d'histoire, mais on est là pour apprendre de notre histoire et bâtir notre avenir. Donc, c'est là qu'on est aujourd'hui. On a des entreprises qui présentement l'utilisent, qui le font bien, qui sont suivies comme vous n'imaginez pas qu'ils peuvent être suivis -- bien, je pense, finalement, que vous pouvez imaginer combien ils sont bien suivis -- et ça fonctionne. Donc, là, ce qu'on parle, c'est encore une fois de recadrer des normes, s'assurer qu'il y ait un suivi encore plus précis, bien ce sera ça puis on va être en mesure de le faire.

Mais quand on parle de réputation, je pense qu'on est vraiment à une étape où est-ce que là présentement est-ce qu'on peut se demander : est-ce que ça peut être pire que...? Avec tous les

messages négatifs qui sont lancés, puis là on parle de la réputation du Québec, mais pensez à la réputation de Thetford, pensez à la réputation d'Asbestos, je peux me permettre de parler pour lui aussi, quand on entend certains messages par des gens qui occupent des fonctions, qui sont extrêmement négatifs envers ce qui se passe chez nous, ça attaque notre réputation aussi puis ça a des effets négatifs qu'il ne faut pas renier. Donc, je pense qu'on est là pour affronter ce qui se passe, de trouver des solutions qui sont correctes, qui sont au bénéfice de tout le monde, qui sont adéquates pour tout le monde, qui sont sécuritaires pour tout le monde et puis qui seront au bénéfice de tout le monde.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

LE COMMISSAIRE :

Monsieur Gagné qui voulait parler. Monsieur Gagné.

LE PRÉSIDENT :

Bien non, il ne veut pas.

LA COMMISSAIRE :

Non, c'est monsieur...

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Grimard.

LA COMMISSAIRE :

C'est monsieur Grimard.

LE COMMISSAIRE :

Ah! Grimard.

LA COMMISSAIRE :

Puis après ça, il y a monsieur Vachon.

LE COMMISSAIRE :

Oh, pardon, pardon, pardon.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Grimard, alors.

M. GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ :

C'est pas que je ne veux pas parler, mais...

M. HUGUES GRIMARD :

On pourrait parler de réputation, de perception de nom de la Ville d'Asbestos.

LE PRÉSIDENT :

Pardon? Bien, je n'ai pas compris.

M. HUGUES GRIMARD :

On pourrait parler de perception.

LE PRÉSIDENT :

Si vous voulez.

M. HUGUES GRIMARD :

On pourrait parler de réputation au nom de la Ville d'Asbestos.

LE PRÉSIDENT :

Hum hum.

M. HUGUES GRIMARD :

Mais si les gens veulent connaître tout l'argumentaire, je pourrais avoir, j'ai fait un vidéo en ligne sur la page du site Internet de la Ville, puis c'est tout un débat chez nous présentement.

Mais si on parle de l'énoncé, « pourrait nuire à la réputation du Québec », qu'est-ce qui pourrait nuire à la réputation du Québec, c'est si on n'a pas la maturité de passer à l'ère post-amiante. On parle beaucoup d'amiante, qu'est-ce qui s'est fait, quoi que ce soit, on n'est plus là. On veut travailler sur l'avenir. Les façons de faire dans le passé, peut-être qu'elles n'étaient pas... pas les bonnes. Présentement, je pense qu'on a de bonnes façons de faire, il faut aller chercher la connaissance. On disait que, avec chaque projet, on devrait avoir un Bureau d'audiences publiques pour des projets mineurs, mais comment qu'on veut se baser sur de la connaissance si on n'a pas de projet pilote?

Donc, pour moi, bâtir la connaissance, passer au niveau d'une ère post-amiante en ayant des éléments vraiment concrets, tacites dans le temps, c'est ça qui va pouvoir améliorer l'image du Québec au niveau de son développement en tant que tel.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Vachon.

M. PAUL VACHON :

Moi, je pense que oui, oui, ça peut nuire si la situation reste exactement la même. On a à l'heure actuelle des entreprises qui valorisent les résidus d'amiante, mais avec toute la réputation qu'on en a faite et l'interprétation de normes qu'on a d'un peu partout, ça, ça nuit. Si on a un institut, qu'on a une organisation dans laquelle les gouvernements et le milieu vont travailler ensemble, ça ne peut qu'aider, ça. Et moi, je vous dirais que la situation actuelle est la pire.

Il reste un autre élément qui peut être nuisible, c'est au niveau de la communication. Si on... les gens comprennent que la valorisation de résidus miniers, c'est l'exploitation de l'amiante, on a un problème. Mais ça, il faudra le démontrer et il faudra le faire, ce n'est pas la même chose, on n'est pas à la même époque. Un peu comme monsieur Grimard disait, il faut apprendre de notre passé et il faut changer la donne.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Vachon. Bien.

Alors, on passe à la prochaine. Donc, c'est ça, on rentre maintenant vraiment vers le cadre de valorisation dont la dernière question touchait un peu, là, gravitait autour des deux, en fait.

VERS LE DÉVELOPPEMENT D'UN CADRE DE VALORISATION — QUESTION 1

LE PRÉSIDENT :

Alors :

« À votre connaissance, existe-t-il des projets de valorisation à l'international. Si oui, quels sont les avantages et les inconvénients? Et comment est-ce qu'on les encadre? »

Monsieur Brousseau.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

J'ai personnellement visité une usine dans la ville d'Asbest en Russie, donc qui produit... qui fait un produit à partir de résidus d'amiante, donc exactement la même chose. C'est des gens qui avaient envisagé venir s'installer chez nous. Donc, oui, ça existe, oui, ils produisent, oui, ils créent de la richesse. Et je peux vous garantir que la façon dont c'est encadré là-bas ne ressemble pas du tout à ce que ça pourrait être chez nous. Donc, on était... ça semblait vraiment d'être une autre époque, donc ça ne ressemble pas du tout à des usines de chez nous. Alors...

LE PRÉSIDENT :

Vous voulez dire en termes de laxisme?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

En termes d'hygiène industrielle.

LE PRÉSIDENT :

En termes d'hygiène.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Donc, on est... on était sur une autre planète.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. D'autres expériences ou d'autres projets, ailleurs dans le monde, à votre connaissance?

LA COMMISSAIRE :

Monsieur Brousseau, si je peux me permettre, quel était le produit de valorisation de l'usine que vous avez visitée?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Le produit s'appelle du proppant, c'est... ça ressemble beaucoup à ce qui était... à ce qui est produit chez nous par l'entreprise Olimag, mais avec des fonctions différentes, donc c'est une espèce de petite bille de céramique qui servait dans l'industrie de la fracturation, donc au niveau des produits pétroliers.

LE PRÉSIDENT :

Avant de retirer cette question, j'aimerais relancer madame Ruff qui... vous avez une expérience internationale assez riche. À votre connaissance, madame Ruff, est-ce qu'il y a des projets de valorisation dans le monde, et si oui, comment est-ce qu'on les encadre?

Mme KATHLEEN RUFF :

Je crois que non, je ne suis pas au courant de projets de valorisation ailleurs. Hier, il y a eu énormément du travail à une... dans une communauté qui était à côté d'une mine énorme d'amiante chrysotile en Italie, c'est à Balangero. Et j'y suis allée, j'ai parlé avec le maire et la communauté et les experts de la santé. Alors, ils ont fait énormément du travail pour réhabiliter, revégétaliser les résidus, les haldes, mais c'est la seule expérience que j'ai.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci, madame. Monsieur Lapointe, vous vouliez ajouter quelque chose?

M. UGO LAPOINTE :

Oui. C'est bon?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. UGO LAPOINTE :

Je crois, sans connaître les détails, je crois qu'il y a une entreprise dans l'État de Washington qui... qui valorise l'olivine pour les... je pense que c'est surtout pour le... dans une raffinerie, c'est comme le *feed* en sable, là, pour la raffinerie, mais je ne connais pas les détails. Donc, mais je vais quand même le souligner, peut-être que vous pouvez trouver...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. UGO LAPOINTE :

... où chercher plus d'informations. Par ailleurs, la... je ne sais pas si vous avez déjà le... si vous avez déjà utilisé la source USGS, United States Geological Survey, les données sur le magnésium.

LE PRÉSIDENT :

Non.

M. UGO LAPOINTE :

Les composés de magnésium.

LE PRÉSIDENT :

Oui, on l'a utilisé.

M. UGO LAPOINTE :

O.K., parce que c'est... ça ne me surprend pas qu'il ne semble pas y en avoir beaucoup, dans la mesure où le USGS indique assez clairement que la... par exemple, aux États-Unis c'est 57 %, là, de... du magnésium qui est utilisé aux États-Unis qui provient des saumures et des productions d'eau de mer, là. Donc, il semble y avoir une infime partie du marché, là, qui provient d'une revalorisation d'anciens sites de résidus miniers.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. UGO LAPOINTE :

Et j'ai... et ça, ça connecte, disons, ce commentaire-là revient à l'idée que nous sommes préoccupés, là, par le volet de risques financiers des projets qui sont présentés, parce que nous on fait une adéquation entre risques financiers et risques environnementaux, risques sanitaires. Pour le dire simplement, un projet qui n'est pas viable économiquement ne peut pas être viable sur le plan de l'environnement et de la santé non plus, parce que la compagnie n'a pas les moyens de mettre en place les meilleures pratiques.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Lapointe. Oui, monsieur Grimard?

M. HUGUES GRIMARD :

Je complète... j'ajouterais la question précédente avec cette question-là, parce qu'au niveau international on voit que, si on veut améliorer notre image du Québec, présentement avec l'Association internationale du magnésium regarde beaucoup le projet qui se passe, majeur, de développement au niveau du magnésium à Asbestos. Donc, ça va contribuer à l'image positive en développant des projets au niveau de la valorisation des résidus miniers. Je pense que c'est ça, de cette façon-là, au niveau international, on est capable d'améliorer notre image en tant que telle en même temps.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

VERS LE DÉVELOPPEMENT D'UN CADRE DE VALORISATION — QUESTION 2

LE PRÉSIDENT :

Donc, nous allons passer à la prochaine :

« *Y a-t-il des exigences particulières qui devraient être dictées si des projets de valorisation des résidus miniers amiantés devaient être autorisés?* »

Bon, peut-être je garderais en suspens cette question. Monsieur Lapointe, j'ai eu l'indication qu'il voulait ajouter quelque chose à l'appelant -- à la question précédente.

Monsieur Lapointe, je vous donne l'occasion de le faire.

M. UGO LAPOINTE :

Oui. Très rapidement, c'est de dire que... on entend beaucoup que l'idée de la valorisation, c'est la façon de redorer l'image de... locale ou régionale. Moi, je vous soumetts bien humblement, là, de quelqu'un -- puis je l'admets, là, je suis de l'extérieur, comme plusieurs Québécois, comme plusieurs Canadiens. De l'extérieur, une campagne ou, disons, un post-amiante, là, se tourner vers une ère post-amiante, une campagne qui dirait : avec le gouvernement du Québec, avec aussi l'appui du gouvernement fédéral, on passe à une autre ère et, dans le fond, on vient nettoyer, remédier l'ensemble des sites, ça serait tout aussi efficace d'un point de vue de communication puis d'image de la région, là, d'une perception de quelqu'un qui est à l'extérieur, là. Donc, l'idée qu'on va nettoyer, on va faire un chantier environnemental, un chantier sanitaire, un chantier économique pendant une décennie ou peut-être plus pour nettoyer ces sites-là et passer à d'autres choses, ça serait tout aussi efficace pour redorer l'image de la région, là. Je vous soumetts ça bien humblement de quelqu'un qui est à l'extérieur.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Lapointe.

Donc, nous passons à la question suivante :

« Y a-t-il des exigences particulières qui devraient être dictées si des projets de valorisation des résidus miniers amiantés devaient être autorisés? »

Monsieur Meilleur.

M. ALEXANDRE MEILLEUR :

Sans répéter tout ce qu'on a dit tout au long de la journée au niveau de la science, la connaissance et les études, je pense, qu'est-ce qui n'a pas été soulevé jusqu'à date et si on veut développer des exigences particulières, c'est de tenir compte du milieu, des gens déjà en place, des milieux bâtis. Je pense, depuis qu'on est dans ce dossier-là, il y a comme deux groupes d'intervenants, il y a les gens à l'extérieur, les chercheurs, les ministères qui ont fait leur travail sans tenir compte nécessairement des gens qui sont en place qui vivent avec les résidus miniers à proximité.

Donc, s'il y a des exigences particulières, s'il vous plaît, on n'aurait pas peut-être eu de BAPE aujourd'hui s'il y avait eu des communications, des échanges avec le milieu actuel et avec les gens qui vivent avec la présence de résidus miniers. Donc, si on veut développer ça, une des exigences c'est de tenir compte, évidemment, des points de vue et de la situation du milieu bâti et de la population qui vit

avec ça depuis des générations.

LE PRÉSIDENT :

Pourriez-vous être un peu plus précis quand vous dites « tenir compte du milieu bâti »?

M. ALEXANDRE MEILLEUR :

Bien, on a parlé évidemment de la proximité, donc s'il y a des zones tampons à développer parce qu'on remettrait en suspension des matières à cause qu'on les manipule, bien il faut en tenir compte, là, il y a des gens qui sont très proches.

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes... donc, vous seriez favorable à une zone tampon, ce que j'ai compris...

M. ALEXANDRE MEILLEUR :

Non, bien... non non, bien pas nécessairement favorable. Si on irait vers là... vous m'avez posé la question...

LE PRÉSIDENT :

Non, non non.

M. ALEXANDRE MEILLEUR :

Oui?

LE PRÉSIDENT :

Attendez, on va remettre les pendules à l'heure. Vous avez dit : « Il faut tenir compte du milieu bâti. » Comment voulez-vous que le gouvernement tienne compte du milieu bâti?

M. ALEXANDRE MEILLEUR :

Bien, au moins avec des expertises, de savoir vraiment si les gens qui sont près des... il y a-tu vraiment un risque réel avec les gens qui sont là lorsqu'il va y avoir la possibilité d'avoir de la suspension en l'air de l'amiante? Actuellement, il y a un vide à ce moment-là. Donc, pour en tenir compte, il va falloir...

LE PRÉSIDENT :

Vous permettez qu'on fasse un scénario? Bien que, très tôt dans ma carrière, on m'a mis en garde contre les journalistes qui veulent poser des questions avec des « si », avec des hypothèses, « s'il y a telle chose, s'il y a telle chose ».

Si, par exemple, des travaux -- je sais, je sais, je sais, c'est pour ça que... tout à fait, je... je dis exactement ce que... il faut faire attention! S'il y a des travaux de revalorisa... de valorisation des résidus miniers amiantés qui entraînent des émissions, en dépit de toutes les mesures de protection qui ont été mises en place, entraînent une... des émissions importantes de fibres d'amiante jusque dans les résidences, ça serait quoi votre position?

M. ALEXANDRE MEILLEUR :

Bien, évidemment, je vais peut-être redonner ma réponse en deux volets parce que, évidemment, le milieu actuel, quand vous dites « jusque dans les résidences », on l'a vécu déjà cette nuisance-là, si on peut dire, d'avoir quasiment de l'amiante... les gens qui sont là, qui ont vécu à Thetford Mines ou Asbestos, ils ont passé avec quasiment de l'amiante dans leur maison et les gens l'ont accepté, le risque, s'il y avait risque là. Maintenant, ce n'est peut-être pas de retourner en arrière, ce n'est pas de retourner vers... dans les années 50, on est conscient qu'il y a un risque. Donc, ce serait de les adapter avec la réalité de cette notion-là, que les gens...

LE PRÉSIDENT :

Ça serait quoi?

M. ALEXANDRE MEILLEUR :

... mais les gens l'acceptent ce risque-là. Les gens du milieu bâti l'acceptent ce risque-là.

LE PRÉSIDENT :

Oui. C'est sûr que vous touchez un point névralgique, là, qui touche l'acceptabilité du risque. Et hier, je pense que c'est docteur Takala qui disait : « Écoutez, si on décidait, demain matin, de réduire la vitesse sur les autoroutes à 60 kilomètres/heure pour réduire les risques qui peuvent être quantifiés », qu'il n'était pas convaincu que la population du Québec ou d'ailleurs suive. Donc, les gens... la population est prête à exercer... faire un exercice par lequel on pourrait avoir une forme de réflexion qui mène vers l'acceptabilité d'un risque quelconque, peu importe. Et donc, ce que vous, vous nous dites, c'est que, indépendamment, mettons, d'une concentration qui pourrait être établie, si la concentration était plus élevée et que les résidents l'acceptent, ils l'acceptent? C'est ça que je comprends de votre

raisonnement?

M. ALEXANDRE MEILLEUR :

Moi, je pense que oui, là.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Monsieur Brousseau -- madame Gauthier. Ensuite, monsieur Brousseau.

LA COMMISSAIRE :

Oui, puis je suis désolée, je vais avoir un manque de précision, là, de ma part parce que ma mémoire fait défaut un peu, mais j'ai lu, dans un avis du ministère des Affaires municipales, suite à une demande de modification du schéma d'aménagement, puis là je ne me rappelle plus de laquelle MRC, mais la demande, elle avait été refusée parce qu'il n'y avait pas eu de mesures de protection qui étaient mises en place. Et c'est... je peux relire plus ou moins, là, puis ça retouche un élément qu'on voulait parler, là, mais c'est les M... Puis là, la question c'est -- et ça touche un petit peu avec le milieu bâti : est-ce que les MRC ou les municipalités ont adopté des mesures de protection spécifiquement pour les activités industrielles, donc les activités de valorisation pourraient être liées à des activités industrielles pour la santé... pour assurer la santé et le bien-être publics? Donc, on voit qu'il y a une question d'aménage... qui touche la juridiction du ministère des Affaires municipales là-dessus puis qu'il y a une inquiétude, et ça retouche un petit peu le commentaire que vous parlez, là, de milieu bâti. Alors, comment concilier?

M. ALEXANDRE MEILLEUR :

C'est peut-être... désolé, c'est peut-être...

LA COMMISSAIRE :

Alors, monsieur LeBel ou madame Laverdière.

M. PHILIPPE LABEL :

Non, c'est un avis... c'est un avis qu'on avait reçu au premier projet de révision du schéma d'aménagement de la MRC des Sources. Puis, bien, au premier projet, il y a toujours un avis ministériel, là. Puis dans le cadre de la révision, il n'y a pas non plus d'acquis. C'est que présentement on a un schéma qui est en vigueur qui a des normes, et essentiellement je répétais ces normes-là que je jugeais, à la lumière, satisfaisante, puis j'assurais aussi une protection autour du site de... l'ancien site

de Magnola, qui est Alliance Magnésium présentement, puis, bon, il y a eu un... puis c'est un jugement de professionnel de la part du ministère, probablement de la Santé ici.

Puis, bon, là on est dans le deuxième projet de schéma d'aménagement. J'ai reçu le commentaire, puis là ce n'est pas encore en vigueur, mais j'ai ajusté certaines choses pour tenter de continuer à les rassurer, donc pour voir si pour eux ça va répondre à leurs orientations gouvernementales. C'est que présentement il y a des normes qui sont en vigueur, puis mêmes celles depuis les années 80, et puis après ça il y a eu un schéma, il a été révisé en 98, puis les normes avaient été répétées. Puis essentiellement, je répétais les mêmes normes. Puis pour eux, maintenant actuellement, ce n'est pas jugé suffisant. Je ne sais pas ce qui s'est passé depuis 98, peut-être qu'il y a un jugement plus sévère, mais ils ne me proposaient pas non plus de normes. Donc... parce que ça a été vu en commission parlementaire, il n'y avait pas de normes officielles ou autre. Il faut qu'on leur soumette quelque chose, puis après ça, eux jugent si c'est performant au niveau de l'orientation pour la sécurité, le bien-être du public. Donc...

LA COMMISSAIRE :

Puis ça serait quoi ces mesures de protection là, selon vous?

M. PHILIPPE LABEL :

Bien, j'imagine... bien, en fait, il y a des distances séparatrices, là, des milieux bâtis. Ce que, à mon avis, je respectais, parce que de toute façon l'affectation minière étant quand même assez grande, les haldes aussi étant intégrées dans cette affectation-là, et dans l'affectation j'interdis l'usage résidentiel. Donc, essentiellement, l'affectation, ce qu'elle dit, c'est uniquement les usages industriels liés à l'industrie minière et autres types valorisation des résidus, pas juste miniers, mais les matières résiduelles. Donc, on a un ancien site d'enfouissement. J'avais aussi, bon, les usages carrières, sablières, il y en a aussi dans cette affectation-là présentement en cours. Puis ils m'ont même demandé de retirer de la grille des usages compatibles carrières, sablières, alors qu'il y a présentement une carrière d'ardoise présente, des sablières présentent avec des autorisations ministérielles. Donc, là, on est dans un cadre de débat, ce n'est pas... c'est un avis, on va... ils vont juger jusqu'au règlement, on est dans une étape présentement de négociation par rapport à : quand le schéma va entrer en vigueur, est-ce qu'ils vont le juger suffisant? Donc, là, on est à l'étape du deuxième projet que j'ai déposé, là, récemment.

LA COMMISSAIRE :

Donc, si je comprends bien, vos mesures de protection, c'est plus, par exemple, des mesures d'évitement de nuisance?

M. PHILIPPE LABEL :

Oui, puis de... séparatrice aussi par rapport aux résidences...

LA COMMISSAIRE :

Donc, ça évite les nuisances?

M. PHILIPPE LABEL :

Exactement, oui.

LA COMMISSAIRE :

O.K.

M. PHILIPPE LABEL :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

Est-ce que... parce qu'il y avait madame Laverdière puis il y a monsieur...

LE COMMISSAIRE :

C'est monsieur Grimard.

LE PRÉSIDENT :

Oui, juste un instant, parce qu'il y a eu... on a... je pense que la discussion n'a pas été complète. Je vous demanderais, bon, monsieur Meilleur, vous vous êtes positionné par rapport à une certaine définition de l'acceptabilité... acceptabilité sociale, publique du risque. Je voulais savoir, vous, monsieur Brousseau, comme maire de Thetford Mines, est-ce que vous partagez cette définition de monsieur Meilleur?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Bien, en fait, ce que je pourrais dire, c'est qu'on peut, la plupart du temps, dire qu'on est... heureusement, on est au Québec, et heureusement au Québec, le type de situation, parce que j'utilise

ce que vous disiez tout à l'heure, il faut faire attention quand il y a des « si », bien le « si », je ne crois pas qu'il pourrait être possible, parce qu'en fonction d'une usine qui voudrait se mettre en opération, bien, les normes qu'ils devront respecter, le règlement sur les nuisances, le certificat d'autorisation à aller chercher ne va pas faire en sorte que ce soit possible, et c'est bien heureux comme ça.

LE PRÉSIDENT :

Mais il pourrait arriver certaines situations, et ça a été vécu dans d'autres situations de projet, que ça soit même des projets miniers où la concentration à la limite d'une résidence proche, par exemple, d'une mine ait été dépassée...

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Bien, que ce soit quelque chose qui arrive...

LE PRÉSIDENT :

... donc ce sont des choses réelles, là.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

... quelque chose qui arrive de façon occasionnelle parce qu'il y a un bris ou quelque chose comme ça, oui, ça peut arriver, puis quand c'est quelque chose qui arrive de façon très occasionnelle, je ne crois pas que ça puisse être dommageable. Mais je peux vous parler par l'expérience de l'entreprise qui opère chez nous, qui est quand même à proximité du milieu bâti, je sais très bien qu'ils sont très bien suivis, qu'il a plein de normes à respecter, qu'il a à investir des sommes considérables pour éviter qu'il y ait des émissions, comme vous le dites, là.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Donc, monsieur Grimard.

M. HUGUES GRIMARD :

Je ferais mon intervention en deux temps. Le premier, j'aimerais revenir sur le commentaire de monsieur Lapointe au niveau de la campagne nationale qu'on pourrait faire sur... qu'on nettoie nos communautés.

LE PRÉSIDENT :

Sur?

M. HUGUES GRIMARD :

Lapointe qui a fait...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. HUGUES GRIMARD :

... ça serait important qu'on fasse une campagne de communication, qu'on nettoie nos communautés, qu'on repasse un...

LE PRÉSIDENT :

Bien, en fait, je n'ai pas compris ça, honnêtement, là. J'ai compris qu'il y avait d'autres options pour... qui pourraient favoriser une réputation, la réputation...

M. HUGUES GRIMARD :

Mais je n'aime pas le terme « qu'on nettoie nos communautés » en tant que tel.

LE PRÉSIDENT :

Qu'on nettoie nos communautés? Ah, écoutez...

M. HUGUES GRIMARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... peut-être ça m'a...

LA COMMISSAIRE :

Bien, pas dans ces...

M. HUGUES GRIMARD :

Pas dans ces mots-là, mais c'est ça que ça veut dire en tant que tel.

LA COMMISSAIRE :

... pas dans ces mots-là, mais je ne sais pas...

M. HUGUES GRIMARD :

Donc, je pense que ça devrait se faire dans le respect de nos territoires...

LE PRÉSIDENT :

Sûrement il voudra intervenir tout à l'heure pour clarifier la situation.

M. HUGUES GRIMARD :

Oui, oui, c'est ça. Mais je pense que ça serait important, parce que ça peut être dommageable, on parle beaucoup de perception, je pense que ça doit être redit.

Au niveau de la question 2 : « y a-t-il des exigences particulières? ». Je pense que oui, ça doit avoir des exigences particulières, mais il faut s'assurer que ça soit analysable. Je pense que, de base... ou si on met des normes, il faut s'assurer qu'on soit capable de mesurer les normes puis que ça ne soit pas disproportionné.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Monsieur Lap... oui, allez-y, madame Desaulniers.

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Oui, merci. En fait, bon, c'est peut-être des évidences, là, que je vais nommer, mais c'est sûr qu'il faudrait qu'il y ait des exigences qui soient mises pour éviter que tout... qu'il y ait tout apport des résidus miniers amiantés aux cours d'eau, à l'eau de surface ou souterraine. Et puis... et pour s'inspirer un peu de ce qui a été fait à Sept-Îles aussi, de déterminer la capacité de support de ces milieux-là à... à

absorber, là, les effets de la valorisation des résidus miniers amiantés. On peut présumer qu'il peut y avoir quand même des apports, même si on prend toutes les mesures possibles, là, il peut y avoir des accidents, il peut y avoir des apports, là, dans les cours d'eau. Donc, que la capacité de support de ces écosystèmes-là soit déterminée préalablement et qu'il y ait un suivi régulier, donc, des sites et des... de la gestion, là, des eaux de ruissellement sur ces sites-là. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

LE COMMISSAIRE :

Quand vous parlez de la capacité de support du milieu récepteur, est-ce que c'est la capacité d'absorber une certaine quantité de fibres d'amiante, la capacité d'absorber une certaine quantité de matières en suspension ou c'est... comment vous voyez ça?

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Effectivement, dans le fond, vous avez nommé les fibres d'amiante, les matières en suspension, il y a également tous les métaux qui se retrouvent généralement dans ces résidus-là, donc je pense que c'est les principaux paramètres à suivre. Oui.

LE COMMISSAIRE :

Oui, c'est bon, merci.

LE PRÉSIDENT :

D'autres observations? Monsieur Vaillancourt.

M. MARTIN VAILLANCOURT :

Oui. Peut-être une dernière. Étant donné que... advenant le cas où un cadre est possible puis qu'il y a un certain nombre de projets de valorisation qui aient lieu, on a le cas de figure dans ce cas-ci que les projets vont relativement être dans un même secteur. Donc, la capacité d'évaluer les effets cumulatifs de ces différents projets-là devrait faire partie d'un cadre d'analyse global.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci. Madame Ruff, j'ai compris que vous vouliez intervenir?

Mme KATHLEEN RUFF :

Oui, merci. Je crois, comme on dit, on est dans une ère post-amiante, c'est la réalité puisque les mines sont fermées. Mais je crois, quant à la réputation du Québec, il faut aussi donner un clair message pour dire que, oui, on a pris la science et que... parce qu'en ce moment des organisations au Québec et des leaders dans la région continuent à dire que cette... la science qui a été achetée, qui n'est pas fiable, qui est contre l'utilisation de l'amiante chrysotile et que l'OMS a été corrompue et que la Convention de Rotterdam aux Nations Unies a été aussi capturée par des intérêts mauvais. Et je crois que donc que ce message continue à être publié et dispersé, il paraît qu'on n'est pas dans une ère post-amiante et je crois qu'il faut clarifier ces choses-là.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci, madame Ruff.

Mme KATHLEEN RUFF :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

D'autres remarques, observations? Bien.

VERS LE DÉVELOPPEMENT D'UN CADRE DE VALORISATION — QUESTION 3

LE PRÉSIDENT :

Alors, on passe à la prochaine. C'est bon?

LA COMMISSAIRE :

On en a parlé un petit peu.

LE PRÉSIDENT :

Nous en avons parlé, oui, effectivement un petit peu.

« Des MRC ont-elles adopté des mesures de protection spécifiquement pour les activités

industrielles liées à la valorisation des RMA afin d'assurer la santé et le bien-être publics? »

Est-ce qu'il y a déjà eu des choses... ça fait quand même quelques années que des projets pointent à l'horizon. Qu'est-ce qui a été fait régionalement pour s'assurer qu'il y ait une harmonisation entre ces projets et des conditions éventuelles? Oui, monsieur LeBel.

M. PHILIPPE LABEL :

Oui...

LE PRÉSIDENT :

Madame Boucher après.

M. PHILIPPE LABEL :

Oui, merci, Monsieur le président. Oui, bien comme je l'ai mentionné, dans le cas de la MRC des Sources, c'est le cas depuis même le projet de Magnola qui était au début des années 2000. Donc, il y avait eu... le terrain de Magnola était réservé, il est quand même très isolé, il était en autorisation de zone agricole, mais là on a créé une affectation qui était liée spécifiquement à l'usage scientifique pour cette usine-là, il n'y avait aucun autre bâtiment, que ce soit bâtiment résidentiel, commercial ou autre qui était autorisé, plus une zone tampon. Puis le lot était très grand, là, je pourrais vous sortir les chiffres, là. Dans le cadre de mon mémoire, en fait, je vais en faire état. Puis ensuite, de cette affectation-là, il y avait même un 150 mètres supplémentaire qui débordait l'affectation qui venait contraindre aussi les usages pour assurer aussi une sécurité.

Et le lot est bien situé, en fait, il est collé sur les haldes, en fait, collé sur les haldes. Donc, toute circulation de matière dans un camion ou autre, que ce soit par rail, là, circulait dans un très grand territoire où toutes les résidences étaient très éloignées, là. Puis encore là, je vais faire état des distances, là, dans mon mémoire. Puis c'est ce qu'on répétait aussi, là, parce que le projet rejaillit, là, comme il y a un intérêt nouveau pour ça. Donc, c'est une protection qui est là depuis longtemps.

Puis en plus même, comme je disais, l'exploitation même de l'amiante avait été... il y avait des dispositions qui étaient supplémentaires, là, dans le cadre de l'aménagement du territoire qui ne contraignaient pas l'activité minière. Donc, on pouvait avoir des normes, là, si on ne venait pas contraindre l'activité minière, parce qu'il n'y a aucun règlement qui peut le faire en vertu de l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, mais ça a été très bien reçu par Mines... par la mine qui était en exploitation à l'époque, puis ils ont respecté les normes, les dispositions, par rapport à la disposition des résidus miniers, donc d'assurer une distance par rapport aux cours d'eau, entre autres, puis par rapport aussi aux résidences. Donc, c'était...

LE PRÉSIDENT :

En fait, la question était... je pense qu'on allait plus dans une prospective que dans une rétrospective. Sachant que, bon, il y a plusieurs projets qui sont en ligne, c'est la raison d'ailleurs pour laquelle... une des raisons pour laquelle le gouvernement nous a mandatés, là, avant d'autoriser quoi que ce soit, mais on a été informé qu'il y avait plusieurs -- lors de l'audience publique -- qu'il y avait plusieurs projets en ligne. Est-ce que ces projets-là ont amené la MRC à revoir, que ça soit ses aménagements actuels, pour assurer notamment et principalement la protection publique, parce qu'avec toute l'information que la commission a eue par rapport à la protection des travailleurs, par la CNESST, et la norme qui existe, fuisse-t-elle trop élevée selon certains, il y a quand même une norme, il y a quand même des conditions de protection, il y a des équipements de protection, il y a des mesures qui sont mises en place même sur le terrain avec, par exemple, des douches à prendre avant de quitter le lieu, et cetera. Mais pour la population, est-ce que la MRC a procédé à des réflexions ou à des plans dans l'éventualité où des projets voient le jour?

M. PHILIPPE LABEL :

Oui, mais comme je l'ai dit -- vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Non, le micro ne marche pas, là.

M. PHILIPPE LABEL :

Le micro ne marche pas?

LE PRÉSIDENT :

Ah, O.K. Voilà. O.K.

M. PHILIPPE LABEL :

Oui. Bien, comme j'ai mentionné...

LE PRÉSIDENT :

Ça va.

M. PHILIPPE LABEL :

... les normes, les dispositions actuellement pour le projet de Magnola, même si c'est une rétrospective, étaient toujours en vigueur, puis Alliance Magnésium s'installe exactement au même site. Dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement, puisque le projet était toujours d'intérêt, on a conservé les normes. Donc, oui, on a réfléchi à ça, puis on a conservé aussi toute l'affectation, la protection du public. Donc, il y avait lieu de répéter ces normes-là puis de conserver. Donc, même si on est en rétrospective, dans la perspective de développement de cette activité-là...

LE PRÉSIDENT :

Oui?

M. PHILIPPE LABEL :

... on a... on a y réfléchi puis on les conserve.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. PHILIPPE LABEL :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Et, par exemple, de façon plus scientifique, toutes les résidences qui sont limitrophes ou riveraines à certains sites qui pourraient être éventuellement... faire l'objet d'une valorisation, est-ce qu'il y a des choses qui sont déjà mises en place ou qui pourraient être mises en place dans un délai relativement court?

M. PHILIPPE LABEL :

Bien, en fait, ce que je dirais rapidement, bon, c'est que les distances sont quand même très éloignées étant donné qu'on est aussi dans la zone agricole, il y a déjà un contingentement pour l'établissement résidentiel, on s'entend que les lots sont quand même très grands. La distance même de 150 mètres où on interdisait l'usage résidentiel, c'était déjà très...

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. PHILIPPE LABEL :

... très distancé. Donc, je pourrais regarder, là, par rapport aux distances puis en faire état dans mon mémoire, encore une fois, là. Je suis désolé de ne pas avoir les chiffres avec moi aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

Non non, non...

M. PHILIPPE LABEL :

Mais c'était jugé suffisamment performant, ces dispositions-là, contraindre les usages et tout, puis c'est aussi dans les compétences de la MRC. Donc, nous autres, on ne peut pas se rendre jusqu'à des normes par rapport à la santé et sécurité des travailleurs...

LE PRÉSIDENT :

Non, non non, bien sûr.

M. PHILIPPE LABEL :

... ça, c'est certain. Mais quand même d'assurer que les usages à l'intérieur de l'affectation puis dans la périphérie sont compatibles puis qu'on assure une sécurité. C'était une préoccupation, ça, c'est certain.

LE PRÉSIDENT :

Madame Boucher.

Mme CYNTHIA BOUCHER :

Oui, je vais faire quand même un petit retour en arrière, là. Notre schéma d'aménagement date de 2002 et à cette époque-là on était en pleine exploitation minière. Donc, au niveau du schéma d'aménagement, premièrement on a permis les exploitations minières partout sur le territoire parce que c'était une de nos activités. C'était une de nos activités économiques les plus importantes. Maintenant, on a quand même ciblé, à l'intérieur de notre schéma, des affectations minières puis des affectations

industrielles. Industrielles, surtout à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville de Thetford et à l'intérieur desquels les résidences ne sont pas autorisées, évidemment. Et les carrières, sablières, à l'intérieur du périmètre urbain également ne sont pas autorisées. Donc, c'est sûr qu'on a quand même pris la peine d'interdire ce genre d'activités là par la force des choses.

Maintenant, il faut comprendre que Thetford, mais aussi la Ville, la municipalité d'Asbestos, les mines et la Ville se sont construites en symbiose. Et là aujourd'hui, on a des résidences pas sur les sites miniers, mais pratiquement sur les sites miniers ou à très grande proximité. Alors là, d'aller... c'est difficile de pouvoir aller mettre tout de suite des normes en disant : « On va mettre des normes d'éloignement », parce que je vais avoir un impact sur ces résidences-là, je vais avoir un impact sur ces bâtiments-là; il faut y faire attention, à mon sens. Dans nos particularités chez nous, en tout cas, de la MRC.

Maintenant, on est en révision du schéma d'aménagement, et éventuellement, sans qu'on encadre au niveau du schéma d'aménagement... un schéma, là, on met des orientations gouvern -- des orientations « pas gouvernementales », des orientations, des objectifs d'aménagement et, à mon sens, on doit laisser quand même un peu de liberté à nos municipalités qui, elles, peuvent... vont adopter un règlement de zonage. Mais il y aurait quand même la possibilité de peut-être adopter une politique lorsqu'il y aura des projets de valorisation où de... à partir desquels les municipalités devront se poser certaines questions pour s'assurer que les projets de valorisation ne seront pas justement à proximité de ces sites résidentiels là.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci. Monsieur Grimard. Ensuite monsieur Châteauvert. Monsieur Grimard.

M. HUGUES GRIMARD :

Bien, peut-être, c'était pour compléter tantôt, mais au niveau de l'ancien site de Mine... de Magnola, il y avait une zone tampon quand même assez majeure. Au niveau du site Mine Jeffrey, chez nous elle n'est pas collée sur la zone urbaine. Donc, au niveau de la MRC, on a moins de préoccupations par... à cause de ça parce qu'on n'est pas collé sur la clôture en tant que telle, on a une marge à l'intérieur. Et l'ensemble des projets qui sont projetés, c'est sur un site minier, c'est dans un parc industriel, il n'y a pas de résidence d'accolées au niveau de nos zones. C'est pour ça que l'ensemble des élus de la MRC on n'a pas de préoccupations par rapport à ça, tout en sachant qu'on respecte énormément la santé de nos citoyens.

LE PRÉSIDENT :

En fait, la question, je l'ai soulevée parce qu'il y a eu à maintes reprises lors de l'audience

publique, le ministère de l'Environnement du Québec nous a indiqué à quel point c'était important d'exiger des modèles de dispersion des contaminants atmosphériques, incluant bien sûr les fibres d'amiante, donc ça allait quand même... ça pouvait aller jusqu'à certaines distances, mais selon les modèles. C'est la raison pour laquelle j'ai soulevé le problème ici.

M. HUGUES GRIMARD :

Oui, mais qu'est-ce que je veux vous dire, chez nous, en tant que MRC des Sources...

LE PRÉSIDENT :

Non, je comprends.

M. HUGUES GRIMARD :

... on n'a pas de préoccupations directes au niveau...

LE PRÉSIDENT :

J'ai compris. Merci. Monsieur Châteauvert.

M. PIERRE CHÂTEAUVERT :

Simple petite précision, lorsque, Monsieur le président, vous avez mentionné, posé la question à monsieur LeBel : « Est-ce que c'est possible d'adopter rapidement de nouvelles mesures? » Au niveau de la MRC, entre les élus avec les gens, il peut y avoir une certaine rapidité. Souvent les délais en matière d'aménagement ne sont pas au niveau de la MRC, mais c'est lorsqu'on s'adresse au gouvernement où est-ce que les différents ministères interviennent. Et là ça ne finit plus, les délais sont absolument... entre les différents ministères lorsqu'ils se mettent à discuter et tout puis ils retournent chacun de leur bord des commentaires, les délais sont toujours là. En fait, la plupart du temps. C'est une précision très importante par rapport à la capacité d'une MRC et des municipalités à adopter des mesures.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci. Madame Turgeon.

Mme GINA TURGEON :

Donc, madame Boucher en a fait mention, à Thetford Mines, il faut le dire, le développement des

mines s'est fait voire même au détriment de la population. Il y a eu de grande mouvance qui fait qu'aujourd'hui le territoire minier, donc puits et haldes, couvre, je vous dirais, plus de 26 % de notre périmètre urbain. Donc, on est imbriqué, c'est un juste à côté de l'autre.

Vous posez une question par rapport à la valorisation. Je peux vous dire qu'aujourd'hui, nous, on vit des effets sur le cadre bâti actuel déjà sans avoir pris de mesures d'atténuation. Donc, on a...

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, je ne comprends pas.

Mme GINA TURGEON :

On nous exige des mesures d'atténuation sur de futures constructions alors que la population réside plus près du fameux 1 000 mètres au niveau des haldes minières. Donc, si on fait l'application du 1 000 mètres sur notre territoire, je vous dirais qu'on touche 49 % de notre périmètre urbain. Donc, c'est énorme. Je ne vous dis pas que je ne suis pas contre la mesure au niveau de valorisation, mais aujourd'hui on doit vivre avec une occupation qui est vraiment une à côté de l'autre. Et on vous a fait mention d'un projet de résidences pour personnes en perte d'autonomie de 72 lits, je peux vous confirmer qu'il y a un CPE de 80 enfants qui est juste à côté qui est là depuis des années.

LE PRÉSIDENT :

Et qu'est-ce que vous avez fait, vous, comme... que ce soit la MRC ou la Municipalité ou la Ville, est-ce que vous avez fait un sondage auprès de la population pour savoir comment elle pouvait réagir face à une éventuelle valorisation de résidus miniers? Monsieur Brousseau.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Bien, de la façon que vous le dites, non, pas exactement. Les sondages qui ont eu lieu, c'était plus au niveau de l'ambiance des gens, l'ambiance économique, c'est plus ça qui avait été sondé à l'époque. Puis là, présentement, on a été informé par le CISSS de Chaudière-Appalaches qu'il y avait un sondage qui se tenait ces jours-ci, même que notre directrice d'urbanisme a reçu l'appel de Léger Marketing, ironiquement. Donc, sur toutes sortes de questions, donc moi je n'ai pas reçu l'appel, je ne peux pas vous dire exactement qu'est-ce qu'il en est parce qu'on n'a pas été informé des questions, donc peut-être que c'est un sujet qui peut être abordé présentement, là, dans le sondage. Donc, c'est une information peut-être à venir.

LE PRÉSIDENT :

Non, mais enfin, je vous demande ça, si vous, vous avez fait un exercice là-dessus?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Non, nous ne l'avons pas fait. La Société de développement économique, comme je vous dis, a déjà sondé plus sur la notion toujours dans l'optique de la revitalisation économique, diverses questions économiques de... la question d'ambiance aussi, parce qu'il y a eu quand même pendant plusieurs années, je vous dirais, un état de morosité important dans notre milieu suite à l'époque de la fermeture des mines, je dirais un climat qui a complètement été inversé, maintenant au contraire les gens sont très fiers de ce qui se passe chez nous, ils sont très fiers du développement économique, de la diversification économique qu'on a vécue, ils sont juste un peu tannés d'entendre parler de la question actuelle.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon. Non non, ça va. Ça va. Madame Gauthier.

LA COMMISSAIRE :

Oui, madame Turgeon, si je peux me permettre la même question que j'ai posée à monsieur LeBel : pour vous, là, les mesures de prévention, est-ce que ça se limiterait seulement qu'à des zones tampons ou il y aurait d'autres initiatives qui pourraient être envisagées?

Mme GINA TURGEON :

Bien moi, je crois que la question des zones pourrait être évaluée en fonction de plusieurs critères comme on pourrait avoir au niveau de cadre de PIIA, Plan d'intégration... d'implantation et d'intégration architecturale. Quand on parle de vents dominants, quand on parle de topographie ou d'altitude, on peut parler de végétation non présente sur le terrain. Donc, il y aurait plusieurs éléments qui pourraient s'additionner et venir à voir à, je vous dirais, mieux quantifier justement cette fameuse zone tampon qui, à certains endroits, pourrait être nécessaire et, à d'autres, nulle.

LA COMMISSAIRE :

Parfait. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Grimard.

M. HUGUES GRIMARD :

On parle de sondage, mais à chaque fois qu'on change nos règlements de zonage ou nos règlements municipaux, on a tout le temps des consultations publiques, puis en aucun temps, je dis bien en aucun temps il y a des demandes ou des questionnements de notre population vis-à-vis ça. C'est vraiment, pour nous, c'est vraiment accepté en tant que tel, même si on ne fait pas de sondage, puis même l'étude qu'on a fait l'année passée, qu'on va vous remettre, ça a venu de la population en tant que telle, on sonde souvent la population avec des focus groupes, des choses comme ça, puis en aucun, aucun temps on a été interpellé à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Brousseau.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Oui, ce sera rapide, peut-être juste apporter une précision, parce qu'on parle de plein de choses puis on rentre dans plein d'hypothèses, là, mais pour être clair, la position de la Ville c'est qu'on ne souhaite pas de zones tampons. Apportez toutes les données qu'il faut, là, pour un jour, s'il faut démontrer que ça en prend une, mais présentement, notre opinion, c'est qu'on ne juge pas que la zone tampon, quelle qu'elle soit, soit nécessaire.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci. Prochaine?

VERS LE DÉVELOPPEMENT D'UN CADRE DE VALORISATION — QUESTION 4

LE PRÉSIDENT :

« Quels impacts auraient une valeur limite de l'air ambiant sur l'aménagement du territoire en lien avec des projets de valorisation des résidus miniers amiantés? »

Madame Boucher.

Mme CYNTHIA BOUCHER :

Je vais essayer de répondre à la question. C'est sûr que si on établit une valeur limite dans l'air ambiant et que, par la force des choses, il y a une distance séparatrice qui est mise en règle aussi, qui est mise en norme, je vous dirais qu'au niveau de l'aménagement du territoire, un peu en lien avec ce que je vous ai dit tantôt, il y aurait des impacts énormes pour la Ville de Thetford, mais aussi pour ma municipalité d'East Broughton qui est aux prises aussi avec des sites miniers à proximité ou dans la Ville finalement, là. Donc, c'est sûr que s'il y avait des distances comme ça, il y aurait un impact énorme sur les différents bâtiments, les différentes industries, les différents usages qui sont déjà en place. Que fait-on avec eux si effectivement dans cet air ambiant là -- puis là je vais faire du lien... le lien avec le cadre de valorisation -- si on a des entreprises qui viennent aussi là-dedans, il y aurait des gros impacts sur l'aménagement du territoire, ne serait-ce que : bien, est-ce qu'on déplace ces gens-là ou est-ce qu'on les laisse là ou...? Bon.

LE PRÉSIDENT :

Peut-être je devrais être un peu plus précis dans cette demande. C'est-à-dire qu'il ne s'agirait pas dans... pour cette question-là d'une valeur limite qui soit en dessous de celle du bruit de fond?

Mme CYNTHIA BOUCHER :

Oui oui, absolument.

LE PRÉSIDENT :

O.K., d'accord.

Mme CYNTHIA BOUCHER :

Oui oui.

LE PRÉSIDENT :

On s'entend là-dessus.

Mme CYNTHIA BOUCHER :

Oui. Non, ça, c'est certain, ça prend ça, là, on ne peut pas aller en deçà de ce qui est déjà chez nous, là.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais ça aurait, donc, des répercussions importantes pour vous?

Mme CYNTHIA BOUCHER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça pourrait aller jusqu'à relocaliser certaines résidences?

Mme CYNTHIA BOUCHER :

Bien, c'est un peu la crainte qu'on a chez nous, là. Est-ce que, si on amène des normes comme ça, on va être obligé de relocaliser des gens? Puis on pourrait regarder juste la Ville... le secteur Black Lake de Thetford qui est entouré sur trois côtés de mines, de sites miniers, bien on fait quoi avec ceux-là? Puis là, on dit... t'sais, j'ai envie de dire : ils sont à moins d'un kilomètre de part et d'autre, là. Donc, il y aurait un impact certain dans ces eaux-là. Puis c'est que nos sites miniers, nos haldes minières sont à travers tout ça, et bien si on veut faire de la valorisation, bien là c'est... on a une possibilité quand même d'éloigner ces sites de valorisation là, mais jusqu'à un certain point aussi, parce que je reste toujours en très grande proximité avec mon périmètre urbain, soit d'East Broughton ou de Thetford Mines.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci. Monsieur Vachon.

M. PAUL VACHON :

Tout à l'heure, Monsieur le président, vous avez dit que... vous avez cité un médecin qui disait que dans le cas de, je pense que c'était d'accidents d'automobile, si on réduisait la vitesse sur nos routes, la population n'accepterait pas cette nouvelle vitesse-là parce qu'il y aurait éventuellement une perte vis-à-vis d'un gain possible, et cetera, au niveau du principe de précaution. Et j'entends tout ça et je vous avoue être troublé, parce que j'ai vécu dans ma région tout le temps, et c'est extrêmement difficile de comprendre ce concept-là. J'essaie de m'imaginer où on dirait : « Aujourd'hui, il y a des gens habitant Black Lake, qu'on doit les évacuer », alors qu'à l'époque où on extrayait l'amiante, où on n'avait aucune mesure, je comprends que c'était une autre époque, mais les gens étaient dans cette situation-là. Maintenant, l'impression générale, c'est que l'air est tout à fait acceptable, c'est bon de vivre dans cette région-là, et on n'aurait plus de mines d'amiante, on n'aurait plus rien, et là il faudrait les

évacuer. Je pense qu'on aurait une réaction de la population qui serait comme celle d'une route où on mettrait des normes qui ne seraient plus acceptables.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci. Oui, monsieur LeBel.

M. PHILIPPE LABEL :

Oui. Donc, pour répondre à cette question-là, en fait c'est un peu difficile parce qu'on ne peut que spéculer sur l'impact réel. Donc, les impacts peuvent aller un peu dans tous les sens en termes d'aménagement du territoire, là, parce que si on se rend compte qu'il n'y en a... qu'il n'y a pas beaucoup de risques, en fait il n'y en aura pas d'impact, l'impact serait minime. Si finalement on se rend compte qu'au-delà du seuil on a beaucoup de bruit de fond, bien là c'est autre chose. Ça fait que là se pose la question, je crois, pour Thetford Mines, qui est beaucoup plus problématique, là, effectivement il va falloir tenir compte, là, au niveau gouvernemental de cet état de fait là, puis ça, ça va être une connaissance. T'sais, on l'a mentionné, on manque de connaissance par rapport à l'air ambiant, puis c'est là qu'on va avoir une réponse claire à cette question-là. Donc, certainement qu'il va y avoir une recommandation d'avoir plus d'études sur quel est l'état de l'air ambiant dans les deux municipalités.

Après ça, bien pour continuer dans la spéculation, pour la Ville d'Asbestos, comme on mentionnait, la disposition des haldes comme elles sont sur notre territoire par rapport aux distances, par rapport à la Ville elle-même, c'est complètement différent. À mon avis, les impacts vont être assez minimes, sinon inexistantes, parce qu'il y a déjà des distances quand même très grandes entre les sites actuels où il y a des haldes puis les résidences, donc densément peuplé. Puis c'est ce que je pourrais dire, mais en fait on ne peut que spéculer sur cette question-là.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci. Monsieur Brousseau, ensuite monsieur Grondin.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Bien, quand on voit une question comme celle-là, c'est sûr qu'il y a toujours une question qui nous vient en tête, c'est : de quelle façon on finirait par établir une valeur limite, on se baserait sur quoi pour l'établir? Je pense que c'est la question qui plane autour des... entre autres au niveau des audiences...

LE PRÉSIDENT :

Bien, en fait, j'ai quand même fait référence ce matin à une rencontre intersectorielle qui aura lieu

en février, vers la fin février, entre le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Environnement avec bien sûr la commission qui vise justement à peut-être explorer la possibilité d'établir une valeur limite populationnelle. Est-ce que ça va être atteint? Je n'ai aucune idée, mais c'était notre question.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Mais, je veux dire, t'sais, puis je comprends puis je respecte les travaux qui vont se faire là-dessus, mais j'anticipe la complexité d'arriver sur un chiffre à un moment donné puis de dire qu'il pourrait être...

LE PRÉSIDENT :

Ah, vous avez tout à fait raison.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

... qui pourrait être acceptable, parce que... puis je reviens sur la notion toujours des risques que... les risques, on les qualifie les un par rapport aux autres, puis à un moment donné si on vient qu'à établir une valeur limite en fonction d'un risque, disons, je ne sais pas, moi, un décès par cent mille habitant la vie durant puis on dit : « Bon, bien c'est ce risque-là qu'on accepte. » Puis outre ça, bien finalement on déplace des populations ou, je ne sais pas, puis on verra où on va prendre l'argent, mais pour toutes les autres situations au Québec où est-ce qu'on rencontre des risques qui sont semblables, est-ce qu'on va... est-ce qu'on va appliquer les mêmes mesures?

LE PRÉSIDENT :

Peut-être...

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

La réponse, c'est : « Non. »

LE PRÉSIDENT :

Peut-être ce que je peux vous dire par rapport un peu à ce qui s'est dégagé hier, l'information qui a été transmise hier par plusieurs chercheurs, c'est que la donnée scientifique constitue un des éléments ou un outil d'aide à la décision. La science n'apporte pas à elle seule la réponse à une question aussi complexe que d'établir une valeur limite d'exposition, il y a également des considérations sociales, il y a également des considérations économiques, et là où... Ça, c'est ce qui a été dit hier. Bien

sûr, là où je vous rejoins, c'est quand vous dites : « Ça doit être sûrement complexe », je m'attends à ce que ça soit une démarche laborieuse, complexe. J'espère qu'elle va accoucher, j'espère qu'elle n'avortera pas. Mais c'est sûr qu'un peu comme tout à l'heure, ça serait un peu, ce qui a été dit hier aussi, un peu absurde que la valeur limite à laquelle les ministères peuvent arriver soit inférieure à... au bruit de fond qu'on peut retrouver dans certaines villes ou dans certains, même, micro-environnements, parce que même à l'intérieur d'une même ville, vous pouvez avoir une variation relativement importante des concentrations.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Mais... mais...

LE PRÉSIDENT :

Alors, c'est tout un défi.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Oui, mais mon point, c'est vraiment de dire : à partir de quand on détermine une valeur limite en fonction d'un risque qu'on juge qu'on ne veut pas dépasser? Je reviens sur quelque chose que j'ai abordé lors des audiences aussi, c'est : arrêtons de penser qu'à l'amiante et appliquons ce raisonnement-là à d'autres problématiques ailleurs au Québec aussi. Mais par rapport à l'exposition dans l'air ambiant, je vous rappelle que les données qu'on a vues lors de l'immense chantier de la Route 112 ont fait en sorte que c'est des...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

... ça a très, très peu bougé au niveau de l'exposition dans l'air ambiant, là, dans le quartier tout près, là, d'où est-ce que ça se...

LE PRÉSIDENT :

Oui, ça a été dit hier puis comme... je termine en disant... en rapportant les propos de docteur Camus hier qui disait : « Idéalement, quand on parle de risque, un risque sur un million c'est un risque négligeable », un peu ce que le ministère de l'Environnement a dit lors de la première partie de l'audience publique, mais il dit : « Dans certains cas, on trouve des valeurs qui correspondent à un

risque sur cent mille, et même dans d'autres un risque sur dix milles. », donc...

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Sur dix mille, j'ai entendu.

LE PRÉSIDENT :

... il y a vraiment -- vous l'avez entendu? -- donc, il y a vraiment...

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

On vous écoute.

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

On vous écoute.

LE PRÉSIDENT :

Oui, bien, c'est ça! Donc, vous nous écoutez ou vous nous surveillez?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

À vous de choisir!

LE PRÉSIDENT :

Alors, monsieur Grondin.

M. OLIVIER GRONDIN :

Pas grand-chose à ajouter à ce que monsieur Brousseau vient de mentionner, sinon que je relis la question et je la relis, et je vois, encore une fois, qu'une valeur limite dans l'air ambiant sur l'aménagement du territoire, dans le cadre de projet de valorisation, moi je crois que l'impact, c'est de fixer justement une valeur limite peu importe de quoi on parle, en raison justement de notre cadre bâti.

C'est ce que j'avais à ajouter.

LE PRÉSIDENT :

Mais... bien, en fait, la question ne l'exclut pas, là, hein.

M. OLIVIER GRONDIN :

Oui, je le sais.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. OLIVIER GRONDIN :

Moi, je crois qu'il y a un risque. On est en mesure de risques ici. Et le risque, selon moi, c'est de fixer une valeur limite alors qu'il y a, comme vous l'avez mentionné il y a très peu de temps, une très grande... une très grande échelle au niveau des changements qu'il y a dans le bruit de fond, dépendamment où on est, dépendamment des températures, dépendamment de d'autres influents. Je crois que d'imposer, de parler d'impact dans le cadre d'un projet de valorisation pour établir une valeur limite, c'est comme déjà amorcer pour nous une réalité d'avoir à fixer une valeur limite pour tout, tout, tout projet de construction sur notre territoire.

LE PRÉSIDENT :

Bien, en fait, je pense qu'il y a une incompréhension de la question telle que vous la reprenez.

M. OLIVIER GRONDIN :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

L'idée, c'est : si jamais on a... comme pour plusieurs autres substances, si jamais on y allait avec une proposition d'une valeur limite d'exposition pour les... pour l'amiante, si jamais on y allait vers ça, pour la population, indépendamment des projets de valorisation, mais si on y est allé avec une valeur puis qu'une valeur est adoptée, la question ici c'est à savoir : quels seraient... quels peuvent être les impacts que pourrait avoir une valeur comme celle-ci sur la valorisation des résidus miniers amiantés? Donc, l'adoption d'une valeur limite ne serait pas en fonction de la valorisation, là.

M. OLIVIER GRONDIN :

Non, c'est pour ça, je...

LE PRÉSIDENT :

Alors que ce que vous...

M. OLIVIER GRONDIN :

Mais ça, je l'avais compris, monsieur Zayed.

LE PRÉSIDENT :

Ah, O.K., très bien, O.K., c'est bon.

M. OLIVIER GRONDIN :

Mais je maintiens quand même qu'il y a grand risque, selon moi, de tabler sur une valeur, comme le maire le mentionnait, sans savoir de quelle façon cette valeur serait fixée. Je sais qu'on en a entendu jaser amplement, mais encore là...

LE PRÉSIDENT :

C'est bon.

M. OLIVIER GRONDIN :

... il y a un risque.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Monsieur Brousseau.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

En fait, si vous me permettez, je vais vous poser une question avec un « si ». Si...

LE PRÉSIDENT :

Je me fais prendre à mon propre piège, hein!

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Exactement. Je pense que c'est dans la catégorie plus « on vous surveille » qu'on vous écoute.

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, c'est ça. Je l'avais déduit déjà!

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Donc, si on émet une valeur limite, puis on espère à ce moment-là qu'elle sera raisonnable, mais si jamais on émet vraiment une valeur limite et on se retrouve avec une exposition qui dépasse cette valeur limite là et qu'on doit... qu'est-ce qu'on fait avec la population, qu'est-ce qu'on fait, qui va payer pour relocaliser ces gens-là? Qui va payer pour toutes ces propriétés-là qui ne vaudront plus rien et pour tous ces gens-là qui devront être délocalisés? Alors, je pense qui...

LE PRÉSIDENT :

Écoutez...

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

C'est le spectre qui plane autour de toute cette question-là.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Je pense qu'on va laisser aux deux ministères le soin de faire leur travail. Notre rôle sera de nous assurer, dans la mesure du possible, que s'il y a une valeur à laquelle ils tendent, que ça soit une valeur viable.

D'autres commentaires là-dessus? Oui, une dernière. Monsieur Grimard.

M. HUGUES GRIMARD :

Oui. Viable et analysable.

LE PRÉSIDENT :

Oui, ça, j'ai... on a bien retenu votre commentaire. Soit dit en passant, bien sûr nous sommes là pour vous écouter, mais j'espère que nous ferons tous preuve de réalisme, toutes vos suggestions, tous vos commentaires ne pourront pas être pris en compte, bien sûr, dans le rapport. Et la commission aura sa propre analyse à faire, bien sûr.

Monsieur Lapointe.

M. UGO LAPOINTE :

Oui. Je ne sais pas dans quelle mesure ça serait possible maintenant, mais peut-être pour nous informer puis informer peut-être ceux qui nous écoutent ou nous écouteront plus tard, la notion d'une valeur limite, et là ça dépasse un peu mes compétences, mais la... est-ce que c'est juste une question de concentration ou c'est aussi une question d'accumulation au fil du temps dans un milieu?

LE PRÉSIDENT :

Oui, ceux... en fait, lorsque la demande a été adressée au ministère de la Santé qui a demandé au ministère de l'Environnement de contribuer à cet exercice, c'est une valeur qui correspond à une concentration de l'air, une concentration ambiante de l'air. Donc, c'est une mesure ponctuelle, bien sûr qui peut s'échelonner sur... l'échantillonnage peut durer quelques heures ou quelques minutes, dépendamment de l'appareil et dépendamment du niveau de contamination qu'on peut retrouver peut-être des fois visuellement dans un espace donné. Selon ma compréhension.

M. UGO LAPOINTE :

Et puis quand vous dites, la teneur, la concen... dans le fond, le bruit de fond, on parle du bruit de fond dans des contextes... à côté de haldes existantes, finalement, c'est...?

LE PRÉSIDENT :

Bien, en fait, je ne peux pas me prononcer à la place des ministères, je pense que ce seront les ministères qui devront considérer l'ensemble des données qui existent déjà. Le ministère de l'Environnement nous a soumis, lors de la première partie de l'audience, un certain nombre de données somme toute assez limitées, comme ça a été reconnu ici aujourd'hui, là, mais si les deux ministères jugent que ces concentra... ces données-là sont suffisantes, ils pourraient peut-être statuer... arriver à quelque chose.

Si les ministères considèrent que les données sont nettement insuffisantes, rien ne les empêche de décider d'y aller aussi avec des mesures. La seule chose, c'est que ces mesures-là prises en hiver n'ont pas du tout la même valeur que des mesures prises en été. Donc, il faut qu'il y ait une représentativité à la fois spatiale, mais également temporelle. Donc, je ne peux pas me prononcer honnêtement à la place des ministères. Votre intervention s'adresse plus à des ministères qu'à moi, là. Mais bien sûr, ce sont des commentaires qui portent la commission à la prudence dans l'exercice que nous allons amorcer avec eux, avec ces deux ministères, à la fin février.

M. UGO LAPOINTE :

Peut-être juste une petite... peut-être une notion à garder en tête, ça serait que... parce qu'on le voit pour d'autres situations ou d'autres industries, c'est que la notion d'une valeur limite peut s'appliquer de différentes façons. Oui, ça peut être pour réglementer de façon stricte certaines activités, des distances minimales, et cetera, mais peut-être une autre façon aussi, complémentaire, c'est d'informer, c'est un outil d'information du risque, pour ceux qui peuvent y être exposés, et à ce moment-là il y a... et cette information-là peut déclencher différentes actions. Et on a vu, par exemple, dans d'autres dossiers que, par exemple, une population qui était informée d'un certain niveau de risques peut choisir volontairement, donc la notion de choix volontaire, consentement volontaire, de quitter une zone où cette personne-là ne se sent plus à l'aise, peut le faire. Donc, d'offrir l'option sans que ça soit une obligation, là, imposée à tout le monde.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Lapointe. Madame Boucher, vous vouliez ajouter quelque chose?

Mme CYNTHIA BOUCHER :

Oui. En fait, je comprends un peu mieux la question qu'au début, début, là, ça fait que je vais peut-être me dédire un petit peu. Mais en fait, là, ce que je comprends de votre question, c'est s'il y avait une valeur limite pour les projets de valorisation...

LE PRÉSIDENT :

Non.

Mme CYNTHIA BOUCHER :

... est-ce que ça aurait un impact sur l'aménagement du territoire?

LE PRÉSIDENT :

Non, non, non, non.

Mme CYNTHIA BOUCHER :

Ce n'est pas ça?

LE PRÉSIDENT :

Non.

Mme CYNTHIA BOUCHER :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

Non. C'est tout simplement...

Mme CYNTHIA BOUCHER :

Bien, je ne me dédirai pas, d'abord!

LE PRÉSIDENT :

... s'il y avait une valeur limite, comme on en retrouve pour plusieurs autres éléments actuellement dans l'annexe...

LA COMMISSAIRE :

C'est l'annexe K.

LE PRÉSIDENT :

L'annexe K?

LA COMMISSAIRE :

K, du RAA.

Mme CYNTHIA BOUCHER :

O.K., oui.

LE PRÉSIDENT :

Du Règlement sur l'atmosphère. Bon, il y a plusieurs substances qui sont... qui ont des critères.

Mme CYNTHIA BOUCHER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Alors, la question ici qui est soulevée, c'est : s'il y avait un critère pour... dans l'air, donc pour la population en général, qu'est-ce qu'il en serait?

Mme CYNTHIA BOUCHER :

Dans ce cas-là, je n'aurai pas à me dédire.

LE PRÉSIDENT :

O.K. C'est bon. On prend une dernière intervention, ensuite on fait une petite pause. Madame. Madame Pomerleau.

Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :

Oui. Oui, c'est vraiment, là, je ne suis pas du tout connaissante, là, experte dans le domaine, mais je pensais, là on parle des activités de valorisation, donc en... si on ne veut pas augmenter le bruit de fond, est-ce qu'on pourrait considérer... on a des centres de recherche dans les deux régions, on a des projets pilotes, est-ce qu'on pourrait penser à des méthodes, des choix de méthodes d'extraction, manipulation qui réduiraient ce risque d'augmenter le bruit de fond? T'sais, en étant dans un contexte où on est en début de valorisation, il y a déjà des projets pilotes d'étude, est-ce que... en tout cas, t'sais, est-ce qu'on pourrait adapter les méthodes? T'sais, c'est une question...

LE PRÉSIDENT :

Je vous avoue que c'est la préoccupation de pas mal tout le monde que nous n'avons rencontré jusqu'à maintenant. C'est l'idée que s'il y avait valorisation des... des matières résiduelles amiantées,

qu'on puisse le faire pour réduire au minimum la remise en suspension de fibres d'amiante dans l'air. Donc, nous en avons discuté beaucoup, le ministère de la Santé a fait plusieurs interventions dans ce sens-là, la CNESST nous a indiqué toutes les précautions qu'elle prendrait pour les travailleurs, le ministère de l'Environnement a évoqué certains scénarios. Alors, c'est la question de fond, hein, ou une des questions de fond, du moins.

Alors, nous prenons une pause d'une quinzaine de minutes. Merci.

SUSPENSION DE LA RENCONTRE À 14 h 38
REPRISE DE LA RENCONTRE À 14 h 56

VERS LE DÉVELOPPEMENT D'UN CADRE DE VALORISATION — QUESTION 8

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous poursuivons avec... en fait, nous avons éliminé plusieurs questions pour lesquelles vous avez donné des réponses ici et là. Par exemple, nous avons une question :

« Quel rôle la société civile pourrait jouer dans le cadre de projets de valorisation éventuels? »

Je pense que vous avez passablement présenté votre point de vue là-dessus ce matin, donc sur... que ça soit les comités de suivi, les comités de citoyens. Donc, on n'a pas besoin de revenir là-dessus. Donc... mais il nous reste une assez fondamentale :

« Quelles modifications aux cadres législatifs et réglementaires devraient être apportées pour obtenir... pour soutenir la valorisation des résidus miniers amiantés? »

Bon. Avec cet enthousiasme...! Oui, monsieur Grimard, vous voulez commencer?

M. HUGUES GRIMARD :

Bien, oui. Je ne pense pas que j'ai la prétention de connaître comment le gouvernement ou les ministères pourraient se gouverner pour pouvoir encadrer l'ensemble de la démarche, mais je pense que qu'est-ce qui pourrait vraiment nous aider, c'est dans l'établissement des règles claires, nettes et précises, enlever le flou. Ma demande en tant que maire d'une communauté, puis la MRC relève du développement économique, c'est la responsabilité des MRC, le développement économique, si on veut vraiment aider puis soutenir la valorisation, qu'on adopte une fois pour toutes des normes claires, applicables, analysables puis qu'on le fasse en toute transparence en tant que tel. Donc, ça serait plus

un souhait que je voudrais qui se passe et que proposer de la réglementation, parce que je n'ai pas l'expertise nécessaire pour ça.

LE PRÉSIDENT :

Oui, madame... oh, pardon, madame Gauthier avant.

LA COMMISSAIRE :

Oui, bien peut-être juste de nous spécifier à quels endroits, selon vous, pour quels éléments qui manquent de clarté?

M. HUGUES GRIMARD :

Parce que présentement à chaque fois qu'on fait quelque chose... l'an passé, au niveau du bannissement de l'amiante au niveau fédéral, ça a créé une zone d'incertitude au niveau des investisseurs, ils ont dit : « Ah, les normes, les applications, s'il y a quelque chose, ça va se passer au niveau du Québec. » Donc, ça a créé encore une zone d'inconfort au niveau des investisseurs. Là, avec le Bureau d'audiences publiques, ça retarde... pas « l'émission », mais ça retarde les projets à maturité d'éclorre. Ils veulent voir ça va être quoi les normes, les obligations qui vont y résulter, voire : est-ce que ça va être encore rentable pour eux, leur projet? Donc, je pense que c'est vraiment ça, autant au niveau quand ils vont aller dans le... l'amoncellement, le -- pas « le tas », là, mais le...

LA COMMISSAIRE :

Les haldes?

M. HUGUES GRIMARD :

... les haldes en tant que telles, récupérer la matière, ça va être quoi les normes? Je pense que c'est vraiment ça. De quelle façon il faut intervenir tout en respectant l'ensemble de la sécurité des travailleurs. Je pense que c'est plus au niveau d'aller chercher le résidu et l'apporter à l'usine. Je pense que c'est plus ça qui va pouvoir nous éclairer et s'assurer qu'on ait des coudées franches pour les développements futurs en tant que tels.

LE PRÉSIDENT :

Madame Desaulniers.

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Oui, merci. Bien, dans le fond, je ne connais pas assez bien les cadres législatifs et réglementaires dans le détail, pour pouvoir amener des précisions, là, j'aimerais pouvoir les connaître davantage, mais il me vient quelques réflexions, comme : d'une part, rendre l'information publique autrement qu'en passant par l'accès à l'information publique. Dans ce qui a trait à des rapports de suivi des compagnies qui feraient de la valorisation en lien avec leurs suivis des effets environnementaux, des rejets atmosphériques ou hydriques, parce que c'est fastidieux des fois pour les organismes du milieu, que ce soit les... n'importe quel organisme, d'avoir accès à cette information-là de manière transparente.

Et puis, bon, bien sûr de définir une norme de la présence de l'amiante ou des métaux associés, là, aux résidus miniers amiantés dans l'eau pour bien pouvoir définir le risque à la santé humaine et aux écosystèmes qui serait toléré et pouvoir le suivre.

Puis je ne sais pas, là, encore si les directives existantes en ce moment, je sais qu'au niveau du ministère de l'Environnement il y a la directive D-019 qui sert à encadrer les activités minières, je ne sais pas si des directives de cette nature-là ont le même poids qu'un règlement ou une loi. Donc, ça serait de... moi, je souhaiterais que les directives existantes, minimalement à l'heure actuelle au niveau de l'environnement, puissent avoir force de loi ou force de règlement. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Oui, monsieur Brousseau.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Alors, dans le fond, au niveau des modifications aux règles concernant la valorisation des résidus miniers amiantés, je me demande si on ne peut pas élargir le sens de la question, parce qu'on parle beaucoup de procédés industriels, là, comme on connaît à Asbestos, comme il y a présentement qui se passe chez nous et peut-être d'autres projets. Mais vous savez que nous on parle beaucoup de travaux de génie civil, alors la présence des résidus miniers amiantés est omniprésente, comme vous le savez, mais quand on parle de valorisation aussi, ça peut... t'sais, de redonner de la valeur à quelque chose, c'est aussi de prendre quelque chose qui pourrait être un déchet, mais de faire en sorte que ce ne soit plus un déchet. C'est-à-dire, lorsqu'on excave, de pouvoir remettre le résidu amianté au fond de l'excavation, c'est de lui redonner une valeur, parce qu'au lieu d'en faire un déchet, de payer pour le manipuler, le disposer ailleurs, et d'être obligé d'aller chercher un matériau exempt d'amiante puis faire un 100 kilomètres de camionnage pour aller le chercher, parce que c'est à peu près ce qu'il faut faire chez nous pour aller en chercher, on parle quand même de valorisation de ce rebut-là qu'on peut remettre là tout en se protégeant adéquatement au moment qu'on le fait, et qui ne devient plus

accessible étant donné la couche qu'on va remettre par la suite. Donc ça, c'est un aspect.

Mais quand on parle de modifications au cadre législatif, bien je vais un peu abonder aussi dans le sens de mon collègue, monsieur Grimard, de dire : une fois pour toutes, statuons, arrêtons d'en parler, interprétons-le tous de la même façon, idéalement la sauce Estrie plus que la sauce Chaudière-Appalaches -- Chaudière-Appalaches, mais que ça soit interprété de la même façon pour tout le monde, que ce soit clair, qu'on sache sur quel pied danser et qu'on arrête de toujours modifier les règles, les empirer, pour faire en sorte qu'on ne sache plus sur quel pied danser, là.

Et puis, s'il vous plaît aussi, lorsqu'on parle de calcul de normes puis tout ça, bien lorsqu'on calcule les fibres aussi, calculons-les tous comme tout le monde et non pas commencer à calculer toutes les... parce que quand on veut comparer une norme par rapport à une autre, il faut que ça soit des pommes avec des pommes, c'est-à-dire on calcule les fibres de même grandeur dans une norme et les fibres de même grandeur dans une autre norme et non pas commencer à calculer les fibres de toutes dimensions, ce qu'on ressent qui est en train de glisser aussi présentement.

LE PRÉSIDENT :

Vous nous avez indiqué à quelques reprises que vous aviez l'intention de déposer un mémoire. Peut-être je vous inviterais à, dans le mémoire, à apporter une distinction entre valorisation... ce que vous entendez par « valorisation » et « disposition ». Ça pourrait être énorme pour la commission.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Oui, définitivement, là, la notion que je viens d'aborder fait... est en train de faire partie, parce que la rédaction va débiter, mais va faire partie du mémoire.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon. Merci. Oui, monsieur Vachon.

M. PAUL VACHON :

On s'attend généralement, lorsqu'on s'adresse au gouvernement, à avoir une réponse. Mais la réalité n'est pas comme ça puisqu'il y a différents ministères. Mais on s'attend à ce que les ministères se parlent. La perception qu'on a, c'est qu'il y a des opinions qui sont émises et qui sont différentes d'un ministère à l'autre dépendamment souvent de sa mission. Moi, je me dis, ce qu'on a besoin, c'est d'avoir quelque chose qui va rassembler tous les ministères. D'où l'idée d'un institut pour qu'on puisse travailler ensemble puis qu'on aie finalement tous ensemble une façon de travailler qui va être la même et qui va être susceptible de développer notre région. Sinon, il va y avoir des opinions qui vont être émises par un

ministère ou par l'autre, puis on va être toujours dans un flou et ça va être extrêmement difficile d'être capable se gouverner avec ça. Et pour moi, lorsqu'on parle de cadre législatif, on aura une voie gouvernementale dans laquelle il y aura eu un consensus.

LE COMMISSAIRE :

Monsieur Vachon, je me demande comment un institut -- là, vous faites référence sans doute à un institut scientifique comme il y a Sept-Îles...

M. PAUL VACHON :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

... pourrait se substituer à des avis gouvernementaux ou...

M. PAUL VACHON :

Non, il va travailler... pour moi, cet institut-là travaillerait avec des gouvernements. On parle de différents intervenants qui travailleraient avec des ministères puis tout ça, et les ministères font rapport aux ministres, au gouvernement, et là il y a un cadre de loi qui est fait puis qui rassemble le plus grand nombre possible. C'est plus dans ce sens-là.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Châteauvert.

M. PIERRE CHÂTEAUVERT :

Oui. En complément à une décision gouvernementale, on voit toujours... il y a toujours un mémoire, il y a des catégories, il y a des rubriques, et on fait référence aux organisations, à des avis et tout ça. Un institut viendrait alimenter la réflexion et la décision gouvernementale, de là l'intérêt, et viendrait l'obligation... discipliner l'ensemble du processus décisionnel gouvernemental. C'est un apport très important dans un processus décisionnel gouvernemental au niveau du gouvernement du Québec, dans un mémoire.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Brousseau, ensuite monsieur Gagné.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Oui, merci. Un aspect de réponse à la question que j'ai oublié de mentionner, en fait. Mon directeur de travaux publics, lors d'une autre question tout à l'heure, parlait à quel point on a été déçu au cours des années du manque de considération, de toutes les opinions qu'on a été... qu'on a émises au fil des années dans ce dossier-là. On proposait des choses, on proposait des solutions, puis ça a toujours été... ça a toujours demeuré lettre morte sans aucune considération de ce qu'on disait. Donc, une première chose, ça serait déjà qu'on puisse, comme milieu qui vit dedans, être consulté puis que ce qu'on propose puisse être considéré et analysé.

Mais un des aspects, entre autres pour répondre très précisément, de modification qui peut être apportée, on se souvient que ce qui se passe en matière de travaux de génie civil résulte du fait qu'il n'y avait comme rien dans la réglementation qui prévoyait qu'il y en aurait dehors, dans le sol. Donc, on a décidé de prendre la réglementation pour la construction à l'intérieur puis allons-y comme ça, improvisons. Alors, nous, il y a quelques années, on a déposé une modification à un article, un nouvel article, dans le Code de sécurité des travaux de la construction qui aurait pu prévoir exactement cette situation-là : « Puis voici, dans cette situation-là qu'est-ce qu'on fait. » Et non pas prendre quelque chose qui n'a pas rapport pour venir l'appliquer chez nous, dehors, dans nos travaux de génie civil.

Donc, ça, c'est quelque chose qui pourrait être fait puis c'est exactement la situation qui a déjà... qui a été discutée pendant les audiences avec la CSST ou est-ce qu'on en a parlé aux ministres qui a donné ça au CA de la CSST. Parce que j'ai très bien suivi toute la démarche, là, monsieur de la CSST l'a dit, en ne donnant peut-être pas tous les détails, là, mais ça a été donné au CA de la CSST qui l'a donné à un comité qui était un comité paritaire, et puis la partie syndicale a dit : « Non, on ne veut pas... on se retire, on ne veut pas apporter de changements à cette situation-là, là. »

LE PRÉSIDENT :

Je comprends que nous ne sommes pas les seuls à être surveillés!

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Mais peut-être... non. non, effectivement. Mais juste pour vous dire par exemple que lorsque tout ça a débuté... moi, j'ai été élu en 2013 et déjà ça commençait... la soupe commençait à chauffer à ce moment-là, ça avait commencé juste un petit peu avant, et dès 2014 on a entrepris une tournée de toutes les grandes centrales syndicales et de tous les organismes patronaux qui siégeaient sur le conseil d'administration de la CSST. Ça a été intéressant de voir qu'est-ce qu'il en était. On pourra s'en reparler.

LE PRÉSIDENT :

Bien. Monsieur Gagné.

M. GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ :

Oui. En fait, dans les modifications qui sont proposées -- en fait, c'est plus un ajout -- tout le long des audiences on a entendu souvent qu'il y a des normes pour protéger les travailleurs, très peu de normes pour protéger la population. Je vous proposerais de... que le cadre normatif fasse une distinction assez claire entre le lieu de travail, s'il y a valorisation des résidus, nécessairement il y a des travailleurs avec des mesures d'atténuation, des mesures de protection, c'est une chose. Et ceux qui sont juste l'autre bord de la clôture, l'exemple qu'on donnait ce matin, là, la madame avec sa poussette, là, il faut que le cadre normatif tienne compte de ces situations-là et qu'elles soient applicables nécessairement.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Lapointe. Monsieur Lapointe...

M. UGO LAPOINTE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... on vous écoute.

M. UGO LAPOINTE :

C'est bon? O.K. Bien, écoutez, quelle réglementation? Bien, c'est sûr que si on veut de la prévisibilité, l'article 6 du nouveau règlement fédéral :

« Il est interdit de vendre pour utilisation dans des activités de construction ou d'aménagement paysager des résidus miniers d'amiante qui se trouvent sur des sites miniers d'amiante ou sur des aires d'accumulation de résidus miniers d'amiante. »

Ça, ça serait clair. Moi, je vous avoue aujourd'hui, on a beaucoup discuté de toutes sortes de choses, mais j'ai le mandat, au nom de mes membres, de mes associés, Québec meilleure mine, MiningWatch Canada, nous, notre position, ça serait de... d'abord, aller de l'avant vers de la restauration des sites et de ne pas aller de l'avant avec de la valorisation. On a, à cet effet-là, la même position que

le ministère de la Santé et des Services sociaux tel qu'inscrit dans le document, là, préparatoire pour la consultation.

Cela dit, si on devait valoriser des résidus au Québec d'amiante -- je vais lire mes notes, là -- il y aurait le Règlement sur la procédure d'examen environnemental du Québec à revoir, d'y inscrire que tout projet de valorisation de résidus miniers d'amiante doit faire l'objet d'un examen, d'une enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Donc, ça serait un règlement à revoir. Il y aurait également la norme d'exposition de l'amiante à revoir au Québec pour qu'elle soit... pour les travailleurs, pour la population également, pour que ce soit conséquent avec les normes appliquées ailleurs au Canada et à l'international éventuellement.

Il y aurait également une considération dans le cadre des évaluations d'impact sur l'environnement des projets de valorisation, il faudrait aussi considérer non seulement, là, tout ce qu'on a discuté aujourd'hui, mais également les émissions de gaz à effet de serre. Il faut quand même qu'il y ait une compréhension de qu'est-ce que ça représente dans un contexte où on développe actuellement une stratégie de lutte aux changements climatiques. Quand même, les procédés de valorisation sont assez énergivores.

Puis, bon, au-delà des règlements, c'est toujours la même question, hein, c'est beau d'avoir des lois, des règlements, mais encore faut-il les appliquer. Toute la question de l'application, c'est majeur, et on l'a vu plus souvent qu'autrement, là, il y a souvent des très, très grosses lacunes dans les applications des lois environnementales au Québec, au Canada en général.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Lapointe. Monsieur Cyr?

M. DANIEL CYR :

Oui. C'est juste pour apporter une petite clarification, je sais qu'on parle dans certains endroits dans le document du ministère de la Santé, entre autres on parle de s'il y avait de la valorisation, il faudrait apporter des modifications pour ajouter les produits, les matériaux contenant de l'amiante à la liste des matières dangereuses. Donc, on sait que quand on parle... on regarde la question, on dit : « Est-ce que... quelles modifications aux cadres législatifs réglementaires devraient être apportées? » Bien, je pense, moi, je vois plus « être apportées ou non apportées », là, parce que je ne pense pas que ça serait à l'avantage de personne, surtout dans une vision de valorisation, de considérer ces produits-là comme des matières dangereuses au même titre que si on allait... si on disait que ces terrains-là étaient contaminés. Parce que des fois aussi, la gestion des matériaux contaminés, de terrains contaminés entre autres, on est dans un tout autre monde que de la gestion de matériaux contenant de l'amiante. Donc, je pense qu'il faudrait faire attention par rapport à ces deux termes-là, donc matières

dangereuses et terrains contaminés.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Cyr. D'autres choses? Madame Ruff, est-ce que vous vouliez prendre la parole?

Mme KATHLEEN RUFF :

Non, non, j'avais un problème technique, mais c'est résolu maintenant. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Ça va? Est-ce que vous aimeriez ajouter d'autres... ou discuter d'autres questions ou d'autres aspects avant que je lève l'assemblée? C'est bon? Alors...

LE COMMISSAIRE :

Monsieur Grimard.

LE PRÉSIDENT :

Pardon? Ah, monsieur Grimard.

M. HUGUES GRIMARD :

On a vu que les élus et les groupes qui connaissent notre région sont à l'aise avec les résidus miniers. C'est quand même assez surprenant, peut-être que c'est à cause de la perception quand on sort de nos territoires, mais que les élus et les groupes environnementaux partagent puis sont conscients de l'importance de la revalorisation des résidus. Je pense que pour moi ça me rassure par rapport à l'ère post-amiante, et pour nous, en tant qu'élus estriens, si on pourrait dire, on est rendu vraiment à une autre étape, on n'est plus dans l'étape amiante, on est sur l'étape d'avenir. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Oui, monsieur Brousseau.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Pour faire du pouce sur ce que monsieur Grimard vient de dire, je vous faisais référence tout à l'heure à une tournée que j'avais fait au niveau des centrales syndicales, au niveau des organismes

patronaux, j'ai même rencontré une société caritative dans le domaine du cancer qui, après avoir écouté ce que j'avais à dire, a terminé la rencontre en disant : « On ne pensait pas que c'était ça. Qu'est-ce qu'on peut faire pour vous aider? » Donc, c'est pour vous dire qu'on est vraiment dans un monde de perception. Il y a des gens dans la série de rencontres qu'on a faite qui ont été assez honnêtes pour nous dire : « On vous écoute, on lit ce que vous nous donnez, ça a du sens qu'est-ce que vous dites, mais nous, on s'en informe, mais on représente des membres qui, eux, pour plein de bonnes et mauvaises raisons, n'auront pas le temps ou l'occasion de s'informer, et la perception que ces membres-là ont ne nous permet pas d'aller... d'abonder dans votre sens. » Donc, ça, c'est... c'était très honnête comme information qui nous a été donnée, et je suis pas mal certain qu'il y a plein de monde qu'on a rencontré qui aurait pu nous dire exactement la même chose.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Madame Deslauriers -- Desaulniers, pardon.

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Merci. En fait, la question n'est pas posée comme ça, mais je me dis qu'il faudrait aussi, si le gouvernement décide de ne pas aller vers la valorisation des résidus miniers amiantés, il ne faudrait pas non plus que les mesures en vigueur nuisent à la restauration. Donc, comme on peut voir, les difficultés qu'ont la Ville de Thetford Mines entre autres avec des travaux de génie civil, il ne faudrait pas non plus, si on arrive à restaurer des haldes sur des sites miniers, qu'on ait des frais exagérés, et je pense que ça venait de là les estimations, là, d'un milliard de dollars pour restaurer un site minier à Thetford, ça venait en considérant les normes actuelles où est-ce que les résidus doivent être traités ailleurs ou doivent être disposés ailleurs. Peut-être qu'il faudrait voir, est-ce que le gouvernement se positionne aussi, est-ce qu'on peut ramener les résidus dans les fosses? Je pose la question, je ne sais pas, je n'ai pas tout entendu ce qui s'est dit, mais je n'ai pas... on ne l'a pas abordé aujourd'hui entre autres, mais voir à peut-être définir, là on parle d'un cadre qui... pour encadrer la valorisation des résidus, mais ce qu'on voudrait avoir, développer aussi un cadre pour encadrer la restauration, finalement, peut-être définir des mesures qui pourraient faciliter, réduire les coûts et la faisabilité, là, de cette restauration-là.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame. Madame Laverdière.

Mme JOHANIE LAVERDIÈRE :

Oui, merci. Je voudrais juste aussi souligner que l'absence de cadre législatif à l'heure actuelle empêche l'émergence de projets de recherche appliquée, donc on pense souvent aux projets où on va avoir une récolte de données probantes, mais tous les projets de recherche appliquée aussi souffrent de

la situation actuelle, donc... et ça a une influence, là, donc à court ou moyen terme sur le développement économique, là, des territoires.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Lapointe, on me dit que vous vouliez prendre la parole?

M. UGO LAPOINTE :

Oui. Vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui.

M. UGO LAPOINTE :

Donc, je suis assez d'accord avec les derniers... bien, les dernières intervenantes dans le cadre pour la restauration également, effectivement.

Peut-être, en terminant, c'est de dire aussi, puis je pense que ça a transparu dans mes commentaires, restaurer des sites de cette ampleur, ce n'est pas une mince affaire non plus, les valoriser non plus, c'est des aventures techniques et financières et environnementales et sanitaires importantes, il ne faut pas minimiser la complexité de ça.

Un autre élément que je n'ai pas eu le temps de mentionner aujourd'hui, les organismes avec lesquels on travaille au Québec, au Canada, actuellement planchent sur une stratégie nationale, d'essayer de proposer une stratégie nationale. Quand je dis « nationale », c'est canadienne, pour la sécurisation et l'élimination de l'amiante partout au pays. Sécuriser... qui dit « sécurisation » dit aussi, là, la question des résidus miniers. Et un peu à l'instar, là, de l'agence australienne de sécurisation et d'élimination de l'amiante, il y aurait lieu d'avoir une agence canadienne de sécurisation et élimination de l'amiante, laquelle agence pourrait être soutenue par, bien sûr, le gouvernement fédéral, mais laquelle agence pourrait aussi soutenir les provinces et les municipalités, les collectivités qui doivent gérer des résidus d'amiante ou des situations d'exposition à l'amiante, là, dans des édifices. Donc, je pense...

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, soutenir de quelle façon?

M. UGO LAPOINTE :

Bien, soutenir financièrement, ça, c'est clair, mais soutenir techniquement, c'est-à-dire amener tout le monde dans une table concertée, nationale, on a une vision, on a des budgets. Je pense qu'un élément que j'ai dit plus tôt dans la journée, c'est que... et là, c'est là où je rejoins quand même certains des intervenants locaux, il y a quand même quelque chose de... il y a quand même quelque chose d'injuste ou d'inéquitable, là, qu'une simple municipalité doit gérer dans ses travaux de génie civil des complexités additionnelles, des coûts additionnels, à cause d'un... dans le fond, d'un... d'une situation historique à laquelle elle n'est pas la seule responsable, là; il y a des gouvernements provinciaux, il y a des gouvernements fédéraux qui ont amené cette industrie-là, il faut aussi qu'ils assument leur responsabilité aujourd'hui face aux collectivités qui doivent faire face à cette réalité-là. Donc...

L'autre chose, c'est... en terminant, c'est quand même aberrant aussi que... puis je sais que ce n'est peut-être pas l'objet, là, de la journée aujourd'hui, là, mais je vais quand même le mentionner. Nous, on veut quand même soutenir les victimes, là, toujours, là, de l'amiante, il y en a beaucoup. Puis quand on a parlé d'efficience économique plus tôt aujourd'hui, ça aussi ça doit rentrer dans le calcul coût/bénéfice, puis je suis certain que ça a été fait... mentionné à plusieurs reprises déjà. C'est quand on parle de peut-être 2 000 encore aujourd'hui maladies professionnelles, même décès liés à l'amiante au Canada, et lorsque Environnement Canada et Santé Canada estiment chaque décès à un million de dollars -- je ne sais pas comment ils font pour arriver à ce coût-là, là, mais en tout cas -- ça fait deux milliards par année. Au Québec, on parle de 100 à 200 personnes par année, ce n'est pas négligeable, ça, en termes d'efficience économique. Et nos membres ont insisté qu'il ne faut pas recréer une autre génération, là, de personnes victimes, là, de ces maladies au Québec et au Canada. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous.

LE COMMISSAIRE :

Est-ce que je peux poser une question?

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, je vous en prie.

LE COMMISSAIRE :

Monsieur Lapointe, je pense que là je comprends peut-être un peu mieux, mais ça serait peut-être de nous l'expliquer dans votre mémoire, parce que vous allez sans doute déposer un

mémoire, j'imagine. Donc, là je pense que je viens de comprendre que la position que vous avez exprimée tout à l'heure, là, contre la valorisation des résidus miniers amiantés, ça semble être essentiellement justifié par votre crainte de créer une autre génération, là, de personnes qui vont être atteintes de maladies associées à l'amiante. Est-ce que c'est bien ce que vous nous envoyez comme message ou ce que vous allez envoyer dans votre mémoire?

M. UGO LAPOINTE :

C'est effectivement une des considérations. Je dirais aussi qu'on part avec un, disons, un préjugé défavorable, parce que je pense qu'on le reconnaît tous, il semble y avoir un consensus qu'il y a quand même un manque de données scientifiques et de compréhensions détaillées, là, à moins que si, vous, vous les avez, on aimerait bien les avoir, ou peut-être vous pouvez nous guider vers ces connaissances-là. Mais actuellement il y a quand même... il semble y avoir un consensus sur le manque de connaissances du risque. Et, je veux dire, le préjugé défavorable qu'on a envers la valorisation à l'étape actuelle, c'est que ça va nécessiter une remobilisation de beaucoup plus de matériel que la restauration. C'est ça, notre préjugé de départ. On peut être prouvé le... on est prêt à être prouvé le contraire, là, mais si on regarde un peu la réalité en face, c'est ça. Donc, qui dit remobilisation d'un plus grand volume dit, en théorie, risques plus élevés. Donc, voilà.

LE COMMISSAIRE :

Merci. Donc, c'est plus clair, là, dans mon esprit, et donc on va sûrement le percevoir aussi dans votre mémoire. Merci.

M. UGO LAPOINTE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

D'autres remarques, observations, d'autres questions que vous aimeriez discuter des enjeux? Ça va? Alors, écoutez... Oui, qui? Madame McDuff -- madame Ruff?

Mme KATHLEEN RUFF :

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

Ah, monsieur Vachon. Monsieur Vachon.

M. PAUL VACHON :

C'est seulement à partir d'une... de la fin de l'exposé de monsieur Lapointe, et je me disais tout simplement : et si on faisait les deux? Dans le sens, on est capable valoriser et on est capable aussi restaurer. Lorsqu'on parle de 800 millions de tonnes, je n'imagine pas qu'on va commencer à picosser, excusez l'expression, dans toutes les haldes d'amiante qu'on a partout sur le territoire. Donc, entre-temps, si on peut les encapsuler à des places puis à d'autres places revaloriser, pourquoi ne pas faire les deux?

LE PRÉSIDENT :

Merci. Madame Ruff, vous voulez prendre la parole?

Mme KATHLEEN RUFF :

Oui, juste pour dire que je crois que vraiment le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec ont une responsabilité financière de venir en aide des communautés. C'est les gouvernements qui ont financé les mines et qui ont nié les problèmes avec l'amiante, et les conséquences sont là maintenant dans la vie, dans la réalité des... de la population de la région, et je crois que ce serait... c'est une injustice que ces gouvernements se lavent les mains et quittent les lieux sans prendre leurs responsabilités, parce que c'est clair qu'il y a un grand défi financier pour traiter les résidus d'une façon responsable et soutenable.

La deuxième chose que je voudrais juste ajouter, c'est qu'à mon avis il faut qu'il y ait un changement de la façon de gérer cette question de l'amiante. Par le passé, il n'y avait pas de transparence et tous les experts de la santé ou expert indépendant et la science indépendante ont été rejetés. Je crois qu'il faut que le gouvernement du Québec requière que n'importe quoi qui arrive, il y ait un processus qui est transparent et qui permet que des experts indépendants, qui n'ont pas un intérêt économique ou financier dans la question, soient inclus et que le public, la population, la région, tout le monde puisse savoir comment les décisions vont être prises et quelles sont ces décisions. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous, madame Ruff.

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

Et voici ce qui clôt notre rencontre d'aujourd'hui. Merci donc de vous être déplacés. Merci d'avoir contribué à la richesse de cette journée. Je vous souhaite bonne fin de journée et bon retour à la maison.

LEVÉE DE LA RENCONTRE À 15 h 28
RENCONTRE AJOURNÉE AU 21 JANVIER 2020, À 9 h 30

Nous, soussignées, TATIANA PICARD et VÉRONIQUE SANGIN, sténographes officielles, déclarons sous notre serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes prises au moyen de la sténotypie assistée par ordinateur, le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

Tatiana Picard

Véronique Sangin

Tatiana Picard, s.o.

Véronique Sangin, s.o.